

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6 rue des Rapides le 10 janvier 2012 à compter de 19h30 ; à laquelle étaient présents outre madame la mairesse Huguette Saucier, messieurs les conseillers suivants : Fernand Béland, David Bolduc, Daniel Dubuc et Stephan Lavoie, tous formant quorum sous la présidence de madame la mairesse. Était également présente à cette assemblée madame Nicole Labrecque, directrice générale adjointe.

Absents : messieurs Pascal Tanguay et André Bédard.

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
 - 2.1. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉES À L'ASSITANCE;
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 DÉCEMBRE 2011;
4. MANDAT À ME CHANTAL BOYER POUR LA PRÉPARATION D'UNE OPINION JURIDIQUE;
5. COMPTES À PAYER;
6. AUTORISATION DE LA PROCÉDURE DE VENTE D'IMMEUBLE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES MUNICIPALES;
7. CHANGEMENT DE SERRURES AU COMPLEXE RÉCRÉATIF JACQUES MASSÉ;
8. LOCATION DU COMPLEXE RÉCRÉATIF JACQUES MASSÉ AUX ORGANISMES DE PREISSAC;
9. AVIS DE MOTION;
10. SELON LA DEMANDE ANTÉRIEUR, LE CONSEIL MUNICIPAL REMPLACE UN PONCEAU À M. JACQUES LAVERDIÈRE;
11. APPEL D'OFFRES POUR LA VENTE DU TERRAIN DE CAMPING MUNICIPAL;
12. DÉDOMAGEMENT DE M. NOËL LANGLOIS POUR L'ENTRETIEN DE LA PISTE DE SKI DE FOND AVEC SON VÉHICULE;
13. RÉOLUTION POUR SE RETIRER DE L'ATTRAIT TOURISTIQUE DEMANDÉ PAR LA VILLE D'AMOS;
14. VARIA :
 - 14.1 _____
 - 14.2 _____
 - 14.3 _____

15. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE;

16. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION.

Après avoir constaté le quorum, madame la Mairesse, Huguette Saucier, ouvre la réunion débutant à 19h30.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

01-01-2012

2. Lecture et adoption de l'ordre du Jour.

Sur proposition de monsieur Fernand Béland, appuyé par monsieur Daniel Dubuc et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout d'une période de questions avant l'adoption du procès-verbal, et avec varia ouvert.

PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉES À L'ASSISTANCE;

Aucune question.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 DÉCEMBRE 2011;

02-01-2012

3. Adoption du procès-verbal du 13 décembre 2011.

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance régulière tenue le 13 décembre 2011, au moins 24 heures avant la présente séance, la directrice générale adjointe est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par monsieur David Bolduc, appuyé par monsieur Daniel Dubuc et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 13 décembre 2011, tel que rédigé.

MANDAT À ME CHANTAL BOYER POUR LA PRÉPARATION D'UNE OPINION JURIDIQUE;

03-01-2012

4. Mandat à Me Chantal Boyer pour la préparation d'une opinion juridique.

Madame la mairesse, Huguette Saucier déclare son apparence de conflit d'intérêt. Elle invite Monsieur Fernand Béland, maire suppléant, à présider l'assemblée pour ce point de l'ordre du jour et se retire des débats en quittant la salle de réunion.

ATTENDU QUE la municipalité désire une opinion juridique;

ATTENDU QUE Me Chantal Boyer est disposée à accepter le mandat.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Daniel Dubuc, appuyé par monsieur David Bolduc et résolu unanimement :

D'AUTORISER la directrice générale par intérim à fournir tous documents pertinents audit dossier.

D'AUTORISER Me Boyer à agir pour et au nom de la municipalité de Preissac.

Lorsque les délibérations concernant le point 4 de l'ordre du jour sont terminées, madame la mairesse est avisée et elle revient à la table du conseil. Elle reprend donc la présidence de l'assemblée au point 5 de l'ordre du jour.

COMPTES À PAYER;

04-01-2012

5. Comptes à payer.

Vérifiés par madame Huguette Saucier mairesse et monsieur Fernand Béland.

Sur proposition de monsieur Fernand Béland, appuyé par monsieur David Bolduc et résolu unanimement que les comptes à payer soient payés et acceptés, tel que décrits ci-dessous:

À l'exception de la facture #62291 de Laurentides Re/Sources inc. chèque #C1200018 au montant de 457.07\$ (collecte de piles) pour plus de verifications.

Nom	Description	No chèque	Montant
Les Matériaux 3 + 2 Ltée	Thermostat program. CRJM	C1100593	-88,38
Les Matériaux 3 + 2 Ltée	1X4 pin qualité #1	C1100593	-77,36
Les Matériaux 3 + 2 Ltée	Matériel & outils pour CRJM	C1100593	51,85
Les Matériaux 3 + 2 Ltée	Matériaux s.bain+fenêtres CRJM	C1100593	456,71
Les Matériaux 3 + 2 Ltée	Asphalte froide 20kg	C1100593	31,88
Les Matériaux 3 + 2 Ltée	Matériaux pour CRJM	C1100593	314,78
Les Matériaux 3 + 2 Ltée	Fenêtre cuisine CRJM	C1100593	420,38
Les Matériaux 3 + 2 Ltée	Matériaux centre récréatif	C1200001	341,18
Clémence Audet	Entretien ménager 6, Rapides	C1200002	160,00
Bois Turcotte Ltée	Matériaux abri-bus	C1200003	34,17
Bois Turcotte Ltée	Matériaux abri-bus, tapis bur+	C1200003	203,37
Bois Turcotte Ltée	Matériaux Centre récréatif	C1200003	91,12
Bois Turcotte Ltée	Matériaux centre-garage-bureau	C1200003	110,07
Bois Turcotte Ltée	Matériaux centre récréatif	C1200003	18,32
Canadian Tire Amos 285	50% centre et 50% garage	C1200004	132,80
Publications CCH Itée	Livres pour France	C1200005	97,03
CIA informatique	Inst. -Formater PC de France	C1200006	569,63
Daniel Tétreault CA	Rapport Recyc-Québec	C1200007	455,70
Denise Massé Nantel	Ménage 186, du Lac 12-2011	C1200008	60,00
Dépanneur 4 saisons enr.	Essence	C1200009	30,01
Elcom Radio	Réparation pagette	C1200010	71,61
Fabrique de Preissac	Aide financière Bingo déc.2011	C1200011	50,00
Fontaine Descôteaux,			
Avocats	20% des frais juridiques	C1200012	791,49
FQM	Envoi pour CSST	C1200013	9,69
Fonds de solidarité FTQ	Remise du mois de décembre	C1200014	50,00
Gaston Miljours	Déneigement côté sud déc.2011	C1200015	2 278,50
Gaston Miljours	1/5 contrat de déneigement -5%	C1200015	23 997,35
Gaston Miljours	Sablage chemins 4au15 déc.	C1200015	1 152,86
Gaston Miljours	Sablage chemins 16au31 déc.	C1200015	814,34
Gyva inc.	Achat de Bibliothèques	C1200016	945,58
Gyva inc.	Fourniture de bureau	C1200016	197,03
Gyva inc.	Fourniture de bureau	C1200016	16,62
Gyva inc.	Fourniture de bureau	C1200016	21,96
Gyva inc.	Fourniture de bureau	C1200016	160,60
Gyva inc.	Fourniture de bureau	C1200016	12,25
Jacques Laverdière	Transbordement 24 déc.	C1200017	50,00
Laurentide Re/Sources inc.	Collecte de piles	C1200018	457,07
M & M Nord Ouest inc.	Meule pour garage	C1200019	17,97
M & M Nord Ouest inc.	Outil – garage	C1200019	101,39

Nom	Description	No chèque	Montant
Manoir des Rapides	Essence S.I.	C1200020	72,83
Manoir des Rapides	Essence Mun.	C1200020	202,33
Maurice Couture	Déneigement côté Nord-station.	C1200021	900,00
Ministre des Finances	Redevances gravières oct-nov-déc	C1200022	189,00
Nicole Labrecque	Compte de dépenses de déc.	C1200023	93,85
Parafiamma Solutions inc.	Achat de bottes	C1200024	148,10
Resto-Bar Flamingo	Repas pour formation	C1200025	116,73
Secur-Alert Inc	Formation syst. alarme	C1200026	243,81
Traction Amos (117)	Accessoires pour garage	C1200027	3,69
Traction Amos (117)	Ampoule pr camion serv.pompier	C1200027	19,75
Télébec Ltée	Frais mensuel téléavertisseurs	C1200028	22,79
Journal l'Alliance Preissac	Publicité janvier 2012	C1200029	500,00
Ass. Chefs en s.i. Québec	Cotisation annuelle 2012	C1200030	239,24
Canadian Tire Amos 285	Cache fil - bureau	C1200031	21,83
C.A.U.A.T.	Répartition incendie 2012	C1200032	628,24
Imprimerie CCL	Cpt taxes,envel., chèques, pv	C1200033	1 251,85
C.I.B.	Soutien technique 2012	C1200034	3 667,70
Combeq	Adhésion 2012	C1200035	304,68
Educexpert inc.	Programme Pompier 1 rev.2	C1200036	2 088,52
Fabrique de Preissac	Aide financière Bingo 01-2012	C1200037	50,00
Ministre des Finances	Bail lots grève Lac Preissac	C1200038	67,84
Ministre des Finances	Bail lots grève Riv.Kinojévis	C1200038	67,84
Imprimerie Harricana inc.	Calendrier cueillettes ord+réc	C1200039	558,23
M & M Nord Ouest inc.	Outils & accessoires remorque	C1200040	491,33
Preissac d'Art en Or	Aide financière 2012	C1200041	500,00
Réseau Biblio de A.T.N.Q.	Cotisation base&supp.technique	C1200042	6 447,13
Télédistribution Amos inc.	Internet 2012 au 6,des Rapides	C1200043	1 310,03
Télédistribution Amos inc.	Internet 2012 au16,des Rapides	C1200043	1 034,09
Manoir des Rapides	Essence & diésel mun	C1200044	311,05
Manoir des Rapides	Essence & diésel S.I	C1200044	190,59
Sous-total			56 352,64

Nom	Description	Montant
Hydro-Québec	Luminaires – Éclairage public	556,18
Hydro-Québec	Éclairage Panneau d'accueil	17,64
Télébec	Téléphone 186, ave du Lac	120,12
Télébec	Téléphone CRJM	85,08
Télébec	Téléphones bureau mun. & CLSC	335,76
Bell mobilité	Cellulaires	121,50
Shaw direct	Forfait television CRJM	31,32
Revenu Québec	DAS du mois de décembre	5 119,41
A.D.R.C.	DAS du mois de décembre	2 154,81
Rémunérations pour le mois de décembre		20 311,73
Total de prélèvements bancaires et rémunérations		28 853,55
Total des factures		56 352,64
Total des comptes		85 206,19

AUTORISATION DE LA PROCÉDURE DE VENTE D'IMMEUBLE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES MUNICIPALES;

05-01-2012

6. Autorisation de la procédure de vente d'immeuble pour non-paiement de taxes municipales.

ATTENDU QUE la municipalité a posté un premier avis à tous ceux qui n'ont pas payé leurs taxes municipales;

ATTENDU QUE la municipalité a envoyé un deuxième avis, par courrier recommandé pour informer les personnes qui n'ont pas payées leurs taxes municipales de la présente procédure.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Daniel Dubuc, appuyé par monsieur Stephan Lavoie et résolu unanimement :

D'AUTORISER la procédure pour tout immeuble dont les taxes municipales n'ont pas été payées depuis 2009.

DE DEMANDER à la M.R.C. d'Abitibi de procéder à la vente de ces immeubles.

CHANGEMENT DE SERRURES AU COMPLEXE RÉCRÉATIF JACQUES MASSÉ;

06-01-2012

7. Changement de serrures au complexe récréatif Jacques Massé.

ATTENDU QUE la municipalité ne peut retracer toutes les clefs du complexe récréatif Jacques Massé qui sont en possession de bénévoles;

ATTENDU QUE la municipalité doit avoir un contrôle sur les clés remises aux responsables du complexe récréatif Jacques Massé.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur David Bolduc, appuyé par monsieur Daniel Dubuc et résolu unanimement :

DE CHANGER toutes les serrures du complexe récréatif Jacques Massé et d'autoriser l'achat du nombre adéquat de clés.

LOCATION DU COMPLEXE RÉCRÉATIF JACQUES MASSÉ POUR LES ORGANISMES DE PREISSAC;

07-01-2012

8. Location du Complexe Récréatif Jacques Massé pour les organismes de Preissac.

ATTENDU QU'à l'occasion, des organismes de la municipalité de Preissac souhaitent utiliser la salle du complexe récréatif ;

ATTENDU QUE lesdits organismes utilisent cet endroit pour des activités destinées aux citoyens de Preissac;

ATTENDU QUE le conseil municipal ne voit aucune objection à cette demande mais désire qu'à chaque location il y ait un responsable désigné pour signer la politique de prêt;

ATTENDU QUE le complexe récréatif Jacques Massé doit être prêté gratuitement seulement aux organismes de Preissac.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Daniel Dubuc, appuyé par monsieur Fernand Béland et résolu unanimement :

D'AUTORISER le prêt du Complexe récréatif Jacques Massé aux organismes qui œuvrent pour la municipalité de Preissac et ce, gratuitement.

AVIS DE MOTION;

9. Avis de motion.

Monsieur David Bolduc donne avis de motion à l'effet qu'un règlement de taxation pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2012 sera adopté à une séance subséquente.

SELON LA DEMANDE ANTÉRIEUR, LE CONSEIL MUNICIPAL REMPLACE UN PONCEAU À MONSIEUR JACQUES LAVERDIÈRE;

08-01-2012

10. Selon la demande antérieure, le conseil municipal remplace un ponceau à monsieur Jacques Laverdière.

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la correspondance qui a été transmise antérieurement à M. Jacques Laverdière;

ATTENDU QUE ladite correspondance donnait l'impression que la municipalité ferait le remplacement de ponceaux.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Daniel Dubuc, appuyé par monsieur Stephan Lavoie et résolu unanimement :

DE DONNER un ponceau à M. Jacques Laverdière.

APPEL D'OFFRES POUR LA VENTE DU TERRAIN DE CAMPING MUNICIPAL;

09-01-2012

11. Appel d'offres pour la vente du terrain de camping municipal.

Il est proposé par monsieur Fernand Béland, appuyé par monsieur Daniel Dubuc et résolu unanimement :

DE PROCÉDER à la publication d'un appel d'offres pour la vente du terrain de camping municipal.

DÉDOMMAGEMENT DE MONSIEUR NOËL LANGLOIS POUR L'ENTRETIEN DE LA PISTE DE SKI DE FOND AVEC SON VÉHICULE;

10-01-2012

12. Dédommagement de monsieur Noël Langlois pour l'entretien de la piste de ski de fond avec son véhicule.

ATTENDU QUE le conseil municipal désire que la piste de ski de fond soit accessible le plus tôt possible;

ATTENDU QUE l'appel de candidatures pour l'entretien de la piste de ski de fond prendra fin le 20 janvier 2012;

ATTENDU QUE monsieur Noël Langlois doit utiliser sa motoneige personnelle lors de l'entretien de la piste de ski de fond de la municipalité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Daniel Dubuc, appuyé par monsieur Fernand Béland et résolu unanimement :

DE VERSER à monsieur Noël Langlois la somme de 75.00\$ par jour pour l'utilisation et les coûts d'essence de la motoneige lors de l'entretien de la piste de ski de fond de la municipalité à titre de dédommagement.

PROJET DE PARTENARIAT TOURISTIQUE PROPOSÉ PAR LA VILLE D'AMOS;

11-01-2012

13. Projet de partenariat touristique proposé par la ville d'Amos.

ATTENDU QUE la ville d'Amos a produit une charte de partenariat touristique pour le sentier de la roche et la tour d'observation;

ATTENDU QUE la municipalité désire se dissocier dudit projet de la ville d'Amos;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à faire elle-même la gestion de ses attraits touristiques.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Fernand Béland, appuyé par monsieur Stephan Lavoie et résolu unanimement :

D'INFORMER la ville d'Amos que la municipalité de Preissac désire se dissocier du projet de partenariat touristique pour l'année 2012.

DE PRENDRE l'engagement que la municipalité de Preissac fera elle-même la gestion de ses attraits touristiques.

VARIA :

14. Varia :

12-01-2012

14.1 Vérification des dossiers judiciaires et médicaux des futurs employés et bénévoles.

Sur proposition de monsieur Stéphan Lavoie, appuyé par monsieur Daniel Dubuc il est résolu unanimement :

Qu'à compter de ce jour, la directrice générale par intérim ainsi que le chef pompier vérifient les dossiers judiciaires et médicaux de tout futur employé ou bénévole, afin de protéger la municipalité.

13-01-2012

14.2 Engagement d'une personne responsable pour l'ouverture du complexe récréatif Jacques Massé.

ATTENDU QUE la patinoire et la salle du complexe récréatif sont prêtes à être utilisées;

ATTENDU l'intention du conseil de procéder à l'ouverture du complexe récréatif le plus tôt possible;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Fernand Béland, appuyé par monsieur Stephan Lavoie et résolu unanimement :

DE DONNER à contrat la surveillance du Complexe récréatif Jacques Massé.

PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE;

Sujets abordés : facture #62291 de Laurentides Re/Sources inc., félicitations adressées au conseil municipal, changement des serrures du Complexe récréatif, projet de vente du terrain de camping.

CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

14-01-2012

16. Clôture et levée de l'assemblée.

Il est proposé par monsieur David Bolduc, appuyé par monsieur Daniel Dubuc et résolu unanimement de clore l'assemblée. Les sujets à l'ordre du jour de la présente réunion étant épuisés, la réunion est levée à 20h07.

(ORIGINAL SIGNÉ)

HUGUETTE SAUCIER
MAIRESSE

(ORIGINAL SIGNÉ)

NICOLE LABRECQUE
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE

Procès-verbal d'une assemblée spéciale du conseil municipal de Preissac, tenue au 6 rue des Rapides le 24 janvier 2012 à compter de 19h30 ; à laquelle étaient présents outre madame la Mairesse Huguette Saucier, messieurs les conseillers suivants : Fernand Béland, David Bolduc et Daniel Dubuc, tous formant quorum sous la présidence de madame la mairesse. Était également présente à cette assemblée Mme France Beaulieu, Directrice générale/ Secrétaire-trésorière par intérim.

Les conseillers absents : Messieurs Pascal Tanguay, Stephan Lavoie et André Bédard.

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
3. ADOPTION DU BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 2012;
4. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS;
5. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE;
6. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION

Après avoir constaté le quorum, Mme la Mairesse, Huguette Saucier, ouvre la réunion spéciale débutant à 19h30.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

15-01-2012

2. Lecture et adoption du jour.

Sur proposition de monsieur le conseiller David Bolduc, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc, il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour.

3. ADOPTION DU BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 2012

16-01-2012

3. Adoption du budget pour l'exercice financier 2012.

Sur proposition de monsieur le conseiller Daniel Dubuc, appuyé par monsieur le conseiller Fernand Béland, il est résolu unanimement que les prévisions budgétaires pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2012 soient adoptées.

Description	Budget 2012
REVENUS	
TAXES	
SUR LA VALEUR FONCIÈRE	1 211 546
SUR UNE AUTRE BASE	110 070
	1 321 616
PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES	
AUTRES REVENUS DE SOURCES LOCALES	
SERVICES RENDUS AUX ORGANISMES MUNICIPAUX	15 300
AUTRES SERVICES RENDUS	11 700
	27 000
IMPOSITION DE DROITS, AMENDES, PÉNALITÉS, INTÉRÊTS ET AUTRES REVENUS	
	13 000
TRANSFERT	
TRANSFERTS DE DROIT	80 400
TRANSFERT RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DE FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS	224 986
	305 386
TOTAL DES REVENUS	
	1 669 362
DÉPENSES	
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	
CONSEIL MUNICIPAL	25 620
APPLICATION DE LA LOI	1 250
GESTION FINANCIÈRE & ADMINISTRATIVE	304 280
GREFFE	5 360
ÉVALUATION	83 749
CONTRIBUTIONS - ORGANISMES	3 000
	423 259
SÉCURITÉ PUBLIQUE	
POLICE	80 223
INCENDIE	83 132
SÉCURITÉ CIVILE	1 250
	164 605

TRANSPORT	
VOIRIE	238 670
ENLÈVEMENT DE LA NEIGE	169 500
ÉCLAIRAGE DES RUES	12 250
CIRCULATION ET STATIONNEMENT	500
	420 920
HYGIÈNE DU MILIEU	
PURIFICATION ET TRAITEMENT DE L'EAU	1 910
RÉSEAUX D'ÉGOUTS	3 500
MATIÈRES RÉSIDUELLES - DÉCHETS DOMESTIQUES	137 991
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	13 517
	156 918
AMÉNAGEMENT, URBANISME & DÉVELOPPEMENT	
AMÉNAGEMENT, URBANISME & ZONAGE	56 215
PROMOTION & DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	37 806
TOURISME	26 826
	120 847
LOISIRS ET CULTURE	
CENTRE COMMUNAUTAIRE	10 000
PATINOIRES INTÉRIEURES & EXTÉRIEURES	12 600
AUTRES	29 510
BIBLIOTHÈQUE	19 400
AUTRES	17 450
	88 960
FRAIS DE FINANCEMENT	
INTÉRÊTS SUR LA DETTE À LONG TERME	13 925
AUTRES FRAIS	1 700
	15 625
AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES	
REMBOURSEMENT EN CAPITAL	82 400
TRANSFERT À L'ÉTAT DES ACTIVITÉS	304
D'INVESTISSEMENTS	072
AFFECTATIONS	-108 243
	278 229
TOTAL DES DÉPENSES	1 669 362

4. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2012-2013-2014

17-01-2012

4. Adoption du programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2012-2013-2014.

Sur proposition de monsieur le conseiller David Bolduc, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc, il est résolu unanimement que le programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2012-2013-2014 soit adopté.

Description	Année			Total
	2012	2013	2014	
Administration	18 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	28 000 \$
Sécurité publique	48 572 \$	44 000 \$	44 000 \$	136 572 \$
Transport	217 500 \$	300 000 \$	300 000 \$	817 500 \$
Hygiène du milieu	- \$	40 000 \$	40 000 \$	80 000 \$
Loisirs et culture	20 000 \$	70 000 \$	- \$	90 000 \$
	304 072 \$	459 000 \$	389 000 \$	1 152 072 \$

5. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉES À L’ASSISTANCE ;

Aucune question.

CLÔTURE ET LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

18-01-2012

6. Clôture et levée de l’assemblée

Sur proposition de monsieur David Bolduc, appuyée par monsieur Fernand Béland, il est résolu unanimement de clore l’assemblée. Les sujets à l’ordre du jour de la présente réunion étant épuisés, la réunion est levée à 19h40.

(ORIGINAL SIGNÉ)

HUGUETTE SAUCIER
MAIRESSE

FRANCE BEAULIEU
DIRECTRICE GÉNÉRALE/
SEC.-TRÈS. PAR INTÉRIM

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6 rue des Rapides le 14 février 2012 à compter de 19h30 ; à laquelle étaient présents outre madame la mairesse Huguette Saucier, messieurs les conseillers suivants : Fernand Béland, David Bolduc, Daniel Dubuc et Stephan Lavoie, tous formant quorum sous la présidence de madame la mairesse. Était également présente à cette assemblée madame France Beaulieu, directrice générale par intérim.

Absents : messieurs Pascal Tanguay et André Bédard.

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 JANVIER 2012;
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 24 JANVIER 2012;
5. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE;
6. COMPTES À PAYER;
7. INDEXATION ET AJUSTEMENT DE SALAIRE;
8. ADOPTION DU PROJET D'ENTENTE DE PARTENARIAT CONCERNANT L'ATTRAIT TOURISTIQUE DEMANDÉ PAR LA VILLE D'AMOS;
9. OFFRE DE SERVICE POUR L'ANNÉE 2012 CONCERNANT L'ENTRETIEN DU PHOTOCOPIEUR;
10. L'ADOPTION DU RÈGLEMENTATION DE TAXATION POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2012;
11. DEMANDE À PORTÉE COLLECTIVE DE LA MRC D'ABITIBI;
12. AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR L'ASPHALTAGE DE L'AVENUE PRINCIPALE;
13. AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR LA VENTE DU TERRAIN DE CAMPING MUNICIPALE;
14. CONTRAT DE SERVICES DE MADAME GHISLAINE CADOTTE POUR L'OPÉRATION DU COMPLEXE RÉCRÉATIF JACQUES MASSÉ;

15. VARIA :

- 15.1 _____
- 15.2 _____
- 15.3 _____

16. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE;

17. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION.

Après avoir constaté le quorum, madame la Mairesse, Huguette Saucier, ouvre la réunion débutant à 19h30.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

19-02-2012

2. Lecture et adoption de l'ordre du Jour.

Sur proposition de monsieur Fernand Béland, appuyé par monsieur David Bolduc et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour avec varia ouvert.

PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉES À L'ASSISTANCE;

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 JANVIER 2012;

20-02-2012

3. Adoption du procès-verbal du 10 janvier 2012.

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance régulière tenue le 10 janvier 2012, au moins 24 heures avant la présente séance, la directrice générale par intérim est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par monsieur Daniel Dubuc, appuyé par monsieur Fernand Béland et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 10 janvier 2012, tel que rédigé.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 24 JANVIER 2012;

21-02-2012

4. Adoption du procès-verbal du 24 janvier 2012.

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance régulière tenue le 24 janvier 2012, au moins 24 heures avant la présente séance, la directrice générale par intérim est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par monsieur Fernand Béland, appuyé par monsieur David Bolduc et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 24 janvier 2012, tel que rédigé.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE.

6. COMPTES À PAYER;

6. Comptes à payer.

Vérifiés par madame Huguette Saucier mairesse et monsieur Fernand Béland.

Sur proposition de monsieur Daniel Dubuc, appuyé par monsieur Fernand Béland et résolu unanimement que les comptes à payer soient payés et acceptés, tel que décrits ci-dessous:

À l’exception de la facture #4903 de Bigué, chèque #C1200058 au montant de 43.41\$ (plainte pénale et tarification) pour plus de renseignements.

Nom	Description	N°chèque	Total
Jacques Laverdière	Transbordement 24 déc.	C1200045	50,00
		R.C1200017	
Télébec Mobilité	Services téléavertisseurs SI	C1200046	22,79
		R.C1200028	
Petite Caisse	1 repas et frais de poste	C1200047	135,50
CIA informatique	Régler problème informatique	C1200048	22,79
Copie Tech imprimerie	7 copies documents reliés SI	C1200049	112,22
Envirobi	Location conteneurs 40V déc.	C1200050	387,35
Location Sauvageau	Location camionnette déc.2011	C1200051	1 518,06
Parafiamma Solutions inc.	Power Siphon Jet 6"-équip.SI	C1200052	187,98
Parafiamma Solutions inc.	Super glove long-vêtements SI	C1200052	136,7
Sanitri	Collecte commerciale déc. 2011	C1200053	478,44
Sanitri	Collecte ordures déc. 2011	C1200053	5 467,04
Les Entrepr. Sous-Marines			
Tomlin	Insp.,remplissage app.resp.SI	C1200054	24,50
Agritibi R.H. Inc.	Vitre pour tracteur	C1200055	62,56
Agritibi R.H. Inc.	Vitre pour tracteur+ entr.véh.	C1200055	323,07
Journal L'Alliance de Preissac	Publicité février 2012	C1200056	500,00
Clémence Audet	Entretien 6,des Rapides	C1200057	160,00
Bigué & Bigué	Plainte pénale et tarification	C1200058	43,41
Bois Turcotte Ltée	Accessoires pour CRJM&garage	C1200059	33,94
Bois Turcotte Ltée	Poignée & clés cuisine CRJM	C1200059	45,86
Bois Turcotte Ltée	Matériaux CRJM & lave-glance	C1200059	28,06
Bois Turcotte Ltée	Sel pour enlever la glace	C1200059	11,44
Bois Turcotte Ltée	Matériaux caserne #1	C1200059	1 019,72
Bois Turcotte Ltée	Matériaux caserne #1	C1200059	789,36
Bois Turcotte Ltée	Matériaux caserne-aqueduc-out.	C1200059	193,58
Bolduc David	Kms-formation éthique Barraute	C1200060	73,92
Cablevision	Internet bilbiothèque	C1200061	5,64
Canadian Tire Amos 285	Lave-glance camion incendie	C1200062	14,94
Canadian Tire Amos 285	Matériel pour le CRJM	C1200062	60,19
Canadian Tire Amos 285	Antigel dégeleuse de ponceaux	C1200062	55,14
Canadian Tire Amos 285	Article de nettoyage SI	C1200062	23,74
Canadian Tire Amos 285	Entretien remorque	C1200062	27,33
CIA informatique	Problème de connexion CIB	C1200063	30,65
CIA informatique	Régler problème informatique	C1200063	244,33
CIA informatique	Régler problème informatique	C1200063	48,87
Danny Lamoureux, ent.Électricien	Réparation de lampadaires	C1200064	1 190,96
Denise Massé Nantel	Entretien au 186, ave du Lac	C1200065	60,00
Desjardins sécurité financière	Assurance collective 01-2012	C1200066	915,13
Desjardins sécurité financière	Assurance collective 02-2012	C1200066	675,30
Desseau inc.	Projet bornes sèches	C1200067	4 190,54
Daniel Dubuc	Kms-formation éthique Barraute	C1200068	73,92
Envirobi	Location conteneurs & levée	C1200069	978,10
Fédération québécoise des munic.	MAJ recueil du régl. municipal	C1200070	204,75
Fonds de solidarité FTQ	Remise régime de retraite	C1200071	40,00
Imprimerie Gaby inc.	Achat d'enveloppes (bureau)	C1200072	109,23
Gaston Miljours	Déneigement côté sud-station.	C1200073	1 149,75
Gaston Miljours	Sablage du 2 au 17 janvier	C1200073	612,79
Gaston Miljours	Sablage du 17 au 23 janvier	C1200073	1 280,55

Nom	Description	N°chèque	Total
Gaston Miljours	Sablage du 24 au 29 janvier	C1200073	936,52
Gaston Miljours	1/5 contrat déneigement -5%	C1200073	24 218,52
Gyva inc.	Fourniture de bureau	C1200074	7,35
Gyva inc.	Fourniture de bureau	C1200074	65,16
Gyva inc.	Fourniture de bureau	C1200074	220,88
Jacques Laverdière	Transbordement 14-01au11-02	C1200075	150,00
Lachance Karine	Fourniture de bureau SI	C1200076	19,52
Noël Langlois	Remb.achats et carte d'appel	C1200077	215,75
Noël Langlois	Entretien sentiers	C1200077	750,00
Larouche Bureautique	Crédit - copies non utilisées	C1200078	- 272,18
Larouche Bureautique	Contrat entr.annuel copieur	C1200078	1 634,71
Location Lauzon Amos	Réparation scie à chaine	C1200079	50,50
Location Sauvageau	Location camionnette janvier	C1200080	1 532,05
Lumen Division Sonepar Canada	Lumière pour caserne #1	C1200081	85,95
Lumen Division Sonepar Canada	Lumière pour CRJM	C1200081	257,64
M & M Nord Ouest inc.	Outil pour "buffer" - garage	C1200082	83,67
M & M Nord Ouest inc.	Câble pour sudeuse garage	C1200082	68,70
Manoir des Rapides	Essence pour camionnette	C1200083	93,90
Manoir des Rapides	Essence pour camionnette janv.	C1200083	285,33
Manoir des Rapides	Essence camionnette & équip.	C1200083	271,93
Manoir des Rapides	Essence SI	C1200083	52,01
Manoir des Rapides	Essence SI	C1200083	93,00
Manoir des Rapides	Essence camionnette & équip.	C1200083	290,71
Maurice Couture	Déneigement Nord-station.	C1200084	900,00
Petite Caisse	Timbres,média-poste du mois	C1200085	246,22
Petite Caisse	Frais de poste	C1200085	137,42
Plomberie Germain Roy inc.	Matériel pour aqueduc	C1200086	87,10
Plomberie Germain Roy inc.	Réservoir pour aqueduc	C1200086	1 086,46
Portes Levasseur	Porte pour caserne #1	C1200087	724,34
Le Routier 117	Essence service incendie	C1200088	61,00
Le Routier 117	Repas de Noël	C1200088	551,54
Sanitri	Collecte ordures de janvier	C1200089	725,22
Huguette Saucier	Rapport de dépenses (KM)	C1200090	138,60
Serrurier Deschênes enr.	Changement de serrure CRJM	C1200091	193,16
Société Nationale Québécois A-T	Drapeaux du Québec	C1200092	214,64
Sogitex	Distributeur pr CLSC+bureau	C1200093	100,98
Sogitex	Accessoires pour entretien	C1200093	97,56
Sécuriplus	Inspection-recharge extincteur	C1200094	560,67
Sécuriplus	Insp. et recharge extincteurs	C1200094	38,29
Traction Amos (117)	Outil pour garage	C1200095	20,99
Boutique Télécom inc.	Frais mensuels pour pagettes	C1200096	22,99
		Annulé	
Ville d’Amos	Frais util. Enfouissement	C1200097	1 275,99
Ville d'Amos	Utilisation site enfouis.janv.	C1200097	2 030,50
Vitrierie Pomerleau inc.	Baie vitrée pour CRJM	C1200098	388,70
Manoir des Rapides	700 timbres pour taxation	C1200099	490,94
Télébec Mobilité	Services téléavertisseurs SI	C1200100	22,99
		R.C1200096	
Sous-total			70 889,01
Hydro-Québec	Luminaires – Éclairage public janvier		561,31
Hydro-Québec	Éclairage Parc Tancrède		29,64
Hydro-Québec	Électricité 6, des Rapides déc.&janv.		2 755,45
Hydro-Québec	Électricité 16, des Rapides déc.&janv.		1 163,38
Hydro-Québec	Électricité 186, du lac déc.&janv.		946,15
Hydro-Québec	Électricité 707A, du Lac		669,28
Hydro-Québec	Électricité 707, du Lac		500,32
Télébec	Téléphone 186, ave du Lac		123,69

Télébec	Téléphone CRJM	87,38
Télébec	Téléphones bureau mun&CLSC	344,48
Bell Mobilité	Cellulaires	123,53
Shaw direct	Forfait télévision CRJM	31,49
Revenu Québec	DAS du mois de janvier	2 814,68
A.D.R.C.	DAS du mois de janvier	1 114,42
Rémunérations pour le mois de janvier		10 626,91
Total des prélèvements bancaires et rémunérations		21 892,11
Total des factures		65 048,07
Total des comptes		86 940,18

7. INDEXATION ET AJUSTEMENT DE SALAIRE;

23-02-2012

7. Indexation et ajustement de salaire

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac veut procéder à l’indexation des salaires de certains employés et des élus;

ATTENDU QUE l’IPC (indice du prix à la consommation) a été établi à 2,4% pour l’année 2011;

ATTENDU QUE dans 2 cas la municipalité souhaite procéder à un ajustement de salaire.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur David Bolduc, appuyé par monsieur Daniel Dubuc et résolu unanimement :

D’INDEXER, de 2,4% représentant l’IPC, le salaire des personnes suivantes :

- Mairesse
- Conseillers
- Directeur général et secrétaire trésorier
- Directeur général adjoint
- Secrétaire administrative sur la base du salaire 2012.

D’AJUSTER le salaire de la secrétaire-réceptionniste en augmentant de 4.00\$/l’heure et celui du responsable des travaux par intérim de 3.00\$/l’heure.

De ne pas modifier le salaire de la directrice générale par intérim, du responsable des travaux et de l’inspecteur municipal.

8. ADOPTION DU PROJET D’ENTENTE DE PARTENARIAT CONCERNANT L’ATTRAIT TOURISTIQUE DEMANDÉ PAR LA VILLE D’AMOS;

24-02-2012

8. Adoption du projet d’entente de partenariat concernant l’attrait touristique demandé par la ville d’Amos.

ATTENDU QUE la municipalité a adopté la résolution 11-01-2012 concernant le projet de partenariat touristique demandé par la ville d’Amos;

ATTENDU QUE la ville d’Amos a produit une charte de partenariat touristique entre eux et le sentier de la roche et la tour d’observation;

ATTENDU QUE la municipalité désire s’associer audit projet de la ville d’Amos;

ATTENDU QU' il n' y a aucun coût relié à ce projet de partenariat avec la ville d'Amos.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Stephan Lavoie, appuyé par David Bolduc et résolu unanimement :

D'ANNULER la résolution 11-01-2012 adopté lors de l'assemblée régulière tenue le 10 janvier 2012.

D'INFORMER la ville d'Amos que la municipalité de Preissac désire s'associer au projet de partenariat touristique.

9. OFFRE DE SERVICE POUR L'ANNÉE 2012 CONCERNANT L'ENTRETIEN DU PHOTOCOPIEUR;

25-02-2012

9. Offre de service pour l'année 2012 concernant l'entretien du photocopieur.

ATTENDU QUE l'entreprise Larouche Bureautique nous a offert une offre de service pour l'année 2012 suite au résultat annuel;

ATTENDU QUE le nombre de copies étaient de 9800 pour ceux de couleur et de 54800 pour ceux noir et blanc, qui donnaient un montant annuel de 1649.20\$ en 2011;

ATTENDU QUE le nombre réel de copies est de 8210 en couleur et de 48112 en noir et blanc en 2011;

ATTENDU QUE l'offre de service est de 48200 en noir et blanc et de 8300 de couleurs pour un montant total de 1421.80\$, soit une économie de 227.40\$

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Daniel Dubuc, appuyé par monsieur David Bolduc et résolu unanimement :

DE PRENDRE la proposition no. 2 du contrat de service de Larouche Bureautique, soit de 48200 de copies noir et blanc et de 8300 copies de couleur pour un montant total de 1421.80\$ par année.

10. L'ADOPTION DU RÈGLEMENT DE TAXATION POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2012;

26-02-2012

10. L'ADOPTION DU RÈGLEMENT DE TAXATION POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2012.

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE PREISSAC

RÈGLEMENT NO 228-2012

Règlement déterminant les taux de taxe et tarifs pour l'exercice financier 2012

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la session régulière tenue le 10 janvier 2012;

En conséquence, il est proposé par monsieur Daniel Dubuc, appuyé par monsieur Stephan Lavoie et résolu unanimement que le présent règlement no 228-2012 déterminant les taux de taxe et tarifs pour l'exercice financier 2012 soit adopté.

SECTION I PRÉAMBULE

Article 1 : Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

SECTION II - TAXE GÉNÉRALE RÉSIDUELLE SUR LA VALEUR FONCIÈRE

Article 2 : Qu'une taxe de 0.98 \$ par 100.00 \$ de la valeur portée au rôle d'évaluation, soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2012, sur tout immeuble sans partie non résidentielle imposable situé sur le territoire de la municipalité de Preissac ;

SECTION III - TARIF DE COMPENSATION POUR LE SERVICE D'ENLÈVEMENT, DE TRANSPORT ET DE DISPOSITION DES ORDURES MÉNAGÈRES AINSI QUE LE SERVICE DE CUEILLETTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES

Article 3 : Qu'un tarif annuel de 154.50 \$ par unité de logement soit exigé et prélevé pour l'année fiscale 2012 pour tous les bénéficiaires de ces services offerts sur une base annuelle;

Article 4 : Qu'un tarif annuel de 77.50 \$ par unité de logement soit exigé et prélevé pour l'année fiscale 2012 pour tous les bénéficiaires de ces services sur une base saisonnière;

Article 5 : Qu'un tarif annuel de 37.00 \$ par roulotte de voyage ayant un caractère de permanence, ailleurs sur le territoire de la municipalité et dont un droit acquis à l'utilisation a été reconnu, soit exigé et prélevé pour l'année fiscale 2012 pour tous les bénéficiaires de ces services;

Article 6 : Qu'un tarif annuel de 37.00 \$ par emplacement soit exigé et prélevé pour l'année fiscale 2012 pour chacun des emplacements de camping utilisables situés dans la zone VI-10;

Article 7 : Qu'un tarif annuel de 250.00 \$ pour le transport, de 131.82 \$ par verge cube pour la disposition des déchets domestiques et de 67.05 \$ par verge cube des matières recyclables soit exigé et prélevé pour l'année fiscale 2012 pour tous les bénéficiaires de ces services, propriétaires de commerces ou de petites entreprises dont la cueillette se fait sur une base hebdomadaire;

Article 8 : Qu'un tarif annuel de 125.00 \$ pour le transport, de 131.82 \$ par verge cube pour la disposition des déchets domestiques et de 67.05 \$ par verge cube des matières recyclables soit exigé et prélevé pour l'année fiscale 2012 pour tous les bénéficiaires de ces services, propriétaires de commerces ou de petites entreprises dont la cueillette se fait sur une base bihebdomadaire;

Article 9 : Qu'un tarif annuel de 62.50 \$ pour le transport, de 131.82 \$ par verge cube pour la disposition des déchets domestiques et de 67.05 \$ par verge cube des matières recyclables soit exigé et

prélevé pour l'année fiscale 2012 pour tous les bénéficiaires de ces services, propriétaire de commerces ou de petites entreprises opérant de façon saisonnière;

Article 10 : Que le coût de ces services pour les industries minières suivantes soit :

Mine Agnico-Eagle Itée, Division complexe Bousquet : l'année fiscale 2012, une tarification de 275 \$ par semaine pour le transport des déchets domestiques et de 50 \$ par semaine pour la disposition des déchets domestiques au L.E.T. d’Amos.

Mine Agnico-Eagle Itée, Division Laronde : l'année fiscale 2012, une tarification de 250 \$ par semaine pour le transport des déchets domestiques et de 50 \$ par semaine pour la disposition des déchets domestiques au L.E.T. d’Amos.

Article 11 : Le tarif pour le service de la section III doit, dans tous les cas, être payé par le propriétaire.

SECTION IV — TAXE SUR LES IMMEUBLES NON-RÉSIDENTIELS

Article 12 : Qu'une taxe de 1.96 \$ par 100.00 \$ d'évaluation soit imposée et prélevée pour toutes les unités prévues à l'annexe du rôle d'évaluation, au prorata de la valeur admissible inscrite à ladite annexe, pour l'année fiscale 2012;

SECTION V — TAXE SUR LES IMMEUBLES INDUSTRIELS

Article 13 : Qu'une taxe de 1.96 \$ par 100.00 \$ d'évaluation soit imposée et prélevée pour toutes les unités prévues à l'annexe du rôle d'évaluation, au prorata de la valeur admissible inscrite à ladite annexe, pour l'année fiscale 2012;

SECTION VI — TARIF DE COMPENSATION POUR LE SERVICE DE DÉNEIGEMENT DU CHEMIN DES RIVERAINS

Article 14 : Qu’un tarif annuel de 105.27 \$ par unité d’évaluation soit imposé et prélevé pour l'année fiscale 2012 pour tous les bénéficiaires de ce service.

SECTION VII - TAUX D'INTÉRÊT POUR LES COMPTES EN SOUFFRANCE

Article 15 : Qu'un taux d'intérêt de 2 % par mois (24 % par année) soit facturé pour tout compte en souffrance (taxes ou autres) ;

Article 16 : Que des frais administratifs de 25.00 \$ soient imposés pour tout chèque refusé par une institution financière.

SECTION VIII — MODE DE PAIEMENT

Article 17 : Le conseil de la municipalité de Preissac consent le droit à trois (3) versements pour le paiement des taxes municipales lorsque les taxes foncières sont égales ou supérieures au montant fixé par le règlement du gouvernement en vertu du paragraphe 4 de l’article 263 (fiscalité municipale). Ces paiements devront être faits de la façon suivante :

Le premier versement doit être fait le trentième jour qui suit l’expédition du compte;

Le deuxième versement doit être fait le quatre-vingt-dixième jour qui suit le dernier jour où peut être fait le versement précédent;

Le troisième versement doit être fait le quatre-vingt-dixième jour qui suit le dernier jour où peut être fait le versement précédent;

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échü est alors exigible;

Seules les règles relatives au versement unique s'appliquent à une taxe imposée à la suite d'un budget supplémentaire.

SECTION VIII - ENTRÉE EN VIGUEUR

Article 18 : Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Avis de motion: 10 janvier 2012

Adoption : 14 février 2012

Publication : 17 février 2012

Huguette Saucier

Mairesse

France Beaulieu

Directrice générale et

secrétaire-trésorière

par intérim

11. DEMANDE À PORTÉE COLLECTIVE DE LA MRC D'ABITIBI;

27-02-2012

11. Demande à portée collective de la MRC d'Abitibi.

ATTENDU QUE le 27 octobre 2010 ;a MRC d'Abitibi a officiellement déposée, en adoptant la résolution no 102-10-2010, une demande à portée collective à la commission de protection du territoire et des activités agricoles (CPTAQ) en vertu de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA), portant le numéro de dossier 370395;

ATTENDU QUE la demande à portée collective (article 59) de la MRC d'Abitibi porte sur deux volets soit :

1.Sur des îlots déstructurés situés en zone agricole permanente.

2.Sur des lots d'une superficie suffisante pour ne pas déstructurer le milieu agricole et situés dans des secteurs identifiés au schéma d'aménagement révisé.

ATTENDU QU'une entente verbale a été conclue avec les représentants de la CPTAQ, de l'UPA, de la MRC et des municipalités de la MRC le 29 juin 2011;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu le 5 janvier dernier le compte rendu de la demande et l'orientation préliminaire de la CPTAQ ainsi que les cartes fournies par la MRC illustrant les secteurs de villégiature (demande recevable), les îlots déstructurés et les affectations (volet 2);

ATTENDU QUE l'orientation préliminaire précise les modalités et les conditions afin de permettre à la municipalité l'émission d'un permis de construction à des fins résidentielles en one agricole permanente ainsi que la liste des demandes recevable à des fins résidentielles par la CPTAQ;

ATTENDU Que l'annexe A illustre des espaces où la MRC peut présenter à la CPTAQ des demandes d'autorisation à des fins résidentielles (chalet ou résidence);

ATTENDU QUE le texte par rapport aux demandes recevables pour les espaces illustrées en annexe A apparaissant au troisième point du paragraphe no. 1.5 à la page 12 de l'orientation préliminaire est ambiguë;

ATTENDU QU'il y a lieu de préciser et d'illustrer clairement ce point en fonction des discussions et conclusions survenues le 29 juin dernier;

ATTENDU QUE la loi accorde un délai de 45 jours à la municipalité pour faire parvenir son avis sur l'orientation préliminaire;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Daniel Dubuc, appuyé par monsieur Fernand Béland et résolu unanimement :

D'AVISER la commission de protection du territoire et des activités agricoles (CPTAQ) que le conseil municipal donne son avis favorable au contenu du compte rendu de la demande et l'orientation préliminaire de la demande à portée collective de la MRC d'Abitibi, dossier no 370395 avec l'interprétation suivante au troisième point du paragraphe no 1.5 à la page 12 :

*En vue d'implanter des chalets ou des résidences dans les espaces identifiés sur les plans joints à la présente décision en annexe A, et déposés au greffe de la Commission. Chaque annexe A devra faire l'objet d'une demande distincte, par la MRC, et couvrir l'ensemble de l'espace disponible (demande globale) de la bande (secteur) illustrée sur les plans joints à la présente décision en annexe A.

12. AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR L'ASPHALTAGE DE L'AVENUE PRINCIPALE;

28-02-2012

12. Autorisation d'aller en appel d'offres pour l'asphaltage de l'avenue Principale.

ATTENDU QUE des travaux sont devenus nécessaires pour l'avenue Principale;

ATTENDU QUE la loi exige que la municipalité procède par appel d'offres.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur David Bolduc, appuyé par monsieur Daniel Dubuc et résolu unanimement :

D'AUTOSIER madame France Beaulieu, directrice générale par intérim d'aller en appel d'offre pour l'asphaltage de l'avenue Principale.

13. AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR LA VENTE DU TERRAIN DE CAMPING MUNICIPAL;

29-02-2012

13. Autorisation d'aller en appel d'offres pour la vente du terrain de camping municipal.

ATTENDU QUE le conseil municipal désire vendre le terrain de camping municipal;

ATTENDU QUE le terrain de camping municipal sera vendu selon sa valeur;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Fernand Béland, appuyé par monsieur Daniel Dubuc et résolu unanimement :

D'AUTOSIER madame France Beaulieu d'aller en appel d'offre pour la vente du terrain de camping municipal.

14. CONTRAT DE SERVICE DE MADAME GHISLAINE CADOTTE POUR L'OPÉRATION DU COMPLEXE RÉCRÉATIF JACQUES MASSÉ;

30-02-2012

14. Contrat de service de madame Ghislaine Cadotte pour l'opération du complexe récréatif Jacques Massé.

ATTENDU QUE pendant la période hivernale, le complexe récréatif Jacques Massé offre des activités aux citoyens;

ATTENDU QUE madame Ghislaine Cadotte est disposé a assuré le bon fonctionnement du complexe récréatif Jacques Massé.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Fernand Béland, appuyé par monsieur Daniel Dubuc et résolu unanimement :

D'ATTRIBUER à madame Ghislaine Cadotte le contrat de service pour la gestion des activités du complexe récréatif Jacques Massé et ce, pour un tarif horaire de 12.00\$ de l'heure.

15. VARIA :

16. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE;

17.CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

31-02-2012

17. Clôture et levée de l'assemblée.

Il est proposé par monsieur David Bolduc, appuyé par monsieur Daniel Dubuc et résolu unanimement de clore l'assemblée. Les sujets à l'ordre du jour de la présente réunion étant épuisés, la réunion est levée à 20h00.

(ORIGINAL SIGNÉ)

HUGUETTE SAUCIER
MAIRESSE

FRANCE BEAULIEU
DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6 rue des Rapides le 13 mars 2012 à compter de 19h30 ; à laquelle étaient présents outre madame la mairesse Huguette Saucier, messieurs les conseillers suivants : Fernand Béland, David Bolduc, Daniel Dubuc, André Bédard et Pascal Tanguay, tous formant quorum sous la présidence de madame la mairesse. Était également présente à cette assemblée madame France Beaulieu, directrice générale par intérim.

Absent : monsieur Stephan Lavoie.

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 FÉVRIER 2012;
4. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE;
5. COMPTES À PAYER;
6. ENTENTE AVEC LA VILLE D'AMOS CONCERNANT L'UTILISATION DU CAMION CITERNE;
7. ACHAT DE CASQUETTES POUR LE SERVICE DES INCENDIES;
8. RÉVISION DE LA RÉNUMÉRATION DES PRÉVENTIONNISTES;
9. RESPONSABILITÉS CONFIÉES AUX ÉLUS;
10. REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ POUR LE DOSSIER DE NON PAIEMENT DE TAXES;
11. ÉQUILIBRATION DU RÔLE D'ÉVALUATION POUR LES EXERCICES 2013-2014-2015 DE LA MUNICIPALITÉ DE PREISSAC;
12. DEMANDE DE PERMIS DE BOISSON LORS DE L'ACTIVITÉ ORGANISÉE PAR LE CLUB DE L'ÂGE D'OR DE PREISSAC AU COMPLEXE RÉCRÉATIF JACQUES MASSÉ, LE 17 MARS 2012;
13. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SÉCUR-ALERT POUR LA CENTRALE DE SURVEILLANCE DU SYSTÈME D'ALARME DU 6, RUE DES RAPIDES;
14. SOUMISSION SÉCURIPLUS (EXTINCTEURS);
15. MANDAT À ME CHANTAL BOYER;

16. SOUMISSIONS POUR ÉCLAIRAGE DU COMPLEXE RÉCRÉATIF JACQUES MASSÉ ;
17. ACHAT D'UN MODULE DE TRANSMISSION DES RELEVÉS 1;
18. AUTORISATION AU CLUB NAUTIQUE DE FAIRE DES TRAVAUX SUR LE QUAI DU SECTEUR NORD;
19. MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 73-04-2011, DEMANDE DU CLUB NAUTIQUE;
20. VARIA :
 - 20.1 _____
 - 20.2 _____
 - 20.3 _____
21. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE;
22. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION.

Après avoir constaté le quorum, madame la Mairesse, Huguette Saucier, ouvre la réunion débutant à 19h30.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

32-03-2012

2. Lecture et adoption de l'ordre du Jour.

Sur proposition de monsieur David Bolduc, appuyé par monsieur Pascal Tanguay et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour avec varia ouvert.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 JANVIER 2012;

33-03-2012

3. Adoption du procès-verbal du 14 février 2012.

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance régulière tenue le 14 février 2012, au moins 24 heures avant la présente séance, la directrice générale par intérim est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par monsieur David Bolduc, appuyé par monsieur Fernand Béland et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 14 février 2012, une correction à la résolution 30-02-2012 sera corrigée au procès-verbal concernant le taux horaire de Mme Ghislaine Cadotte : se lit 14.00\$ et devrait se lire 12.00\$ l'heure.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE.

5. COMPTES À PAYER;

34-03-2012

5. Comptes à payer.

Vérifiés par madame Huguette Saucier mairesse et monsieur Fernand Béland. Sur proposition de monsieur Fernand Béland, appuyé par monsieur Daniel Dubuc et résolu unanimement que les comptes à payer soient payés et acceptés, tel que décrits ci-dessous:

À l'exception de la facture #V4885 de Sanitri, chèque #C1200150 au montant de 5 517,43\$ Cueillette des ordures pour faire suite au contrat non-respecté.

Nom	Description	No chèque	Montant
Bigué & Bigué	Plainte pénale et tarification	C1200058	43,41
		Retenu en février	
Ghislaine Cadotte	Services du 14-01 au 17-02	C1200101	ANNULÉ
		Remplacé par C1200103	
Garage Tardif Ltée	Achat de la camionnette	C1200102	37 433,57
Garage Tardif Ltée	Immatriculation camionnette	C1200102	54,20
Ghislaine Cadotte	Services du 14-01 au 17-02	C1200103	1 800,00
Ministre du Revenu du Qc	Cotisations FSS ajust. & CNT	C1200104	202,54
Club nautique Preissac	Subvention – achat ponton	C1200105	10 000,00
Les Matériaux 3+2 Ltée	Outil pour marche caserne #1	C1200106	40,55
ACSIQ	Inscription congrès chefs SI	C1200107	569,13
ADTEX enr.	Hébergement site web 2012	C1200108	166,66
Journal L'Alliance Preissac	Publicité mars 2012	C1200109	500,00
Alumi-Nord R.M.G. Inc.	Installation marchepieds SI	C1200110	86,23
Alumi-Nord R.M.G. Inc.	Marchepieds camion SI	C1200110	239,15
Clémence Audet	Entretien 6, rue des Rapides	C1200111	160,00
Bois Turcotte Ltée	Outil, mat. caserne #1, clés	C1200112	24,11
Bois Turcotte Ltée	Matériaux caserne #1 SI	C1200112	139,59
Bois Turcotte Ltée	Coupe-froid porte caserne int.	C1200112	35,48
Boivin et Gauvin inc.	Réparation app. respiratoire SI	C1200113	670,99
Boivin et Gauvin inc.	Réparation app. respiratoire SI	C1200113	159,48
Boivin et Gauvin inc.	Réparation app. respiratoire SI	C1200113	159,48
Boivin et Gauvin inc.	Réparation app. respiratoire SI	C1200113	159,48
Boivin et Gauvin inc.	Réparation app. respiratoire SI	C1200113	159,48
Cablevision	Câble internet Biblio-sud	C1200114	59,73
Cain Lamarre Casgrain Wells, Avocats	Fermeture dossier G. Voltaire	C1200115	88,53
Canadian Tire Amos 285	Corde pour formation SI	C1200116	18,36
Canadian Tire Amos 285	Prévention école et acc. SI	C1200116	94,32
Carrosserie du Parc	Antirouille pour camion neuf	C1200117	333,43
CIA informatique	Achat 2 antivirus NOD32	C1200118	83,93
Collection drapeaux monde	Achat drapeaux Canada	C1200119	146,60
Danny Lamoureux, Électricien	Électricité de la caserne #1	C1200120	397,02
Denise Massé Nantel	Entretien 186, ave du Lac	C1200121	60,00
Deshais, Grossiste	Bouteilles d'eau Eska	C1200122	79,50
Elcom Radio	Réparation téléavertisseur SI	C1200123	160,34
Envirobi	Location conteneurs	C1200124	390,91
Financière Banque Nationale	Intérêt-emprunt camion& bâtim.	C1200125	6 962,73
Fonds de solidarité FTQ	Remise régime de retraite	C1200126	40,00
Gaston Miljours	Sablage du 1 ^{er} au 11 février	C1200127	786,60
Gaston Miljours	Sablage du 14 au 22 février	C1200127	524,41
Gaston Miljours	Sablage du 23 au 28 février	C1200127	501,71
Gaston Miljours	1/5 contrat de déneigement -5%	C1200127	24 218,52
Gaston Miljours	Déneigement côté sud-station.	C1200127	1 149,75
Les Entr. Marco Genesse	Clause ajustement pr carburant	C1200128	1 220,38
Ghislaine Cadotte	Services du 18 fév. au 6 mars	C1200129	1 020,00
Gyva inc.	Fourniture de bureau	C1200130	33,66
Gyva inc.	Fourniture de bureau	C1200130	86,89
Gyva inc.	Fourniture de bureau	C1200130	36,77
Receveur Général Canada	Renouv. Licence radio SI	C1200131	246,00
Jacques Laverdière	Transbordement 25-02 & 10-03	C1200132	100,00
Karine Lachance	Rapport medical-c. conduite SI	C1200133	40,00
Noël Langlois	Essence camion location&neuf	C1200134	27,46
Noël Langlois	Entretien sentiers 1-02au2-03	C1200134	825,00
Location Lauzon Amos	Propane chauffe-eau zamboni	C1200135	92,10
Location Sauvageau	Location finale du camion	C1200136	1 225,72

Nom	Description	No chèque	Montant
Lumen Div. Sonepar Can.	Mèche percer tôle caserne #1	C1200137	41,36
Lumen Div. Sonepar Can.	Accessoire pr extincteur SI	C1200137	74,09
Magasin Général Cadillac	Matériel pour formation SI	C1200138	48,10
Magasin Général Cadillac	Matériel pour formation SI	C1200138	37,91
Manoir des Rapides	Essence camionnette & équip.	C1200139	66,37
Manoir des Rapides	Essence SI	C1200139	343,48
Manoir des Rapides	Essence camion & équip.	C1200139	498,03
Martin & Lévesque inc.	Vêtements SI	C1200140	117,62
Maurice Couture	Déneigement côté nord-station.	C1200141	900,00
Télébec mobilité	Services téléavertisseur SI	C1200142	45,98
M.R.C. d'Abitibi	1 ^{er} versement quotes-parts	C1200143	91 444,50
Nicole Labrecque	Frais déplacement 20 janvier	C1200144	31,08
Papeterie commercial	Fourniture de bureau	C1200145	29,74
Parafiamma Solutions inc.	Ranger Shoe-Fit vêtements SI	C1200146	159,82
Pompiers volontaires Amos	Remplissage 5 bonbonnes SI	C1200147	30,00
Pompiers volontaires Amos	2 remplissages air comprimée SI	C1200147	20,00
Pompiers volontaires Amos	4 remplissages air comprimée SI	C1200147	24,00
Yvon Baril Amos inc.	Fil internet caserne #1 SI	C1200148	32,17
Remorquage Belzile inc.	Remorquer-enlèvement camionSI	C1200149	517,96
Sanitri	Cueillette des ordures janvier	C1200150	5 517,43
Garage Tardif Ltée	Pare-éclaboussure camionnette	C1200151	59,76
Garage Tardif Ltée	Remise du dépôt de garantie	C1200151	3 709,17
Traction Amos (117)	Ampoules pr camion 202 SI	C1200152	8,40
Ville d'Amos	Util. lieu d'enfouissement fév.	C1200153	1 379,06
Ville d'Amos	Demande d'entraide incendie	C1200153	744,91
Ville d'Amos	Intérêt sur facture #250031	C1200153	3,14
Vitrierie Pomerleau inc.	Vitre bureau caserne #1 SI	C1200154	204,66
Zip lignes lettrage	Lettrage & logo camion neuf	C1200155	178,21
Sous-total			200 120,85
Hydro-Québec	Luminaires – Éclairage public février		525,07
Hydro-Québec	Éclairage Panneau d'accueil		17,52
Hydro-Québec	Électricité 180, ave du Lac 01-12au01-02		461,37
Télébec	Téléphone 186, ave du Lac		122,37
Télébec	Téléphone CRJM		87,49
Télébec	Téléphones bureau mun&CLSC		344,39
Bell Mobilité	Cellulaires		120,95
Revenu Québec	DAS du mois de février		2 749,16
A.D.R.C.	DAS du mois de février		1 116,52
Rémunérations pour le mois de février			13 278,84
Total des prélèvements bancaires et rémunérations			18 823,68
Total des factures			200 120,85
Total des comptes			218 944,53

6. ENTENTE AVEC LA VILLE D'AMOS CONCERNANT L'UTILISATION DU CAMION CITERNE;

35-03-2012

6. Entente avec la ville d'Amos concernant l'utilisation du camion citerne.

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac a besoin dans certaines circonstances d'un camion citerne supplémentaire afin de respecter les normes exigées dans le schéma de couverture de risques établi par la MRC d'Abitibi;

ATTENDU QUE la ville d'Amos est disposée à signer une entente avec la municipalité de Preissac.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur André Bédard, appuyé par monsieur Daniel Dubuc et résolu unanimement :

D'AUTORISER madame Huguette Saucier mairesse et madame France Beaulieu directrice générale par intérim à signer pour et au nom de la municipalité une entente de service concernant le camion citerne avec la ville d'Amos.

7. ACHAT DE CASQUETTES POUR LE SERVICE DES INCENDIES;

36-03-2012

7. Achat de casquettes pour le service des incendies.

M. le conseiller David Bolduc déclare son absence de conflit d'intérêt puisque sa conjointe fait parti du service des incendies.

ATTENDU QUE le service des incendies ont fait une demande au conseil pour commander 24 casquettes identifiées avec l'insigne du service des incendies de Preissac au coût de 700.00\$, incluant le transport mais excluant les taxes;

ATTENDU QUE des frais supplémentaires de 60.00\$ alloué pour la disquette de broderie de l'insigne de ledit service;

ATTENDU QUE l'entente avec ceux-ci est qu'ils paient chacun leur casquette et que par la suite la disquette reste la propriété de la municipalité.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur André Bédard, appuyé par monsieur Fernand Béland et résolu unanimement :

D'ACHETER 24 casquettes au coût de 700.00\$, incluant le transport et excluant les taxes pour le service des incendies de Preissac.

DE S'ASSURER QUE chaque pompier rembourse le prix de chaque casquette.

DE PROCÉDER à la confection d'une disquette de broderie au coût de 60.00\$ qui par le fait même restera la propriété de la municipalité.

8. REVISION DE LA RÉNUMÉRATION DES PRÉVENTIONNISTES;

37-03-2012

8. Revision de la rémunération des préventionnistes.

ATTENDU QUE le chef pompier a fait la demande de révision concernant la rémunération donnée pour chaque demeure visitée touchant la prévention des incendies;

ATTENDU QUE le conseil municipal est en accord pour allouer un montant de 14.00\$ pour chaque demeure visitée dont : soit de 7.00\$ s'ils sont deux préventionnistes ou de 14.00\$ pour un seul.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Pascal Tanguay, appuyé par monsieur Daniel Dubuc et résolu unanimement :

DE CORRIGER la résolution 220-09-2010 concernant la rémunération des préventionnistes et des premiers répondants.

D'AUTORISER un montant de 14.00\$ par demeure visitée soit de 7.00\$ pour chaque préventionniste s'ils sont deux ou de 14.00\$ pour un seul.

9. RESPONSABILITÉS CONFIÉES AUX ÉLUS;

9. RESPONSABILITÉS CONFIÉES AUX ÉLUS.

ATTENDU QUE le conseil a la responsabilité du bon fonctionnement de la municipalité;

ATTENDU QUE la mairesse et chaque conseiller doivent se partager chaque tâche .

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Fernand Béland, appuyé par monsieur David Bolduc et résolu unanimement :

D’ADOPTER le tableau concernant la responsabilité confiée aux élus.

PERSONNE-RESSOURCE	RESPONSABILITÉ CONFIÉE
Huguette Saucier	- Maire et cosignataire des chèques - Gestion du personnel - Service incendie - Sécurité civile et mesure d’urgence en collaboration avec Daniel Dubuc et André Bédard. - Réseau routier local en collaboration avec Fernand Béland - Vérification des comptes - CACI - Membre du CCU - Tourisme en collaboration avec Stephan Lavoie
Fernand Béland	- Réseau routier local en collaboration avec Huguette Saucier - Gestion des matières résiduelles - Association coopérative d’aqueduc - Forêt en collaboration avec Stephan Lavoie
Pascal Tanguay	- Enlèvement de la neige en collaboration avec David Bolduc - Circulation et stationnement en Collaboration avec David Bolduc - Membre du C.A. du la Corporation des loisirs - Éclairage public en collaboration avec David Bolduc

David Bolduc	- Enlèvement de la neige en collaboration avec Pascal Tanguay - Circulation et stationnement en - Collaboration avec Pascal Tanguay - Centre de transbordement en collaboration avec André Bédard - Éclairage public en collaboration avec Pascal Tanguay
Daniel Dubuc	- Pro-maire - Sécurité civile et mesure d’urgence en collaboration avec Huguette Saucier et André Bédard - Entretien des infrastructures - (Bâtiments) en collaboration avec André Bédard
Stephan Lavoie	- Politique familial - Ville et village en santé - Bon voisin – Bon œil - Protection du patrimoine - Tourisme en collaboration avec Huguette Saucier - Forêt en collaboration avec Fernand Béland
André Bédard	- Centre de transbordement en collaboration avec David Bolduc - Entretien des infrastructures (Bâtiments) en collaboration avec Daniel Dubuc - Sécurité civile et mesure d’urgence en collaboration avec Huguette Saucier et Daniel Dubuc

10. REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ POUR LE DOSSIER DE NON PAIEMENT DE TAXES;

39-03-2012

10. Représentant de la municipalité pour le dossier de non paiement de taxes.

ATTENDU QUE la municipalité a autorisé la procédure de vente d’immeuble pour non paiement de taxes;

ATTENDU QUE la municipalité se doit de mandater un ou des représentants pour protéger ses créances pour défaut de non paiement de taxes.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Daniel Dubuc, appuyé par monsieur David Bolduc et résolu unanimement :

D'AUTOSIER madame Huguette Saucier (mairesse) et madame France Beaulieu (directrice générale par intérim) à représenter la municipalité pour protéger ses créances pour défaut de non paiement de taxes.

11. ÉQUILIBRATION DU RÔLE D'ÉVALUATION POUR LES EXERCICES 2013-2014-2015 DE LA MUNICIPALITÉ DE PREISSAC;

40-03-2012

11. Équilibration du rôle d'évaluation pour les exercices 2013-2014-2015 de la municipalité de Preissac.

ATTENDU QUE le conseil municipal désire faire l'analyse du rôle d'évaluation 2013-2014-2015 considérant que le marché immobilier a augmenté de façon significative;

ATTENDU QUE la Société d'analyse immobilière Abitibi inc. a offert leur service pour un montant de 47 082.00\$ incluant pas les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Fernand Béland appuyé par monsieur Daniel Dubuc et résolu unanimement :

D'ADJUGER le contrat d'équilibration du rôle d'évaluation pour les années 2013-2014-2015 à la Société d'analyse immobilière Abitibi inc. pour la somme de 47 082.00\$ excluant les taxes applicables.

12. DEMANDE DE PERMIS DE BOISSON LORS DE L'ACTIVITÉ ORGANISÉ PAR LE CLUB DE L'ÂGE D'OR DE PREISSAC AU COMPLEXE RÉCRÉATIF JACQUES MASSÉ, LE 17 MARS 2012;

41-03-2012

12.Demande de permis de boisson lors de l'activité organisé par le club de l'Âge d'Or de Preissac au complexe récréatif Jacques Massé, le 17 mars 2012.

ATTENDU QUE le Club de l'Âge d'Or de Preissac organise une activité au Centre récréatif Jacques Massé en date du 17 mars 2012;

ATTENDU QUE le Club de l'Âge d'Or de Preissac a présenté à la municipalité une demande pour un permis de boisson pour ladite activité;

ATTENDU QUE la municipalité ne voit aucune contrainte à ce que le Club de l'Âge d'Or de Preissac demande un permis de boisson.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pascal Tanguay, appuyé par monsieur Fernand Béland et résolu unanimement;

D'AUTORISER le Club de l'Âge d'Or de Preissac à demander un permis de boisson pour leur activité qui se tiendra au Centre Récréatif Jacques Massé le 17 mars 2012.

13. RENOUELEMENT DU CONTRAT DE SÉCUR-ALERT POUR LA CENTRALE DE SURVEILLANCE DU SYSTÈME D'ALARME DU 6, RUE DES RAPIDES

42-03-2012

13. Renouvellement du contrat de Sécur-Alert pour la centrale de surveillance du système d'alarme du 6, rue des Rapides.

ATTENDU QUE la municipalité possède un système d'alarme avec Sécur-Alert pour le 6 rue des Rapides;

ATTENDU QUE Sécur-Alert offre un renouvellement au montant de 145.00\$ annuellement pour la centrale de surveillance et pour obtenir un rapport mensuel les frais sont de 68.00\$ annuellement;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Pascal Tanguay, appuyé par monsieur David Bolduc et résolu unanimement :

D'AUTORISER le renouvellement de contrat de la compagnie Sécur-Alert pour un coût annuelle de 145.00\$ pour la centrale de surveillance et de 68.00\$ pour obtenir un rapport mensuel.

14. SOUMISSION SÉCURIPLUS (EXTINCTEURS);

43-03-2012

14. Soumission Sécuriplus (extincteurs).

ATTENDU QU'à chaque année la municipalité fait faire l'inspection de tous les extincteurs afin d'être sécuritaire;

ATTENDU QUE l'inspection 2012 a révélé qu'il manquait d'extincteurs à certains endroits;

ATTENDU QUE Sécuriplus a offert une soumission pour les extincteurs manquants au montant de 392.85\$ excluant les taxes applicables.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Fernand Béland, appuyé par monsieur Daniel Dubuc et résolu unanimement :

D'ACHETER les extincteurs manquants aux endroits inscrits sur la soumission datée du 23 janvier 2012 de la compagnie Sécuriplus au montant de 392.85\$ excluant les taxes applicables.

15. MANDAT À ME CHANTAL BOYER;

44-03-2012

15. Mandat à Me Chantal Boyer.

ATTENDU QUE le conseil municipal désire mandater Me Chantal Boyer pour les représenter dans le dossier #R137844460-001 de la décision de la C.S.S.T.;

ATTENDU QUE Me Chantal Boyer a accepté le mandat.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Fernand Béland, appuyé par monsieur André Bédard et résolu unanimement.

D'AUTORISER Me Chantal Boyer de représenter la municipalité dans le dossier #R137844460-001 de la décision de la C.S.S.T.

16. SOUMISSION POUR ÉCLAIRAGE DU COMPLEXE RÉCRÉATIF JACQUES MASSÉ;

45-03-2012

16. Soumission pour éclairage du complexe récréatif Jacques Massé.

ATTENDU QUE la directrice générale par intérim a fait des demandes de prix auprès de 2 entrepreneurs pour l'éclairage du complexe récréatif Jacques Massé;

ATTENDU QUE les companies suivantes ont envoyé une soumission soit, Magny Électrique ainsi que Danny Lamoureux;

ATTENDU QUE ces entreprises ont soumis les prix suivants :

. Magny électrique 3391.90\$ excluant les taxes

. Danny Lamoureux 3940.59\$ excluant les taxes

ATTENDU QUE la plus basse offre de prix conforme est celle soumise par Magny électrique.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Fernand Béland, appuyé par monsieur David Bolduc et résolu unanimement :

D'ADJUGER le contrat d'installation de l'éclairage du complexe récréatif Jacques Massé à Magny électrique pour la somme de 3391.90\$ excluant les taxes applicables.

17. ACHAT D'UN MODULE DE TRANSMISSION DE RELEVÉS 1 ET T4;

46-03-2012

17. Achat d'un module de transmission de Relevés 1 et T4.

ATTENDU QUE le service de la paie demande l'achat d'un module de transmission des relevés 1 et T4 ;

ATTENDU QUE le conseil est d'accord pour l'achat dudit module.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Pascal Tanguay, appuyé par monsieur Daniel Dubuc et résolu unanimement :

D'ACHETER le module de transmission de relevés 1 et T4 auprès de la compagnie CIB au montant de 295.00\$ excluant les taxes applicables.

AUTORISATION AU CLUB NAUTIQUE DE FAIRE DES TRAVAUX SUR LE QUAI DU SECTEUR NORD;

47-03-2012

18. Autorisation au Club Nautique de faire des travaux sur le quai du secteur nord.

ATTENDU QUE le Club Nautique a présenté à la municipalité une demande d'autorisation pour faire des travaux d'amélioration sur le quai du secteur nord;

ATTENDU QUE le Club Nautique va assumer les coûts dudit travaux;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Daniel Dubuc, appuyé par monsieur Pascal Tanguay et résolu unanimement :

D'AUTORISER le Club Nautique à exécuter des travaux de rénovation sur le quai du secteur nord et ce aux frais dudit Club Nautique.

DE DEMANDER au Club Nautique de présenter au conseil municipal une esquisse des travaux projetés avant le début de ceux-ci.

19. MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 73-04-2011, DEMANDE DU CLUB NAUTIQUE;

48-02-2012

19. Modification de la résolution 73-04-2012, demande du Club Nautique.

DE VERSER au Club nautique de Preissac la somme de 10 000.00\$ pour l'achat d'un ponton à la condition que ledit Club respecte les conditions suivantes :

- Fournir une copie à jour de leur charte;
- Fournir une preuve d'assurance responsabilité civile d'au moins 2 000 000.00\$.

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6 rue des Rapides le 10 avril 2012 à compter de 19h30 ; à laquelle étaient présents outre madame la mairesse Huguette Saucier, messieurs les conseillers suivants : Fernand Béland, Daniel Dubuc, André Bédard et Stephan Lavoie, tous formant quorum sous la présidence de madame la mairesse. Était également présente à cette assemblée madame France Beaulieu, directrice générale par intérim.

Absent : messieurs David Bolduc et Pascal Tanguay.

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 MARS 2012;
4. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE;
5. COMPTES À PAYER;
6. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MONSIEUR DANY GIGUÈRE;
7. TRAVAUX SUR L'AVENUE PRINCIPALE;
8. FERMETURE DU SITE DE DÉPÔT DE BRANCHES;
9. APPUI À MONSIEUR LAROUCHE POUR L'ACHAT D'UN TERRAIN AUPRÈS DU MRNF;
10. ACHAT ET INSTALLATION D'UNE FENÊTRE POUR LE LOCAL DES FERMIÈRES AU COMPLEXE RÉCRÉATIF JACQUES MASSÉ;
11. AUTORISATION AU CLUB NAUTIQUE DE PREISSAC POUR LE TOURNOI DE PÊCHE DU 2 JUIN 2012;
12. MANDAT À ME CHANTAL BOYER;
13. DÉMISSION DE MADAME JOCELYNE MANTHA;
14. ENGAGEMENT DE CÉLINE DOYON;
15. VARIA :
16. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE;
17. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

1.VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION.

Après avoir constaté le quorum, madame la Mairesse, Huguette Saucier, ouvre la réunion débutant à 19h30.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR;

51-04-2012

2. Lecture et adoption de l’ordre du Jour.

Sur proposition de monsieur Daniel Dubuc, appuyé par monsieur Fernand Béland et résolu unanimement d’adopter l’ordre du jour avec le point 15, varia ouvert.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 MARS 2012;

52-04-2012

3. Adoption du procès-verbal du 13 mars 2012.

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance régulière tenue le 13 mars 2012, au moins 24 heures avant la présente séance, la directrice générale par intérim est dispensée d’en faire la lecture.

Il est proposé par monsieur Fernand Béland, appuyé par monsieur Daniel Dubuc et résolu unanimement d’adopter le procès-verbal du 13 mars 2012, des corrections de fautes de frappes seront apportées.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L’ASSISTANCE.

5. COMPTES À PAYER;

53-04-2012

5. Comptes à payer.

Vérifiés par monsieur Fernand Béland, conseiller.

Sur proposition de monsieur Fernand Béland, appuyé par monsieur Daniel Dubuc et résolu unanimement que les comptes à payer soient payés et acceptés, tel que décrits ci-dessous:

Nom	Description	No chèque	Montant
Desjardins sécurité financ.	Ass. Collective 03-2012&ajust.	C1200156	4 287.29
Loisir et Sport A.-T.	Cotisation 2012-2013	C1200157	75.00
Ministre des Finances	Renouvellement baux 4 gravières	C1200158	976.00
S.A.A.Q.	Immatriculation des véhicules	C1200159	3 703.75
Les Matériaux 3 + 2 Ltée	Matériaux réno. Caserne #1	C1200160	67.09
Journal L’Alliance Preissac	Publicité d’avril 2012	C1200161	500.00
Clémence Audet	Entretien 6, rue des Rapides	C1200162	200.00
Animalerie Benji	Frais pour chien errant	C1200163	269.37
Bois Turcotte Ltée	Retour matériaux rénovation	C1200164	-72.99
Bois Turcotte Ltée	Matériaux réno. Biblio-Sud	C1200164	456.47
Bois Turcotte Ltée	Matériaux réno. caserne #1	C1200164	160.46
Bois Turcotte Ltée	Matériaux réno. caserne #1	C1200164	17.10
Bois Turcotte Ltée	Matériaux réno. caserne #1	C1200164	102.98
Bois Turcotte Ltée	Pièces pour camion 202 S.I.	C1200164	15.36
Centre du Camion Amos	Entr. Et reparation camion S.I.	C1200165	246.28
Cablevision	Câble internet Biblio-Sud	C1200166	59.73
Canadian Tire Amos 285	Équipement pour camion	C1200167	101.11
Canadian Tire Amos 285	Outil et équipement camion	C1200167	143.69
Centre trav. plus Pronature	Équipement de sécurité travail	C1200168	144.98

Mme Denise Massé Nantel	Entretien 186, ave du lac	C1200169	60.00
-------------------------	---------------------------	----------	-------

Nom	Description	No chèque	Montant
Desjardins sécurité financ.	Ass. Collective 04-2012	C1200170	1 330.82
Ferabi inc.	Tuyau pr dégel de ponceaux	C1200171	101.86
Ferabi inc.	Lance pour dégel de ponceaux	C1200171	101.86
Ferabi inc.	Pour garde-corps et remorque	C1200171	253.47
F.Q.M.	Transport chrono du CRJM	C1200172	10.70
Françoise Raby	Participation CCU 2-04-2012	C1200173	10.00
Fonds de solidarité FTQ	Remise régime de retraite	C1200174	40.00
Gaston Miljours	Entretien du 3 au 8 mars	C1200175	1 896.92
Gaston Miljours	Entretien du 11 au 13 mars	C1200175	1 717.45
Gaston Miljours	Entretien 27 et 28 mars	C1200175	411.22
Gaston Miljours	1/5 contrat déneigement -5%	C1200175	24 218.52
Gaston Miljours	Indexation contrat 2011-2012	C1200175	3 354.17
Gaston Miljours	Extra pour entretien chemin	C1200175	1 264.73
Gaston Miljours	Déneigement côté sud	C1200175	1 149.75
Gaston Miljours	Saison 2011-2012 retenue 5%	C1200175	6 373.29
Gaston Miljours	Rép. Chemins de la Pointe-Vautrin	C1200175	413.91
Gaston Miljours	Rép. Chemins Vautrin-Principale	C1200175	367.92
Gaston Miljours	Rép. Chemins Baie-Doré-Pins	C1200175	183.96
Gaston Miljours	Débloquer ponceau + rép.	C1200175	505.89
Ghislain Cadotte	Service du 8 au 22 mars 2012	C1200176	624.00
Gyva inc.	Fourniture de bureau	C1200177	64.28
Gyva inc.	Encre pour imprimante CRJM	C1200177	43.68
Gyva inc.	Fourniture de bureau	C1200177	20.29
Detekta solutions	Contrat détecteur de gaz Caserne	C1200178	632.36
Detekta solutions	Contrat détecteur gaz CRJM	C1200178	951.42
Inspections Karl Gagnon	Inspection camion S.I.	C1200179	258.69
Noël Langlois	Achat coffre remorque+taxi	C1200180	38.60
Le groupe Sport-Inter plus	Réparation du chrono du CRJM	C1200181	120.73
Lise Goulet	Participation CCU 2-04-2012	C1200182	10.00
Lumen Division Sonepar	Protecteur fluorescent caserne 1	C1200183	13.84
Lumen Division Sonepar	Éclairage de rue et garage 707	C1200183	59.64
M & M Nord-Ouest inc.	Pièce pour machine pr ponceaux	C1200184	20.91
M & M Nord-Ouest inc.	Meule pour couper le métal	C1200184	21.53
Manoir des Rapides	Essence camion & équipement	C1200185	785.96
Manoir des Rapides	Essence S.I.	C1200185	293.84
Martin & Lévesque inc.	Habillement S.I.	C1200186	97.73
Maurice Couture	Déneigement côté nord	C1200187	900.00
Ministre des Finances	Sûreté du Québec, vers.1/2	C1200188	39 979.00
Télébec Mobilité	Services téléavertisseurs S.I.	C1200189	22.99
Petite Caisse	Frais de poste	C1200190	328.73
Plomberie Germain Roy	Graisse pr robinet	C1200191	4.53
Pompiers Volontaires Amos	10 rempl.air comprimée S.I.	C1200192	60.00
Resto-Bar Flamingo	Repas pour formation S.I.	C1200193	92.50
Le Routier 117	Essence S.I.	C1200194	85.71
S.A.D.A.C.	Affûtage lames+couteau zamboni	C1200195	162.68
Sanitri	Collecte commercial nov. 2011	C1200196	564.57
Sanitri	Cueillette ordures nov. 2011	C1200196	5 467.04
Huguette Saucier	Rencontres MRC + repas	C1200197	201.99
Huguette Saucier	Participation CCU 2-04-2012	C1200197	10.00
SPI Sécurité inc.	Gant de travail	C1200198	50.92
Sylvain Lamoureux	Dép. obt. permis conduire S.I.	C1200199	54.30
Sécur-Alert inc.	Frais pour rapport mensuel	C1200200	26.07
Sécuriplus	Extincteur manquant, soumission	C1200201	451.68
Traction Amos (117)	Adapteur pour dégel ponceau	C1200202	13.04
Sous-total			107 723.36

Nom	Description	Montant
Sanitri	Cueillette des ordures janvier C1200150	5 517.43
Retenu en mars		
Télébec	Téléphone 186, ave du Lac	123.04
Télébec	Téléphone CRJM	87.00
Télébec	Téléphones bureau mun&CLSC	343.37
Bell Mobilité	Cellulaires	144.07
Revenu Québec	DAS du mois de mars	3 653.20
A.D.R.C.	DAS du mois de mars	1 486.20
Rémunérations pour le mois de mars		11 288.50
Total de prélèvements bancaires et rémunérations		17 125.38
Total des factures		113 240.79
Total des comptes		130 366.17

6. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MONSIEUR DANY GIGUÈRE;

54-04-2012

6. Demande de dérogation mineure de monsieur Dany Giguère.

ATTENDU QUE monsieur Dany Giguère a produit une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 89-92 concernant un immeuble projeté au 31, avenue Principale, Preissac, sur les lots 23B-4 et 23-c-2, rang 9, canton de Preissac dans la circonscription foncière de l’Abitibi;

ATTENDU QU’ il a présenté en date du 4 décembre 2011 une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 89-92 ayant pour but de permettre l’implantation d’une résidence dont la marge arrière serait de 12 mètres plutôt que 15 mètres, en contravention avec l’article 18.1 du règlement de zonage 89-92 de la municipalité de Preissac.

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d’urbanisme;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure a été distribué par poste Canada à tous les résidents;

ATTENDU QUE la mairesse a permis à toute personne souhaitant s’exprimer sur ladite demande, de le faire.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Daniel Dubuc, appuyé par monsieur André Bédard et résolu unanimement :

D’ACCORDER la demande de dérogation mineure au règlement de zonage 89-92 sur les lots 23B-4 et 23-C-2, rang 9, canton de Preissac, circonscription foncière de l’Abitibi (31, avenue Principale).

D’AUTORISER l’implantation d’un bâtiment principal ayant une marge arrière de 12 mètres plutôt que 15 mètres en contravention avec l’article 18.1 du règlement de zonage 89-92 situé au 31, avenue Principale de Preissac.

7. TRAVAUX SUR L’AVENUE PRINCIPALE;

55-04-2012

7. Travaux sur l’avenue Principale.

ATTENDU QUE l’avenue Principale nord requiert des travaux d’amélioration;

ATTENDU QUE le conseil juge nécessaire et utile de faire de tels travaux.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur André Bédard, appuyé par monsieur Fernand Béland et résolu unanimement :

D'AUTORISER des travaux d'amélioration et de rechargement sur l'avenue Principale nord, de la rue des Rapides jusqu'à la dernière maison.

8. FERMETURE DU SITE DE DÉPÔT DE BRANCHES;

56-04-2012

8. Fermeture du site de dépôt de branches.

ATTENDU QUE la municipalité mettait à la disposition des citoyens un site pour déposer des branches;

ATTENDU QUE compte tenu d'abus et d'un manque de civisme de certains citoyens;

ATTENDU QUE ledit site a atteint sa capacité.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur André Bédard, appuyé par monsieur Fernand Béland et résolu unanimement :

DE FERMER l'accès au site du dépôt de branches à compter du 13 avril 2012.

9. APPUI À MONSIEUR LAROCHE POUR L'ACHAT D'UN TERRAIN AUPRÈS DU MRNF;

57-04-2012

9. Appui à monsieur Larouche pour l'achat d'un terrain auprès du MRNF.

ATTENDU QUE Monsieur Larouche veut acquérir un complément du lot 19, rang B du canton de Preissac, appartenant au ministère des Ressources Naturelles;

ATTENDU QUE la portion de terrain est située entre la propriété dudit propriétaire, soit le 34 chemin de la Montagne, et le chemin public;

ATTENDU QUE ladite demande ne contrevient pas aux règlements municipaux.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Daniel Dubuc et appuyé par monsieur Stephan Lavoie et résolu unanimement :

D'APPUYER la demande de monsieur Larouche d'acquérir auprès du ministère des Ressources Naturelles une partie du lot 19, rang B du canton de Preissac, situé au 34 chemin de la Montagne. Cet achat permettra à monsieur Larouche d'augmenter la superficie de son terrain approximativement de 625 mètres carrés.

10. ACHAT ET INSTALLATION D'UNE FENÊTRE POUR LE LOCAL DES FERMÈRES AI CPMPLX RECRÉATIF JACQUES MASSÉ;

58-04-2012

10. Achat et installation d'une fenêtre pour le local des fermières au complexe récréatif Jacques Massé.

ATTENDU QUE les fermières de Preissac ont demandé une fenêtre dans le local de tissage qui est situé au complexe récréatif Jacques Massé;

ATTENDU QUE cet aménagement est favorable pour le bon fonctionnement et n'est pas un obstacle pour le complexe récréatif Jacques Massé.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Fernand Béland, appuyé par monsieur Daniel Dubuc et résolu unanimement.

D'AUTORISER l'achat et la pose d'une fenêtre pour le local de tissage des fermières de Preissac situé au complexe récréatif Jacques Massé.

11. AUTORISATION AU CLUB NAUTIQUE DE PREISSAC POUR LE TOURNOI DE PÊCHE DU 2 JUIN 2012;

59-04-2012

11. Autorisation au Club Nautique de Preissac pour le tournoi de pêche du 2 juin 2012 .

ATTENDU QUE le Club Nautique de Preissac désire obtenir l'autorisation de la municipalité pour utiliser le terrain du parc Tancred pour le tournoi de pêche du 2 juin 2012;

ATTENDU QUE la municipalité n'y voit aucune contrainte.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Daniel Dubuc, appuyé par monsieur André Bédard et résolu unanimement :

D'AUTORISER le Club Nautique de Preissac à utiliser le terrain du parc Tancred pour le tournoi de pêche du 2 juin 2012.

12. MANDAT À ME CHANTAL BOYER;

60-04-2012

12. Mandat à Me Chantal Boyer.

ATTENDU QUE le conseil municipal désire mandater Me Chantal Boyer pour les représenter dans le dossier #138495262-001 de la C.S.S.T.;

ATTENDU QUE Me Chantal Boyer est disposé à représenter la municipalité pour ledit mandat auprès de la Commission des lésions professionnelles.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Fernand Béland, appuyé par monsieur Daniel Dubuc et résolu unanimement.

D'AUTORISER Me Chantal Boyer à représenter la municipalité dans le dossier #138495262-001 de la C.S.S.T.

DE PAYER à Me Boyer pour ses services le tarif horaire de 165.00\$.

13.DÉMISSION DE MADAME JOCELYNE MANTHA;

61-04-2012

13. Démission de madame Jocelyne Mantha.

ATTENDU QUE madame Jocelyne Mantha a remis par écrit sa démission en date du 15 mars 2012;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Daniel Dubuc, appuyé par monsieur Fernand Béland et résolu unanimement.

D'ACCEPTER la démission de madame Jocelyne Mantha en date du 15 mars 2012.

14. ENGAGEMENT DE MADAME CÉLINE DOYON;

62-04-2012

14. Engagement de madame Céline Doyon.

ATTENDU QUE dans le cours normal de ses activités la municipalité doit remplacer le personnel en cas de démission;

ATTENDU QUE madame Jocelyne Mantha a remis sa démission;

ATTENDU QUE madame Céline Doyon est disponible et connaît le travail à effectuer.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur André Bédard, appuyé par monsieur Stephan Lavoie et résolu unanimement :

D'ENGAGER madame Céline Doyon, afin de combler le poste laisser vacant par la démission de madame Mantha, à temps complet pour un contrat de 1 an et ce, au salaire actuellement versé.

15. VARIA :

Aucun point n’a été ajouté.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L’ASSISTANCE;

17.CLÔTURE ET LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE.

63-04-2012

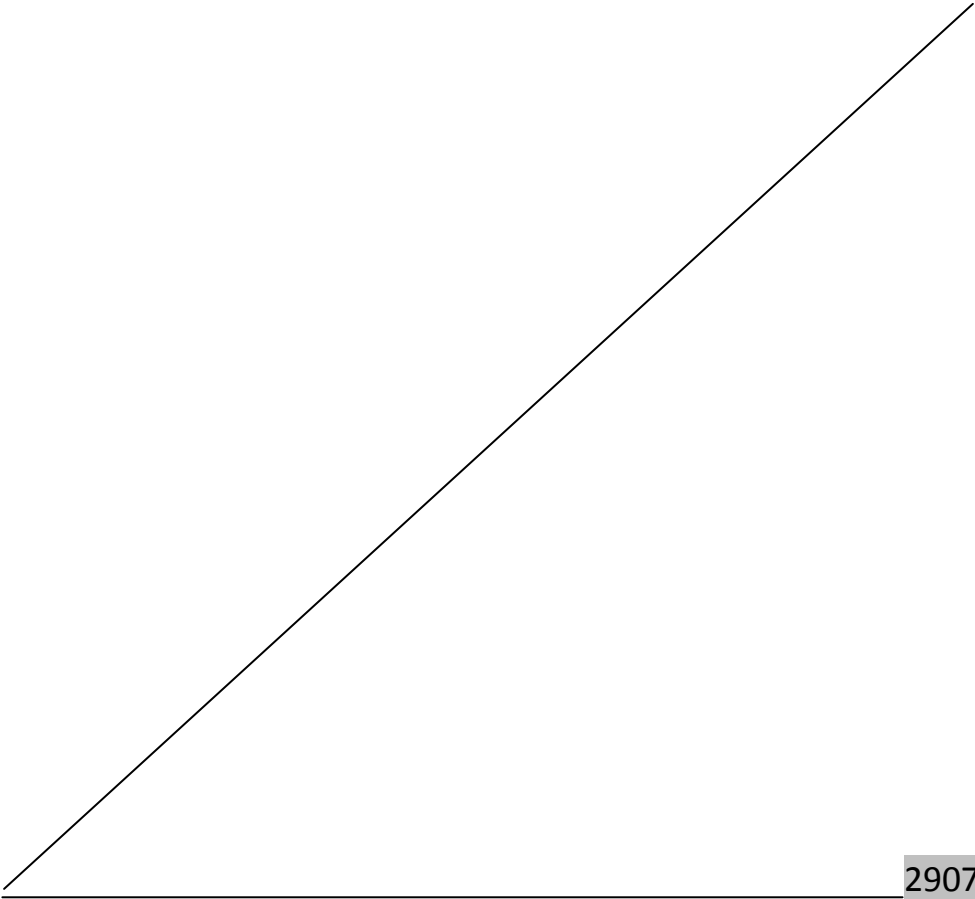
17. Clôture et levée de l’assemblée.

Il est proposé par monsieur Daniel Dubuc, appuyé par monsieur Stephan Lavoie et résolu unanimement de clore l’assemblée. Les sujets à l’ordre du jour de la présente réunion étant épuisés, la réunion est levée à 20h10.

(ORIGINAL SIGNÉ)

HUGUETTE SAUCIER
MAIRESSE

FRANCE BEAULIEU
DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM



Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6 rue des Rapides le 8 mai 2012 à compter de 19h30 ; à laquelle étaient présents outre madame la mairesse Huguette Saucier, messieurs les conseillers suivants : Fernand Béland, Daniel Dubuc et David Bolduc, tous formant quorum sous la présidence de madame la mairesse. Était également présente à cette assemblée madame France Beaulieu, directrice générale par intérim.

Absent : messieurs Pascal Tanguay, Stephan Lavoie et André Bédard.

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 AVRIL 2012;
4. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE;
5. COMPTES À PAYER ET DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2012;
6. ACHAT D'ABAT- POUSSIÈRE;
7. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MONSIEUR GUY LAPRISE ET MADAME GUYLAINE THIBAUT;
8. DEMANDE DE PERMIS DE BOISSON POUR LE JOURNAL ALLIANCE DANS LE CADRE DU 20 IÈME ANNIVERSAIRE;
9. AUTORISATION DE PARTICIPER AU CONGRÈS ANNUEL;
10. MODIFICATION DE LA RÉOLUTION POUR FRAIS DU PLAN D'IMPLANTATION POUR UN PERMIS DE CONSTRUCTION D'UN GARAGE;
11. ACHAT DE FOSSE SEPTIQUE;
12. TRAVAUX POUR UN NOUVEL AMÉNAGEMENT DU BUREAU DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE;
13. FINANCEMENT DE LA CROIX ROUGE;
14. SUPPORT AUX AINÉS HARRICANA;
15. DEMANDE D'EXPOSER 10 OEUVRES (LES OISEAUX) DANS LA SALLE DU CONSEIL DU 14 MAI AU 1 JUIN 2012;
16. DEMANDE DE PERMIS DE BOISSON LORS DE LA LOCATION DE LA SALLE DU COMPLEXE SPORTIF JACQUES MASSÉ DU 14 JUILLET 2012;

17. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA BIBLIO DES RAPIDES;
18. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA BIBLIO SUD;
19. APPUI D'ADOPTION DU PROJET DE LOI NO.14 : LOI SUR LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES MINÉRALES DANS LE RESPECT DES PRINCIPES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE;
20. ADJUDICATION DU CONTRAT DE SERVICES À MONSIEUR GÉRARD SYLVAIN POUR LE CENTRE DE TRANSBORDEMENT;
21. FIN DU LIEN D'EMPLOI DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;
22. VARIA :
23. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE;
24. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION.

Après avoir constaté le quorum, madame la Mairesse, Huguette Saucier, ouvre la réunion débutant à 19h30.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

64-05-2012

2. Lecture et adoption de l'ordre du Jour.

Sur proposition de monsieur David Bolduc, appuyé par monsieur Daniel Dubuc et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour avec le point 22, varia ouvert.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 AVRIL 2012;

65-05-2012

3. Adoption du procès-verbal du 10 avril 2012.

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance régulière tenue le 10 avril 2012, au moins 24 heures avant la présente séance, la directrice générale par intérim est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par monsieur Fernand Béland, appuyé par monsieur Daniel Dubuc et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 10 avril 2012.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE.

5. COMPTES À PAYER;

66-05-2012

5. Comptes à payer.

Vérifiés par madame Huguette Saucier, mairesse et monsieur Fernand Béland, conseiller.

Sur proposition de monsieur Fernand Béland, appuyé par monsieur Daniel Dubuc et résolu unanimement que les comptes à payer soient payés et acceptés, tel que décrits ci-dessous:

Nom	Description	No chèque	Montant
Banque Nationale Canada	Remb.taxes payable à autre mun.	C1200203	37.80
Les Matériaux 3+2 Ltée	Matériaux pour Biblio-Sud	C1200204	85.31
Journal L'Alliance Preissac	Publicité mai 2012	C1200205	500.00
Nom	Description	No chèque	Montant
Clémence Audet	Entretien 6, rue des Rapides	C1200206	160.00
Animalerie Benji	Capture d'un chien errant	C1200207	269.51
Bois Turcotte Ltée	Matériaux pour Biblio-Sud	C1200208	47.06
Bois Turcotte Ltée	Matériaux et accessoires	C1200208	40.13
Cablevision	Câble Internet Biblio-Sud	C1200209	59.73
Canadian Tire Amos 285	Produits nettoyants pour SI	C1200210	73.47
Canadian Tire Amos 285	Outils pour coffre du camion	C1200210	51.71
Canadian Tire Amos 285	P. nettoyant, outils, escabeau	C1200210	71.10
Canadian Tire Amos 285	Cadenas pour toilette publique	C1200210	31.25
Mme Denise Massé Nantel	Entretien 186, avenue du Lac	C1200211	60.00
Desjardins sécurité finance.	Assurance collective 05-2012	C1200212	1 334.77
Envirobi	Location et levée conteneurs	C1200213	800.92
Les Éditions Juridiques FD	Renouvellement service MAJ	C1200214	73.50
Fédération québ. mun.	Envoi Dicom à SAAQ	C1200215	10.17
Françoise Raby	Réunion du 25 avril 2012 CCU	C1200216	20.00
Fonds de solidarité FTQ	Remise régime de retraite	C1200217	40.00
Gaston Miljours	Sablage 24 avril 2012	C1200218	137.07
Gyva inc.	Fourniture de bureau SI	C1200219	59.77
Gyva inc.	Fourniture de bureau	C1200219	22.33
Gyva inc.	Fourniture de bureau	C1200219	66.04
Gyva inc.	Fourniture de bureau	C1200219	105.26
Gérard Sylvain	Sem. 14 au 28-04 transbordement	C1200220	300.00
Noël Langlois	Carte et prog. pour cellulaire	C1200221	80.47
Lise Goulet	Réunion du 25 avril 2012 CCU	C1200222	20.00
M & M Nord Ouest inc.	Brosse à laver camion	C1200223	32.72
M & M Nord Ouest inc.	Outil de perçage	C1200223	78.37
Centre du camion MABO	Graisser+adjuster freins cam.SI	C1200224	80.38
Centre du camion MABO	Changement d'huile camion SI	C1200224	281.94
Magny Électrique	Électricité au CRJM	C1200225	3 209.99
Manoir des Rapides	Essence SI	C1200226	46.58
Manoir des Rapides	Essence camion & équipement	C1200226	147.02
Manoir des Rapides	Essence camion et équip.	C1200226	561.25
Maurice Couture	Déneigement côté nord vers.5/5	C1200227	900.00
Télébec Mobilité	Service téléavertisseur SI	C1200228	22.99
Petite caisse	Frais de poste avril 2012	C1200229	150.30
Pompiers volontaires Amos	4 rempl. air comprimée SI	C1200230	32.00
Portes Levasseur	Seuil pour porte bureau mun.	C1200231	116.85
Resto-Bar Flamingo	Repas-Formation SI	C1200232	85.07
Le Routier 117	Diésel SI	C1200233	69.92
Le Routier 117	Diésel SI	C1200233	135.22
SAAQ	Vignettes camion SI	C1200234	26.00
Sanitri	Collecte commercial fév. 2012	C1200235	641.47
Sanitri	Collecte ordures&recup. fév.	C1200235	5 517.43
Huguette Saucier	Réunion du 25 avril 2012 CCU	C1200236	20.00
Huguette Saucier	Frais déplacements 10-4au01-5	C1200236	138.60
Corporation Sun Média-S.F.	Annonce Citoyen vente camping	C1200237	425.41
Ville d'Amos	Utilisation lieu d'enfouissement	C1200238	1 565.51
Les Entr. Marco Genesse	Contrat nivelage avril 2012	C1200239	4 957.72
Sous-total			23 800.11

Nom	Description	Montant
Télébec	Téléphone 186, ave du Lac	122.37
Télébec	Téléphone CRJM	87.00
Télébec	Téléphones bureau mun&CLSC	345.32
Bell Mobilité	Cellulaires	120.48
Hydro-Québec	Électricité 707A, ave du Lac	531.94
Hydro-Québec	Électricité 707, ave du Lac	230.21
Hydro-Québec	Électricité Parc Tancrede	28.82
Nom	Description	Montant
Hydro-Québec	Électricité 6, rue des Rapides	1 966.19
Hydro-Québec	Électricité 16, rue des Rapides	1 166.82
Hydro-Québec	Électricité 186, ave du Lac	827.17
Hydro-Québec	Électricité 180, ave du Lac	454.44
Hydro-Québec	Éclairage public pour le mois de mars	561.31
Revenu Québec	DAS du mois d’avril	3 833.10
A.D.R.C.	DAS du mois d’avril	1 529.18
	Rémunérations pour le mois d’avril	10 536.87
Total de prélèvements bancaires et rémunérations		22 341.22
Total des factures		23 800.11
Total des comptes		46 141.33

6. ACHAT D’ABAT-POUSSIÈRE;

67-05-2012

6. Achat d’abat-poussière.

ATTENDU QUE la municipalité doit acheter un produit abat-poussière pour épandre dans ses chemins non-asphaltés;

ATTENDU QUE la municipalité a demandé des prix à deux fournisseurs;

ATTENDU QUE la compagnie Sel Warwick a présenté l’offre la plus basse.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller monsieur Daniel Dubuc, appuyé par monsieur David Bolduc et résolu unanimement;

D’ACHETER de la compagnie Sel Warwick 47 tonnes d’abat-poussière au coût de 294.87\$ la tonne le tout conformément à l’offre de service produite le 2 mai 2012.

D’ACCEPTER l’offre de service de Roy et Frère Inc. de St-Mathieu à l’effet qu’ils feront l’épandage dudit produit abat-poussière au coût maximum de 50.00\$ la tonne métrique.

7. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MONSIEUR GUY LAPRISE ET MADAME GUYLAINE THIBAUT;

68-05-2012

7. Demande de derogation mineure de monsieur Guy Laprise et de madame Guylaine Thibault.

ATTENDU QUE monsieur Guy Laprise et madame Guylaine Thibault ont produit une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 89-92 concernant un immeuble projeté au 744, avenue du Lac, Preissac, sur le lot 15-11, rang 7, canton de Preissac dans la circonscription foncière de l’Abitibi;

ATTENDU QU’ ils ont présenté en date du 4 avril 2012 une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 89-92 ayant pour but de permettre la

construction d'une résidence dont l'implantation ne sera pas parallèle à la ligne de la rue, en contravention avec l'article 18.6 du règlement de zonage 89-92 de la municipalité de Preissac;

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure a été distribué par poste Canada à tous les résidents;

ATTENDU QUE la mairesse a permis à toute personne souhaitant s'exprimer sur ladite demande, de le faire.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Daniel Dubuc, appuyé par monsieur David Bolduc et résolu unanimement :

D'ACCORDER la demande de dérogation mineure au règlement de zonage 89-92 sur le lot 15-11, rang 7, canton de Preissac, circonscription foncière de l'Abitibi (744, avenue du Lac).

D'AUTORISER l'implantation d'un bâtiment principal n'étant pas parallèle à la ligne de la rue en contravention avec l'article 18.6 du règlement de zonage 89-92 situé au 744, avenue du Lac de Preissac.

8. DEMANDE DE PERMIS DE BOISSON POUR LE JOURNAL ALLIANCE DANS LE CADRE DU 20 IÈME ANNIVERSAIRE;

69-05-2012

8. Demande de permis de boisson pour le journal Alliance dans le cadre du 20 ième anniversaire.

ATTENDU QUE madame Estelle Gelot, responsable du journal Alliance a demandé un permis de boisson pour l'activité du 20 ième anniversaire;

ATTENDU QUE la municipalité ne voit aucune contrainte que madame Gelot demande un permis de boisson pour ladite activité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Fernand Béland, appuyé par monsieur David Bolduc et résolu unanimement;

D'AUTORISER madame Estelle Gelot, responsable du journal Alliance à obtenir un permis de boisson pour le 20 ième anniversaire.

9. AUTORISATION DE PARTICIPER AU CONGRÈS ANNUEL;

70-05-2012

9. Autorisation de participer au congrès annuel.

ATTENDU QUE monsieur Gilles Prévost, chef pompier a demandé au conseil municipal de participer au congrès annuel;

ATTENDU QUE cette formation sera disponible en juin 2012;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Daniel Dubuc, appuyé par monsieur David Bolduc et résolu unanimement :

D'AUTORISER monsieur Gilles Prévost, chef pompier à participer au congrès annuel qui aura lieu en juin 2012.

10. MODIFICATION DE LA RÉOLUTION POUR FRAIS DU PLAN D'IMPLANTATION POUR UN PERMIS DE CONSTRUCTION D'UN GARAGE;

71-05-2012

10. Modification de la résolution pour frais du plan d'implantation pour un permis de construction d'un garage.

ATTENDU QUE le règlement sur l'émission des permis et certificats de la municipalité de Preissac stipule que toute demande de permis de construction doit être accompagnée entre autres d'un **plan d'implantation** à l'échelle avec des informations spécifiques (règlement N° 94-92, article 5.3, paragraphe 1.);

ATTENDU QUE l'arpenteur-géomètre est le seul professionnel dument autorisé à signer un tel document;

ATTENDU QUE la pratique était jusqu'à ce jour d'exiger un plan d'implantation préparé par un arpenteur-géomètre pour tous les permis de construction visant la construction des bâtiments principaux **et des garages**;

ATTENDU QUE le coût d'un plan d'implantation préparé par un arpenteur-géomètre est plutôt dispendieux;

ATTENDU QUE l'exigence de ce document est souvent perçu comme un irritant pour le demandeur du permis;

ATTENDU QU'un certificat de localisation préparé par un arpenteur-géomètre contient aussi toutes les informations demandées pour le plan d'implantation en plus de représenter un relevé réel de la propriété.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Daniel Dubuc, appuyé par monsieur Fernand Béland et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'inspecteur municipal d'accepter comme document, un certificat de localisation en lieu et place d'un plan d'implantation dans le cas d'une demande de permis pour la construction d'un garage.

11. ACHAT DE FOSSE SEPTIQUE;

72-05-2012

11. Achat de fosse septique .

ATTENDU QUE la municipalité doit faire l'acquisition de 2 fosses septiques de 850 gallons chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Daniel Dubuc, appuyé par monsieur David Bolduc et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de deux fosses septiques de 850 gallons chacune.

12. TRAVAUX POUR UN NOUVEL AMÉNAGEMENT DU BUREAU DE LA SECRÉTAIRETRÉSORIÈRE ADJOINTE;

73-05-2012

12.Travaux pour un nouvel aménagement du bureau de la secrétaire-trésorière adjointe.

ATTENDU QUE l'emplacement du bureau de la secrétaire-trésorière adjointe est très étroit;

ATTENDU QU'il y a lieu d'offrir un espace de travail adéquat à cette employée.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur David Bolduc, appuyé par monsieur Fernand Béland et résolu unanimement :

D'AUTORISER les travaux pour un nouvel aménagement du bureau de la secrétaire-trésorière adjointe.

13.FINANCEMENT DE LA CROIX ROUGE;

74-05-2012

13. Financement de la Croix-Rouge.

ATTENDU QUE l'organisme de la Croix-Rouge a fait une demande d'aide financière;

ATTENDU QUE l'organisme s'occupe d'aider les gens dans le besoin.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur David Bolduc, appuyé par monsieur Daniel Dubuc et résolu unanimement :

DE DONNER un montant de 200.00\$ pour la campagne de financement de la Croix-Rouge.

14. SUPPORT AUX AÎNÉS HARRICANA;

75-05-2012

14. Support aux Aînés Harricana.

ATTENDU QUE l'organisme a fait une demande d'aide financière;

ATTENDU QUE l'organisme s'occupe d'aider les gens âgés de notre MRC dans le besoin.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Fernand Béland, appuyé par monsieur Daniel Dubuc et résolu unanimement :

DE DONNER un montant de 200.00\$ pour l'organisme Support aux aînés Harricana.

15. DEMANDE D'EXPOSER 10 ŒUVRES (LES OISEAUX) DANS LA SALLE DU COSEIL DU 14 MAI AU 1 JUIN 2012;

76-05-2012

15. Demande d'exposer 10 œuvres (les oiseaux) dans la salle du conseil du 14 mai au 1 juin 2012.

ATTENDU QUE madame Huguette Béland, responsable de la Biblio des Rapides, demande la permission d'exposer 10 œuvres (Les Oiseaux) dans la salle du conseil municipal pour la période du 14 mai au 1 juin 2012;

ATTENDU QUE le conseil municipal est en accord avec ledit projet de madame Béland;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Fernand Béland, appuyé par monsieur Daniel Dubuc et résolu unanimement;

D'AUTORISER madame Huguette Béland, responsable de la Biblio des Rapides, à exposer les œuvres (Les Oiseaux) dans la salle du conseil municipal au cours de la période du 14 mai au 1 juin 2012.

16. DEMANDE DE PERMIS DE BOISSON LORS DE A LOCATION DE LA SALLE DU COMPLEXE RÉCRÉATIF JACQUES MASSÉ DU 14 JUILLET 2012;

77-05-2012

16. Demande de permis de boisson lors de la location de la salle du complexe récréatif Jacques Massé du 14 juillet 2012.

ATTENDU QUE madame Sylvie Gagné organise une fête familiale en date du 14 juillet 2012 au complexe récréatif Jacques Massé;

ATTENDU QUE la municipalité ne voit aucune contrainte que madame Gagné demande un permis de boisson pour ladite fête familiale.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur David Bolduc, appuyé par monsieur Fernand Béland et résolu unanimement;

D'AUTORISER madame Sylvie Gagné à demander un permis de boisson pour la fête familiale qui se tiendra au complexe récréatif Jacques Massé en date du 14 juillet 2012.

17. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA BIBLIO DES RAPIDES;

78-05-2012

17. Demande de subvention pour la Biblio des Rapides.

ATTENDU QUE madame Huguette Béland, responsable de la Biblio des Rapides, a demandé une subvention;

ATTENDU QUE le conseil municipal a prévu au budget 2012 un montant de 2000.00\$ comme subvention pour ledit organisme.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur David Bolduc, appuyé par monsieur Daniel Dubuc et résolu unanimement :

DE VERSER un montant de 2000.00\$ pour la biblio des Rapides.

18. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA BIBLIO SUD;

79-05-2012

18. Demande de subvention pour la Biblio sud.

ATTENDU QUE madame Yolande P.Gagné, responsable de la Biblio sud, a demandé une subvention;

ATTENDU QUE le conseil municipal a prévu au budget 2012 un montant de 2000.00\$ comme subvention pour ledit organisme.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Fernand Béland, appuyé par monsieur David Bolduc et résolu unanimement :

DE VERSER un montant de 2000.00\$ pour la Biblio sud.

19. APPUI D'ADOPTION DU PROJET DE LOI NO. 14 : LOI SUR LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES MINÉRALES DANS LE RESPECT DES PRINCIPES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE;

80-05-2012

19. Appui d'adoption du projet de loi no. 14 : Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable .

ATTENDU QUE le 12 mai 2011, M.Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, a déposé à l'Assemblée nationale le projet de loi no.14 : Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable;

ATTENDU QUE les préoccupations les plus souvent soulevées par les municipalités au cours des dernières années portent sur la prépondérance des activités minières sur les autres usages du territoire et sur l'absence de redevances au niveau local;

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des municipalités a présenté son mémoire à la commission parlementaire de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles le 23 août dernier;

ATTENDU QUE le ministre a répondu à certaines demandes formulées par la Fédération Québécoise des Municipalités sans pour autant abolir la préséance du développement minier sur l'aménagement du territoire;

ATTENDU QUE le projet de loi no. 14 visant à modifier la Loi sur les mines propose de nouveaux pouvoirs aux municipalités dans les périmètres urbains, les secteurs résidentiels incompatibles avec le développement minier et ceux à vocation récréotouristique ou de villégiature;

ATTENDU QUE, lors de la séance du conseil d'administration le 4 avril dernier, les administrateurs ont décidé de mobiliser les membres de la Fédération Québécoise des Municipalités sur l'adoption du projet de loi no.14 : Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Daniel Dubuc, appuyé par monsieur David Bolduc et résolu unanimement :

DE DEMANDER au gouvernement de Québec d'adopter, dans les plus brefs délais, le projet de loi no.14 : Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable, qui comprend plusieurs « avancées » significatives par rapport à l'ancienne législation.

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à M. Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, à Mme Martine Ouellette, députée de Vachon, porte-parole de l'opposition officielle en matière de mines et de gaz de schiste, à M. Pierre Paradis, député de Brome-Missisquoi, président de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, à M. Janvier Grondin, député de Beauce-Nord, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de développement du territoire, membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, à M. Amir Khadir, député de Mercier, membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles et à M. Bernard Généreux, président de la Fédération Québécoise des Municipalités.

20. ADJUDICATION DU CONTRAT DE SERVICES À MONSIEUR GÉRARD SYLVAIN POUR LE CENTRE DE TRANSBORDEMENT;

81-05-2012

20. Adjudication du contrat de services à monsieur Gérard Sylvain pour le centre de transbordement .

ATTENDU QUE monsieur Laverdière a cessé le contrat avec la municipalité lors de la séance du 13 mars 2012, selon la résolution 49-03-2012;

ATTENDU QUE la municipalité a été en appel d'offres suite à ladite cessation de contrat;

ATTENDU QUE monsieur Gérard Sylvain a soumis une offre de services pour le centre de transbordement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Daniel Dubuc, appuyé par monsieur Fernand Béland et résolu unanimement :

D'ADJUGER à monsieur Gérard Sylvain le contrat de service au centre de transbordement pour une durée d'un an au taux de 100.00\$/jour.

21. FIN DU LIEN D'EMPLOI DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

82-05-2012

21. Fin du lien d'emploi du directeur général.

ATTENDU QUE monsieur Ghislain Drolet a renoncé à un retour au travail dans sa fonction de directeur général de la municipalité;

ATTENDU QUE cette renonciation constitue à une démission.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Fernand Béland, appuyé par monsieur Daniel Dubuc et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la démission de monsieur Ghislain Drolet à titre de directeur général et secrétaire trésorier et ce, depuis le 17 avril 2012.

22. VARIA :

Aucun point n'a été ajouté.

23. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE;

24. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

83-05-2012

24. Clôture et levée de l'assemblée.

Il est proposé par monsieur David Bolduc, appuyé par monsieur Daniel Dubuc et résolu unanimement de clore l'assemblée. Les sujets à l'ordre du jour de la présente réunion étant épuisés, la réunion est levée à 20h10.

(ORIGINAL SIGNÉ)

HUGUETTE SAUCIER
MAIRESSE

FRANCE BEAULIEU
DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6 rue des Rapides le 12 juin 2012 à compter de 19h30 ; à laquelle étaient présents outre madame la mairesse Huguette Saucier, messieurs les conseillers suivants : Fernand Béland, Daniel Dubuc, David Bolduc, Pascal Tanguay et Stephan Lavoie, tous formant quorum sous la présidence de madame la mairesse. Était également présente à cette assemblée madame France Beaulieu, directrice générale par intérim.

Absent : monsieur André Bédard.

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 MAI 2012;
4. DÉPÔT DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR, MONSIEUR DANIEL TÉTREULT, POUR L'ANNÉE 2011;
5. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE;
6. COMPTES À PAYER;
7. VENTE DU TERRAIN DE CAMPING;
8. DEMANDE DE DÉROGATION MINEUR DE MONSIEUR PAUL MARTINEAU POUR ET AU NOM DE MONSIEUR NORMAND MARTINEAU;
9. ALLOCATION POUR PARTICIPATION AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU);
10. CANDIDATURE POUR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU);
11. SERVITUDE EN FAVEUR DE MONSIEUR FLORIAN BOUGIE ET MADAME ANNIE PÉPIN;
12. AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRE PUBLIQUE POUR L'ACQUISITION DE CONCASSÉ;
13. DEMANDE DE LA FORÊT D'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE HARRICANA PENDANT LA PÉRIODE DE CHASSE;
14. RENOUVELLEMENT D'ASSURANCE POUR LA MUNICIPALITÉ;
15. COURRIER ET COMPTABILITÉ DU COMITÉ DES LOISIRS DE PREISSAC;

16. ACHAT DE 3 VALVES POUR LA BORNE SÈCHE DU SECTEUR DU PONT TANCRÈDE;
17. SYSTÈME DE TÉLÉAVERTISSEUR POUR LES POMPIERS;
18. DEMANDE DE SOUMISSION POUR UN NOUVEL ORDINATEUR;
19. SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE POUR LE BUREAU MUNICIPAL;
20. DEMANDE D'AIDE POUR L'ENTRETIEN DU CIMETIÈRE DE PREISSAC;
21. APPUI AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS POUR L'AUTORISATION DE FERMETURE PARTIELLE DE LA ROUTE 395 (AVENUE DU LAC), LORS DE LA « CLASSIQUE DE PREISSAC »;
22. AUGMENTATION DE LA PETITE CAISSE à 750.00\$;
23. PROLONGATION DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT À MONSIEUR GASTON MILJOURS;
24. AUTORISATION À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM OU LA MAIRESSE À PARTICIPER AUX RÉUNIONS DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DE LA MRC;
25. REPRÉSENTANT SUBSTITUT À LA MRC EN CAS D'INCAPACITÉ DE LA MAIRESSE;
26. RÈGLEMENT DE CONCORDANCE AVEC LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC;
27. ENGAGEMENT D'UNE PERSONNE POUR AIDER L'EMPLOYÉ D'ENTRETIEN;
28. DÉMISSION DE MONSIEUR ANDRÉ BÉDARD;
29. DEMANDE DE MONSIEUR PATRICK LARIVIÈRE;
30. VARIA :
- 30.1 _____
- 30.2 _____
- 30.3 _____
31. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE;
32. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

1.VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION.

Après avoir constaté le quorum, madame la Mairesse, Huguette Saucier, ouvre la réunion débutant à 19h30.

Suite à un appel téléphonique, monsieur Stephan Lavoie a dû quitter l’assemblée. La réunion publique poursuit son cours.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR;

84-06-2012

2. Lecture et adoption de l’ordre du Jour.

Sur proposition de monsieur Fernand Béland, appuyé par monsieur David Bolduc et résolu unanimement d’adopter l’ordre du jour avec le point 30, varia ouvert.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 MAI 2012;

85-06-2012

3. Adoption du procès-verbal du 8 mai 2012.

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance régulière tenue le 8 mai 2012, au moins 24 heures avant la présente séance, la directrice générale par intérim est dispensée d’en faire la lecture.

Il est proposé par monsieur Daniel Dubuc, appuyé par monsieur David Bolduc et résolu unanimement d’adopter le procès-verbal du 8 mai 2012.

4. DÉPÔT DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L’ANNÉE 2011;

4. Dépôt du rapport du vérificateur pour l’année 2011.

Madame la mairesse dépose le rapport du vérificateur pour l’année 2011.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L’ASSISTANCE.

6. COMPTES À PAYER;

86-06-2012

6. Comptes à payer.

Vérifiés par madame Huguette Saucier, mairesse et monsieur Fernand Béland, conseiller.

Sur proposition de monsieur Fernand Béland, appuyé par monsieur Daniel Dubuc et résolu unanimement que les comptes à payer soient payés et acceptés, tel que décrits ci-dessous:

Nom	Description	No chèque	Montant
Biblio des Rapides	Subvention 2012	C1200240	2 000.00
Biblio-Sud de Preissac	Subvention 2012	C1200241	2 000.00
Croix-rouge Canadienne	Aide financière	C1200242	200.00
Fonds aide aux aînés	Aide financière	C1200243	200.00
Cliché Lortie Ladouceur inc.	Honoraires dossier D1065/1	C1000244	5 736.17
Cliché Lortie Ladouceur inc.	Selon entente dossier D1065/1	C1200244	10.94
Journal L’Allance Preissac	Publicité juin 2012	C1200245	500.00
Clémence Audet	Entretien 6, rue des Rapides	C1200246	460.00

Nom	Description	No chèque	Montant
Bois Turcotte Ltée	Matériaux pour gouttière CRJM	C1200247	26.41
Bois Turcotte Ltée	Matériaux pour entretien	C1200247	78.61
Bois Turcotte Ltée	Matériaux pour remorque	C1200247	142.71
Cablevision	Câble Internet Biblio-Sud	C1200248	59.73
Canadian Tire Amos 285	Matériaux entretien bureau	C1200249	9.19
Canadian Tire Amos 285	Matériaux pour entretien	C1200249	67.78
Centre de pneus GCR	Réparation de pneu SI	C1200250	547.37
CSST	Ajust.-décl. salaires 2011	C1200251	722.97
Céline Poulin	Montant payé en trop sur taxes	C1200252	105.52
Daniel Tétreault CA	Vérification comptable 2011	C1200253	3 679.20
Denise Massé Nantel	Entretien 186, ave du Lac	C1200254	60.00
Deshaies, grossiste	Caisse d'eau et sacs poubelle	C1200255	181.05
Deshaies, grossiste	Produits net.toilettes publiques	C1200255	36.42
Deshaies, grossiste	Produits net.toilettes publiques	C1200255	30.04
Desjardins sécurité financ.	Assurance collective juin 2012	C1200256	1 016.16
Desseau inc.	Projet inst. bornes sèches	C1200257	3 219.30
Envirobi	Lévée et location conteneur	C1200258	2 811.60
Les Éditions Juridiques FD	Renouvellement officiers mun.	C1200259	233.10
Fonds de solidarité FTQ	Remise régime de retraite	C1200260	40.00
Gaston Miljours	Rép. Entrée 1273 de la Pointe	C1200261	1 017.53
Les Entr. Marco Genesse	Nivelage mai 2012	C1200262	7 718.36
Groupe Ultima inc.	Renouv. assurances 2012-2013	C1200263	23 148.00
Gyva inc.	Papeterie pour bureau mun.	C1200264	24.66
Gyva inc.	Papeterie bureau mun.	C1200264	80.47
Gyva inc.	Papeterie pour bureau mun.	C1200264	174.25
Gyva inc.	Papeterie pour bureau mun.	C1200264	12.63
Gérard Sylvain	5 au 26 mai transbordement	C1200265	500.00
Noël Langlois	Carte d'appel pour cellulaire	C1200266	114.98
Location Amos inc.	Matériaux entretien bureau mun.	C1200267	149.74
Location Amos inc.	Ent. Élagueur d'éclaircissage	C1200267	181.13
Lumen Division Sonepar	Verre de remplace.lumière rue	C1200268	151.25
M & M Nord Ouest inc.	Outil pour atelier	C1200269	14.84
M & M Nord Ouest inc.	Rod à souder	C1200269	51.31
M & M Nord Ouest inc.	Boulons pr panneau signalisa.	C1200269	59.38
M & M Nord Ouest inc.	Outil pour couper metal	C1200269	221.33
Manoir des Rapides	Essence camion et équip.	C1200270	315.79
Manoir des Rapides	Essence SI	C1200270	285.00
Manoir des Rapides	Essence SI	C1200270	109.60
Manoir des Rapides	Essence camion et équip.	C1200270	362.97
Télébec mobilité	Service téléavertisseurs SI	C1200271	22.99
Nicole Labrecque	Compte de dépenses km	C1200272	162.12
François Perron	Compte de dépenses km	C1200273	204.18
Petite caisse	Frais postaux mai 2012	C1200274	384.97
Petite caisse	Augmentation, petite caisse	C1200274	250.00
Pompiers volontaires Amos	4 rempl. air comprimée SI	C1200275	24.00
Roulement AMBS	Alignement essieu av. SI	C1200276	264.44
Le Routier 117	Diésel pour Service incendie	C1200277	85.00
Équipement R.S. Lacroix	Entretien tondeuse Honda	C1200278	59.57
Équipement R.S. Lacroix	Entretien tondeuse Honda	C1200278	31.46
Réseau Biblio de A.T.N.Q.	Contribution pour 10 ans bénévol.	C1200279	50.00
Sanitri	Collecte cont. commercial Mars	C1200280	968.23
Sanitri	Collecte cont. commercial Avril	C1200280	876.23
Sanitri	Collecte mars 2012	C1200280	5 627.80
Sanitri	Collecte avril 2012	C1200280	5 627.80
Sanitri	Ajustement pour janv.-fév.2012	C1200280	220.73
Sel Warwick	Achat d'abat poussière	C1200281	13 289.27
Soma Auto inc.	Entretien camion 602 SI	C1200282	202.61

Nom	Description	No chèque	Montant
Corporation Sun Média	Publication appel d’offres	C1200283	425.41
	Vente terrain camping		
Ville d’Amos	Util. lieu d’enfouissement Avril	C1200284	1 543.91
Vitrierie Pomerleau inc.	Achat et installation Booster	C1200285	494.22
Sous-total			89 682.43

Nom	Description	Montant
Hydro-Québec	Éclairage public du mois d’avril	556.80
Hydro-Québec	Éclairage public du mois de mai	575.36
Hydro-Québec	Électricité 16, des Rapides	445.44
Hydro-Québec	Électricité 6, des Rapides	919.19
Hydro-Québec	Électricité Parc Tancred	27.41
Hydro-Québec	Électricité 707A, ave du Lac	301.85
Hydro-Québec	Électricité 186, ave du Lac	435.93
Hydro-Québec	Éclairage du panneau d’accueil	17.77
Télébec	Téléphone 186, ave du Lac	122.37
Télébec	Téléphone CRJM	87.00
Télébec	Téléphones bureau mun&CLSC	352.20
Bell Mobilité	Cellulaires	120.48
Shaw direct	Forfait télévision CRJM	31.49
Revenu Québec	DAS du mois de mai	5 936.25
A.D.R.C.	DAS du mois de mai	2 629.25
	Rémunérations pour le mois de mai	36 558.41
Total de prélèvements bancaires et rémunérations		49 117.20
Total des factures		89 682.43
Total des comptes		138 799.63

7. VENTE DU TERRAIN DE CAMPING;

87-06-2012

7. Vente du terrain de camping.

ATTENDU QU’un appel d’offres pour la vente du terrain de camping a été publié dans le journal Le Citoyen édition du 2 mai 2012;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une seule soumission dans le délai prescrit, soit celle de monsieur Rémi Nolet, laquelle a été ouverte par la directrice générale par intérim devant 2 témoins le 24 mai 2012 à 15h35;

ATTENDU QUE ladite soumission a été analysée par le conseil municipal et déclarée conforme.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Daniel Dubuc, appuyé par monsieur David Bolduc et résolu unanimement :

DE VENDRE le terrain de camping rustique à monsieur Rémi Nolet pour la somme de 62 000\$ selon des conditions suivantes :

- Le terrain de camping rustique se retrouvant à l’intérieur d’une partie du Bloc D du rang IV du canton de Preissac, soit d’une superficie d’environ 3,5 hectares dont l’arpentage devra être effectué et cadastré afin d’en permettre la désignation à l’acte de vente;

- ce terrain inclut l'accès au chemin menant au camping ainsi que la fosse septique située à son entrée;
- le cadastre du terrain ainsi que toutes nouvelles opérations cadastrales sont aux frais de l'acquéreur;
- l'acquéreur s'engage à maintenir sur cet emplacement un terrain de camping avec services connexes;
- le morcellement du terrain pour fin de vente est interdit;
- l'entretien du chemin de camping ainsi que de la fosse septique sont la responsabilité de l'acquéreur;
- la municipalité réinvestira les revenus générés par cette vente à la plage du Parc plein air.

DE MANDATER le directeur général ou, en son absence, le directeur général par intérim afin que soit effectué l'arpentage ainsi que tous les actes nécessaires afin de pouvoir procéder à la vente du terrain de camping rustique.

8. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MONSIEUR PAUL MARTINEAU POUR ET AU NOM DE MONSIEUR NORMAND MARTINEAU;

88-06-2012

8. Demande de dérogation mineure de monsieur Paul Martineau pour et au nom de monsieur Normand Martineau.

ATTENDU QUE monsieur Paul Martineau a produit une demande de dérogation mineure, pour et au nom de monsieur Normand Martineau, au règlement de zonage 89-92 concernant un immeuble projeté au 206, chemin des Pêcheurs, Preissac, sur le lot 43C-4, rang 6, canton de Preissac dans la circonscription foncière de l'Abitibi;

ATTENDU QU'ils ont présenté en date du 25 avril 2012 une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 89-92 ayant pour but de régulariser l'implantation de la maison mobile dont l'alignement n'est pas parallèle à la ligne de la rue, en contravention avec l'article 18.6 du règlement de zonage 89-92 de la municipalité de Preissac;

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure a été distribuée par poste Canada à tous les résidents;

ATTENDU QUE la mairesse a permis à toute personne souhaitant s'exprimer sur ladite demande, de le faire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Fernand Béland, appuyé par monsieur Pascal Tanguay et résolu unanimement :

D'ACCORDER la demande de dérogation mineure au règlement de zonage 89-92 sur le lot 43C-4, rang 6, canton de Preissac, circonscription foncière de l'Abitibi (206, chemin des Pêcheurs).

D'AUTORISER l'implantation de la maison mobile n'étant pas parallèle à la ligne de la rue en contravention avec l'article 18.6 du règlement de zonage 89-92 situé au 206, chemin des Pêcheurs de Preissac.

9. ALLOCATION POUR PARTICIPATION AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU);

89-06-2012

9. Allocation pour participation au comité consultatif d'urbanisme (CCU).

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter une précision à la résolution #168-10-99 adopté le 12 octobre 1999 concernant l'allocation versée aux membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Fernand Béland, appuyé par monsieur Daniel Dubuc et résolu unanimement :

DE PRÉCISER que l'allocation de 10.00\$ accordée aux membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) sera versée pour chaque demande de dérogation traitée.

10. CANDIDATURE POUR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU);

10. Candidature pour le comité consultatif d'urbanisme.

Monsieur Pascal Tanguay ainsi que monsieur David Bolduc déclare leur apparence de conflit d'intérêt. Considérant que monsieur Bolduc est le père de monsieur David Bolduc et le beau-père de monsieur Pascal Tanguay.

Suite au retrait de ces 2 élus, le nombre restant ne permet plus d'atteindre le quorum. Ce point de l'ordre du jour sera remis à une assemblée ultérieure.

11. SERVITUDE EN FAVEUR DE MONSIEUR FLORIAN BOUGIE ET MADAME ANNIE PÉPIN;

90-06-2012

11. Servitude en faveur de monsieur Florian Bougie et madame Annie Pépin .

ATTENDU QUE monsieur Florian Bougie et madame Annie Pépin sont propriétaires de l'immeuble situé au 60, chemin des Peupliers à Preissac;

ATTENDU QUE ces derniers ont demandé à la municipalité de leur accorder une servitude d'empiètement et de passage puisque leur puits est situé tout près de la limite de leur terrain, sur le terrain de la municipalité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Fernand Béland, appuyé par monsieur David Bolduc et résolu unanimement :

D'ACCORDER ladite servitude d'empiètement et de droit de passage tel que demandé par monsieur Florian Bougie et madame Annie Pépin.

D'AUTORISER madame Huguette Saucier, mairesse et madame France Beaulieu, directrice générale par intérim, à signer l'acte de servitude pour et au nom de la municipalité de Preissac.

12. AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIQUE POUR L'ACQUISITION DE CONCASSÉ;

91-06-2012

12. Autorisation d'aller en appel d'offres publique pour l'acquisition de concassé.

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite constituer une réserve de gravier et de concassé pour les travaux routiers;

ATTENDU QUE la quantité déterminée est de 20 000 tonnes métriques.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Fernand Béland, appuyé par monsieur Daniel Dubuc et résolu unanimement :

D'AUTORISER la dépense pour la publication d'un appel d'offres visant la production de 20 000 tonnes métriques de gravier concassé MG-20 (0-3/4).

DE PRÉCISER sur ledit appel d'offres que le coût de transport (mobilisation et de démobilisation) des équipements inclut dans le coût total devra être spécifié.

D'INDIQUER QUE le lieu de production sera au banc de gravier situé au chemin des Noisetiers (BNE 7937).

13. DEMANDE DE LA FORÊT D'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE HARRICANA PENDANT LA PÉRIODE DE CHASSE;

92-06-2012

13. Demande de la Forêt d'enseignement et de la recherche Harricana pendant la période de la chasse.

ATTENDU QUE le centre de formation professionnelle fera des travaux forestiers lors de la formation des étudiants dans la zone du chemin des Cyprès et ce durant 2 semaines de la période de chasse;

ATTENDU QUE monsieur Robert St-Onge du Centre de formation professionnelle demande à la municipalité l'autorisation d'exécuter lesdits travaux dans la période du 6 au 21 octobre 2012.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Daniel Dubuc, appuyé par monsieur Fernand Béland et résolu unanimement :

DE REFUSER l'autorisation demandée par le Centre de formation professionnelle Harricana et ce pour toute la période mentionnée soit du 6 au 21 octobre 2012.

14. RENOUVELLEMENT D'ASSURANCE POUR LA MUNICIPALITÉ;

93-06-2012

14. Renouvellement d'assurance pour la municipalité.

Sur proposition de monsieur Pascal Tanguay, appuyé par monsieur Daniel Dubuc et résolu unanimement :

DE RENOUVELER la police d'assurances avec la Mutuelle des municipalités du Québec au montant de 23 148 \$.

15. COURRIER ET COMPTABILITÉ DU COMITÉ DES LOISIRS DE PREISSAC;

94-06-2012

15. Courrier et comptabilité du Comité des loisirs de Preissac.

ATTENDU QUE le conseil municipal a fait publier dans le journal L'Alliance en date du 12 avril 2012, un appel de candidatures pour des personnes désirant faire partie du Comité des loisirs de Preissac;

ATTENDU QUE la date limite pour présenter une candidature était fixée au 13 avril 2012;

ATTENDU QUE la municipalité n'a reçu aucune candidature et doit faire le suivi de cet organisme.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Daniel Dubuc, appuyé par monsieur Fernand Béland et résolu unanimement :

DE GÉRER le courrier et la comptabilité de la Corporation des Loisirs de Preissac jusqu'à nouvel ordre.

16. ACHAT DE 3 VALVES POUR LA BORNE SÈCHE DU SECTEUR DU PONT TANCRÈDE;

95-06-2012

16. Achat de 3 valves pour la borne sèche du secteur du pont Tancrède.

M. le conseiller David Bolduc déclare son apparente absence de conflit d'intérêt puisque sa conjointe fait partie du service des incendies et se retire des débats.

ATTENDU QUE monsieur Gilles Prévost, chef du service des incendies de Preissac, accompagné du responsable de la mine Agnico Eagle ont fait les tests sur la borne sèche dans le secteur du pont Tancrède;

ATTENDU QUE suite auxdits tests, la municipalité doit faire l'acquisition de 3 valves au coût de 250.00\$ chacune;

ATTENDU QUE selon l'information transmise par monsieur Gilles Prévost, cette approvisionnement répond aux exigences du schéma de risque de la MRC.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Daniel Dubuc, appuyé par monsieur David Bolduc et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de 3 valves au montant de 750.00\$ excluant les taxes applicables pour la borne sèche du secteur du pont Tancrède.

17. SYSTÈME DE TÉLÉAVERTISSEUR POUR LES POMPIERS;

96-06-2012

17. Système de téléavertisseur pour les pompiers.

M. le conseiller David Bolduc déclare son apparente absence de conflit d'intérêt puisque sa conjointe fait partie du service des incendies et se retire des débats.

ATTENDU QUE monsieur Gilles Prévost, chef du service d'incendie de Preissac, recommande l'acquisition d'un nouveau système de téléavertisseurs;

ATTENDU QUE le système de téléavertisseurs existant n'est pas adéquat;

ATTENDU QUE la compagnie Horizon Mobile a présenté une soumission pour un système de téléavertisseurs.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Fernand Béland, appuyé par monsieur Daniel Dubuc et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la soumission présentée par Horizon mobile concernant le système de téléavertisseurs pour les pompiers au montant de 8 372\$ incluant les taxes.

18. DEMANDE DE SOUMISSION POUR UN NOUVEL ORDINATEUR;

97-06-2012

18. Demande de soumission pour un nouvel ordinateur.

ATTENDU QUE l'ordinateur utilisé par l'inspecteur municipal présente certains problèmes de fonctionnement;

ATTENDU QU'il semble que la meilleure solution soit de changer l'ordinateur.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur David Bolduc, appuyé par monsieur Pascal Tanguay et résolu unanimement :

DE DEMANDER des soumissions pour l'achat d'un ordinateur et de logiciels s'il y a lieu.

19. SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE POUR LE BUREAU MUNICIPAL;

98-06-2012

19. Système téléphonique pour le bureau municipal.

ATTENDU QUE les employées du bureau municipal ont demandé des casques d'écoute sans fil compatible avec le système téléphonique existant pour faciliter leur travail;

ATTENDU QUE le conseil est d'accord pour l'achat dudit ajout du système téléphonique;

ATTENDU QUE la compagnie Horizon mobile a présenté une soumission pour 2 casques d'écoute sans fil au montant de 740,00\$ excluant les taxes applicables.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Daniel Dubuc, appuyé par monsieur Pascal Tanguay et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'acquisition de deux casques d'écoute sans fil avec module au coût de 740.00\$ excluant les taxes applicables compatible avec le système téléphonique existant.

20. DEMANDE D'AIDE POUR L'ENTRETIEN DU CIMETIÈRE DE PREISSAC;

99-06-2012

20. Demande d'aide pour l'entretien du cimetière de Preissac.

ATTENDU QUE la fabrique St-Raphaël de Preissac demande l'aide de la municipalité pour entretenir le cimetière de la Paroisse;

ATTENDU QUE le conseil municipal accepte que l'employé responsable de l'entretien apporte son aide à la Fabrique St-Raphaël de Preissac pour l'entretien dudit emplacement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Fernand Béland, appuyé par monsieur David Bolduc et résolu unanimement :

D'ACQUIESCER à la demande de la Fabrique St-Raphaël de Preissac pour l'entretien du cimetière de la paroisse.

21. APPUI AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS POUR L'AUTORISATION DE FERMETURE PARTIELLE DE LA ROUTE 395 (AVENUE DU LAC), LORS DE LA « CLASSIQUE DE PREISSAC »;

100-06-2012

21. Appui au Ministère des transports pour l'autorisation de la fermeture partielle de la route 395 (avenue du Lac), lors de la « Classique de Preissac ».

ATTENDU QUE monsieur Mark Tremblay a présenté au nom du club Accro Vélo Val d'or inc. une autorisation de fermeture partielle de la route 395 dans la municipalité de Preissac au Ministère des Transports et à la municipalité de Preissac, lors de la tenue de la « Classique de Preissac »;

ATTENDU QUE le Ministère des Transports a autorisé ladite demande et que l'activité se fera en collaboration avec la Sûreté du Québec.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Daniel Dubuc, appuyé par monsieur David Bolduc et résolu unanimement :

D'APPUYER l'autorisation du Ministère des Transports faite au club Accro Vélo Val D'Or Inc. pour la fermeture temporaire partielle de la route 395 dans la municipalité de Preissac le 23 juin 2012 de 9h00 à 14h00 lors de la « Classique de Preissac ».

22. AUGMENTATION DE LA PETITE CAISSE À 750.00\$;

101-06-2012

22. Augmentation de la petite caisse à 750.00\$.

ATTENDU QUE la petite caisse sert à payer les frais de poste et autres dépenses imprévues;

ATTENDU QU'il y a une augmentation importante de publications médiaposte et que l'élection prochaine engagera beaucoup plus de frais postaux.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Fernand Béland, appuyé par monsieur David Bolduc et résolu unanimement :

DE FIXER le montant de la petite caisse à 750.00\$.

23. PROLONGATION DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DE MONSIEUR GASTON MILJOURS;

102-06-2012

23. Prolongation du contrat de déneigement de monsieur Gaston Miljours.

ATTENDU QU'il est mentionné à la section 41 du contrat d'entretien d'hiver du réseau routier 2008-2011 que la municipalité peut prolonger le contrat de 12 mois, et ce, à deux reprises;

ATTENDU QUE cette option est valable pour la saison hivernale 2012-2013.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Fernand Béland, appuyé par monsieur Daniel Dubuc et résolu unanimement :

DE PROLONGER le contrat d'entretien d'hiver des chemins municipaux 2008-2011 accordé à l'entrepreneur Gaston Miljours pour la saison 2012-2013 selon les spécifications prévues au contrat.

24. AUTORISATION DE PARTICIPER AUX RÉUNIONS DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DE LA MRC;

103-06-2012

24. Autorisation de participer aux réunions des directeur généraux de la MRC.

Sur proposition de monsieur Pascal Tanguay, appuyé par monsieur David Bolduc et résolu unanimement :

D'AUTORISER madame la mairesse Huguette Saucier et madame France Beaulieu directrice générale par intérim à participer aux réunions des directeurs généraux de la MRC.

25. REPRÉSENTANT SUBSTITUT À LA MRC EN CAS D'INCAPACITÉ DE LA MAIRESSE;

104-06-2012

25. Représentant substitut à la MRC en cas d'incapacité.

Sur proposition de monsieur Daniel Dubuc, appuyé par monsieur Pascal Tanguay et résolu unanimement :

DE MANDATER monsieur le conseiller Fernand Béland en tant que substitut de madame la mairesse Huguette Saucier advenant l'incapacité de celle-ci à être présente aux réunions de la MRC.

26. RÈGLEMENT DE CONCORDANCE AVEC LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC;

105-06-2012

26. Règlement de concordance avec le schéma d'aménagement et développement révisé de la MRC.

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et développement révisé (SADR) de la MRC est entré en vigueur le 18 octobre 2010;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 59.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal doit dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du SADR adopter tout règlement modifiant le plan d'urbanisme ou tout règlement de concordance nécessaire pour assurer la conformité avec le SADR, soit avant le 18 octobre 2012;

ATTENDU QUE le règlement numéro 118 modifiant no.109 édictant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Abitibi est entré en vigueur le 15 mai 2012;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal doit adopter dans les six mois qui suivent l'entrée en vigueur du règlement modifiant le SADR, tout règlement de concordance nécessaire pour assurer la conformité avec le règlement no.118 de la MRC d'Abitibi, soit avant le 15 novembre 2012; **ATTENDU QU'**on entend par règlement de concordance, tout règlement, parmi les suivants :

- 1- Qui modifie le plan d'urbanisme d'une municipalité, son règlement de zonage, de lotissement ou de construction ou l'un ou l'autre de ses règlements prévus aux sections VII à XI du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et ;urbanisme;
- 2- Que le conseil d'une municipalité adopte en vertu de l'article 116 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ou tout règlement qui le modifie.

ATTENDU QUE le ministre peut prolonger, à la demande du conseil municipal, le délai en vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité peut adopter un règlement de concordance pour se conformer au règlement no.118 modifiant le schéma et pour se conformer au règlement 109 « schéma d'aménagement et développement révisé de la MRC d'Abitibi »;

ATTENDU QUE la municipalité a amorcé une révision du plan et des règlements d'urbanisme;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander une prolongation de délai au ministre.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pascal Tanguay, appuyé par monsieur Daniel Dubuc et résolu unanimement :

DE DEMANDER au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, une prolongation de délai jusqu'à juillet 2012 afin que la municipalité adopte des règlements de concordance pour assurer la conformité avec :

1. Le règlement numéro 109 « schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Abitibi »;
2. Le règlement numéro 118 modifiant le règlement no.109 édictant le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Abitibi.

27. ENGAGEMENT D'UNE PERSONNE POUR AIDER L'EMPLOYÉ D'ENTRETIEN;

106-06-2012

27.Engagement d'une personne pour aider l'employé d'entretien.

Sur proposition de monsieur Fernand Béland, appuyé par monsieur David Bolduc et résolu unanimement :

D'ENGAGER monsieur Robert Lachance pour la période estivale. Cet employé supervisera les étudiants et effectuera toute autre tâche requise par son supérieur immédiat, monsieur Noël Langlois.

28. DÉMISSION DE MONSIEUR ANDRÉ BÉDARD;

28. Démission de monsieur André Bédard.

La directrice générale par intérim informe le conseil municipal que monsieur André Bédard a démissionné du conseil et ce en date du 1 juin 2012.

29. DEMANDE DE MONSIEUR PATRICK LARIVIÈRE;

107-06-2012

29. Demande de monsieur Patrick Larivière.

ATTENDU QUE monsieur Patrick Larivière propriétaire des lots 40-8 et 40-9, rang 7, canton Preissac, aurait demandé à Hydro-Québec, il y a quelques années, l'installation d'une ligne électrique souterraine dans le but d'alimenter sa future résidence;

ATTENDU QUE ladite ligne électrique souterraine se trouverait sous l'emprise du chemin des Trembles et qu'aucune servitude n'aurait été accordée jusqu'à maintenant;

ATTENDU QUE la municipalité et monsieur Larivière souhaitent régulariser cette situation;

ATTENDU QUE la solution jugée convenable par les deux parties serait que la municipalité cède une partie du chemin des Trembles à monsieur Larivière;

ATTENDU QUE, dans cette éventualité, monsieur Larivière devra accorder un droit de passage à chacun des propriétaires des lots qui deviendraient enclavés (soit les lots 39-P, 40-1, 40-2, 40-3 et 40-4).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Daniel Dubuc, appuyé par monsieur Pascal Tanguay et résolu unanimement de vendre une partie du chemin des Trembles pour la somme de 1.00\$ à monsieur Patrick Larivière et ce, sous réserve des conditions suivantes :

- Que les droits de passage soient légalisés;
- Qu'une servitude soit signée afin de permettre à la municipalité d'entreposer la neige lors des opérations d'entretien du chemin des Trembles;
- Qu'après la vente, la municipalité n'ait aucune responsabilité en ce qui concerne la partie du chemin cédée.

30. VARIA :

108-06-2012

30. Arpentage du chemin des Coteaux Est.

ATTENDU QUE la municipalité veut valider l'emplacement d'un poteau au chemin des Coteaux Est afin de donner suite à la demande de monsieur Sébastien Martel concernant la construction du chemin d'accès à sa propriété;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Fernand Béland, appuyé par monsieur Pascal Tanguay, et résolu unanimement de mandater Descarreaux & Dubé, arpenteurs-géomètres, pour l'arpentage dudit chemin.

31. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE;

Sujets abordés :

- Chemin des Épinettes.
- Rue des Rapides –vs- liste des demandes aux Ministère des Transports.
- Accès gratuit au sentier de motoneiges pour 3 citoyens – demande au Club de motoneige de Malartic.

32. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

109-06-2012

32. Clôture et levée de l'assemblée.

Sur proposition de monsieur David Bolduc, appuyé par monsieur Pascal Tanguay et résolu unanimement de clore l'assemblée. Les sujets à l'ordre du jour de la présente réunion étant épuisés, la réunion est levée à 20h52.

(ORIGINAL SIGNÉ)

HUGUETTE SAUCIER
MAIRESSE

FRANCE BEAULIEU
DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6 rue des Rapides le 10 juillet 2012 à compter de 19h30 ; à laquelle étaient présents outre madame la mairesse Huguette Saucier, messieurs les conseillers suivants : Fernand Béland et Daniel Dubuc. Était également présente à cette assemblée madame Nicole Labrecque, directrice générale adjointe.

Absents : messieurs les conseillers Pascal Tanguay, David Bolduc et Stephan Lavoie.

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ENGAGEMENT D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM PENDANT LE CONGÉ MALADIE DE MADAME FRANCE BEAULIEU
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 JUIN 2012
5. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE
6. COMPTES À PAYER
7. APPUI À MONSIEUR GUILLAUME VAILLANCOURT POUR L'ACHAT DES LOTS 83-2 ET 84 RANG A, CANTON DE PREISSAC
8. APPLICATION DE L'ARTICLE 18.6 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 89-92 RELATIF À L'ENLIGNEMENT PRINCIPAL EN PARALLÈLE PAR RAPPORT À LA LIGNE DE LOT AVANT
9. DÉROGATION MINEURE DE MONSIEUR BERTRAND BOLDUC
10. DÉROGATION MINEURE DE MADAME LISE ST-JEAN
11. DÉROGATION MINEURE DE MADAME ANNIE HURTUBISE POUR ET AU NOM DE LINDA BÉDARD ET MONSIEUR SYLVAIN VACHON
12. DÉROGATION MINEURE DE MONSIEUR DENIS LEMOYNE
13. ENGAGEMENT TEMPORAIRE DE MADAME GENEVIÈVE LANGLOIS
14. CANDIDATURE POUR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)
15. INFORMATION AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DE L'UTILISATION DES COMPENSATIONS VISANT L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL
16. L'ENTRETIEN DU COMPLEXE RÉCRÉATIF JACQUES MASSÉ PENDANT LA PÉRIODE D'ÉTÉ
17. ACHAT D'ABAT POUSSIÈRE
18. SOUMISSION POUR L'ACHAT D'UN ORDINATEUR

- 19. CONTRAT D’ENTRETIEN DES FLEURS POUR LA MUNICIPALITÉ
- 20. TRAVAUX DE CORRECTION DE L’ENTRÉE QUI LONGE LE BÂTIMENT DE COMPLEXE RÉCRÉATIF JACQUES MASSÉ
- 21. CHANGEMENT AU DÉBARCADÈRE DE LA RIVIÈRE KINOJÉVIS (AU VILLAGE)
- 22. ACHAT D’UN CELLULAIRE POUR NOËL AVEC FORFAIT
- 23. PANNEAUX D’INFORMATIONS POUR LES SITES TOURISTIQUES, POSTE D’OBSERVATION, SENTIER DE LA ROCHE ET SENTIER DES RAPIDES
- 24. ACHATS DE POUBELLES PLUS ESTHÉTIQUES ET DE CENDRIERS POUR LE SITE DU POSTE D’OBSERVATION
- 25. DEMANDE POUR L’ACHAT D’UN CHARIOT POUR VOLUME DE LA RESPONSIBLE DE LA BIBLIO SUD
- 26. PROJET “DÉCOUVERTE DES RICHESSES DE LA MRC DE L’ABITIBI DE RADIO BORÉAL”
- 27. DEMANDE DE MISE DE FONDS DE POUR LE COMITÉ DES RIVERAINS
- 28. CHANGEMENT DE LA JOURNÉE DU CAUCUS POUR LE MARDI
- 29. VARIA :
 - 29.1 _____
 - 29.2 _____
 - 29.3 _____
- 30. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L’ASSISTANCE
- 31. CLÔTURE ET LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION.

Madame la mairesse constate le défaut de quorum à 19h30.

CLÔTURE ET LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE.

Clôture et levée de l’assemblée.

Après une heure d’attente, soit à 20h30, il est proposé par monsieur le conseiller Fernand Béland, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc, d’ajourner la session à une date ultérieure à déterminer.

(ORIGINAL SIGNÉ)

HUGUETTE SAUCIER
MAIRESSE

(ORIGINAL SIGNÉ)

NICOLE LABRECQUE
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE

Procès-verbal d'une assemblée spéciale du conseil municipal de Preissac, tenue au 6 rue des Rapides le 26 juillet 2012 à compter de 19h30 ; à laquelle étaient présents outre madame la Mairesse Huguette Saucier, messieurs les conseillers suivants : Fernand Béland et Daniel Dubuc. Était également présente à cette assemblée Mme Nicole Labrecque, directrice générale adjointe.

Les conseillers absents : Messieurs Pascal Tanguay, David Bolduc et Stéphan Lavoie.

1. Vérification du quorum et ouverture de la session.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Engagement d'un directeur général par intérim pendant le congé maladie de madame France Beaulieu.
4. Adoption des procès-verbaux de la session régulière du 12 juin 2012 et de la session régulière ajournée du 10 juillet 2012.
5. Période de questions réservée à l'assistance portant exclusivement sur les sujets du présent ordre du jour.
6. Comptes à payer.
7. Appui à Monsieur Guillaume Vaillancourt pour l'achat des lots 83-2 et 84, rang A, canton Preissac.
8. Application de l'article 18.6 du règlement de zonage 89-92 relatif à l'alignement des bâtiments principaux en parallèle par rapport à la ligne de lot avant.
9. Demande de dérogation mineure de Monsieur Bertrand Bolduc.
10. Demande de dérogation mineure de Madame Lise St-Jean.
11. Demande de dérogation mineure de Madame Annie Hurtubise pour et au nom de Madame Linda Bédard et Monsieur Sylvain Vachon.
12. Demande de dérogation mineure de Monsieur Denis Lemoyne.
13. Engagement temporaire de Madame Geneviève Langlois.
14. Candidature pour le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU).
15. Information au Ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien du réseau routier local.
16. Entretien du Complexe récréatif Jacques Massé pendant la période d'été.
17. Achat d'abat poussière.

18. Soumission pour l'achat d'un ordinateur.
19. Contrat d'entretien des fleurs pour la municipalité.
20. Travaux de correction de l'entrée qui longe le bâtiment du Complexe récréatif Jacques Massé.
21. Changement au débarcadère de la rivière Kinojévis (au village).
22. Achat d'un cellulaire pour Noël avec forfait.
23. Panneaux d'informations pour les sites touristiques (poste d'observation, sentier de la Roche et sentiers du Parc des Rapides).
24. Achat de poubelles plus esthétiques et de cendriers pour le site du Poste d'observation.
25. Demande de la responsable de la Biblio-Sud pour l'achat d'un chariot pour volumes.
26. Projet "Découverte des richesses de la MRC de l'Abitibi de Radio Boréal".
27. Demande de mise de fonds pour le Comité des Riverains.
28. Changement de la journée du caucus pour le mardi.
29. Achat de poteaux pour numéros civiques.
30. Période de questions réservée à l'assistance portant exclusivement sur les sujets du présent ordre du jour.
31. Clôture et levée de l'assemblée.

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION

Madame la mairesse constate le défaut de quorum à 19h30. Elle précise que l'avis de convocation a été signifié aux membres du conseil absents deux jours avant la présente assemblée spéciale.

CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Clôture et levée de l'assemblée

Après une heure d'attente, soit à 20h30, il est proposé par monsieur le conseiller Fernand Béland, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc, d'ajourner la session.

(ORIGINAL SIGNÉ)

HUGUETTE SAUCIER
MAIRESSE

(ORIGINAL SIGNÉ)

NICOLE LABRECQUE
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 14 août 2012 à compter de 19h30 ; à laquelle étaient présents outre madame la mairesse Huguette Saucier, messieurs les conseillers suivants : Fernand Béland, David Bolduc, Daniel Dubuc et Stéphan Lavoie. Était également présente à cette assemblée madame Nicole Labrecque, directrice générale adjointe.

Absent : monsieur le conseiller Pascal Tanguay.

1. Vérification du quorum et ouverture de la session.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal du 12 juin 2012.
4. Adoption des procès-verbaux du 10 juillet et du 26 juillet 2012.
5. Période de questions réservées à l'assistance.
6. Comptes à payer.
7. Engagement d'un directeur général pour la période du congé maladie de madame France Beaulieu.
8.
 - a) Projet d'appel d'offres sur le système électronique d'appel d'offres SEAO intitulé projet rue Principale.
 - b) Projet d'appel d'offres par voie d'invitation concernant 15, 000 tonnes de concassé.
9. Appui à Monsieur Guillaume Vaillancourt pour l'achat des lots 83-2 et 84, rang A, canton Preissac.
10. Application de l'article 18.6 du règlement de zonage 89-92 relatif à l'alignement des bâtiments principaux en parallèle par rapport à la ligne de lot avant.
11. Demande de dérogation mineure de Monsieur Bertrand Bolduc.
12. Demande de dérogation mineure de Madame Lise St-Jean.
13. Demande de dérogation mineure de Madame Annie Hurtubise pour et au nom de Madame Linda Bédard et Monsieur Sylvain Vachon.
14. Demande de dérogation mineure de Monsieur Denis Lemoyne.

15. Résolution pour interdire la vente de terrain à 100 ou 200 mètres du puits déservant plus de 20 personnes.
16. Renouvellement d'adhésion à Tourisme Abitibi-Témiscamingue.
17. Suivi des plaintes concernant le chemin des Écureuils.
18. Engagement temporaire de Madame Geneviève Langlois.
19. Candidature pour le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU).
20. Information au Ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien du réseau routier local.
21. Entretien du Complexe récréatif Jacques Massé pendant la période d'été.
22. Achat d'abat poussière.
23. Soumission pour l'achat d'un ordinateur.
24. Formation du système CIB du 13 septembre 2012 pour Nicole et Céline.
25. Contrat d'entretien des fleurs pour la municipalité.
26. Nous avons présentement 2 compagnies pour la sécurité des immeubles de la municipalité.
27. Travaux de correction de l'entrée qui longe le bâtiment du Complexe récréatif Jacques Massé.
28. Changement au débarcadère de la rivière Kinojévis (au village).
29. Achat d'un cellulaire pour Noël avec forfait.
30. Prix accordé pour l'utilisation du véhicule tout terrain de Noël Langlois.
31. Panneaux d'informations pour les sites touristiques (poste d'observation, sentier de la Roche et sentiers du Parc des Rapides).
32. Achat de poubelles plus esthétiques et de cendriers pour le site du Poste d'observation.
33. Demande de la responsable de la Biblio-Sud pour l'achat d'un chariot pour volumes.
34. Projet "Découverte des richesses de la MRC de l'Abitibi de Radio Boréal".
35. Demande de mise de fonds pour le Comité des Riverains.
36. Changement de la journée du caucus pour le mardi.
37. Achat de panneaux et poteaux pour numéros civiques.
38. Demande de madame Julie Breton et monsieur René Viger.

39. **Projet de résolution concernant la demande en lien avec la programmation de la taxe d'accise.**

40. **Autorisation de dépense pour les frais de 371 copies concernant l'envoi d'un communiqué pour la formation d'un comité de Riverain.**

41. **VARIA :**

41.1 _____

41.2 _____

41.3 _____

42. **Période de questions réservée à l'assistance.**

43. **Clôture et levée de l'assemblée.**

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION.

Après avoir constaté le quorum, madame la mairesse Huguette Saucier, ouvre la réunion en récitant la prière d'usage. La réunion débute à 19h30.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

110-08-2012

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

Sur proposition de monsieur Fernand Béland, appuyé par monsieur Daniel Dubuc, il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour après correction au point 8 b). La quantité de concassé est de 20 000 tonnes plutôt que 15 000 tonnes.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 JUIN 2012.

111-08-2012

3. Adoption du procès-verbal du 12 juin 2012.

Il est proposé par monsieur le conseiller Fernand Béland, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal avec les corrections ou précisions suivantes :

Concernant la résolution numéro 87-06-2012 : comme certaines irrégularités ont été soulevées, cette résolution pourrait être modifiée après vérification et le sujet reporté et discuté à nouveau lors d'une session ultérieure.

À la résolution numéro 90-06-2012 : Enlever le nom de madame France Beaulieu, directrice générale par intérim.

À la résolution 107-06-2012 : Préciser que le lieu des droits de passage pourra être déterminé à la discrétion de monsieur Patrick Larivière.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 10 JUILLET ET DU 26 JUILLET 2012.

4. Adoption des procès-verbaux du 10 juillet 2012 et du 26 juillet 2012.

Monsieur le conseiller David Bolduc demande le vote.

M. Fernand Béland : pour M. Daniel Dubuc : pour

M. David Bolduc : contre M. Stéphan Lavoie : contre

Madame la mairesse : pour

EN CONSÉQUENCE, les procès-verbaux sont adoptés.

PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L’ASSISTANCE..

5. Période de questions réservée à l’assistance.

Monsieur René Viger demande s’il est possible que le conseil traite le sujet au point 38 de l’ordre du jour immédiatement pour lui permettre de quitter par la suite.

Madame la mairesse Huguette Saucier l’informe alors que le conseil n’est pas favorable à sa demande. Monsieur Viger fait part aux membres du conseil présents de ses arguments. Par la suite, Monsieur le conseiller Fernand Béland demande qu’une rencontre soit planifiée avec l’inspecteur municipal pour clarifier la situation.

Monsieur Stéphan Lavoie demande à monsieur Viger s’il a les preuves de ce qu’il avance comme informations. Il répond que oui et qu’on peut le demander à l’inspecteur.

Le sujet au point 38 est donc reporté à la prochaine session du conseil.

COMPTES À PAYER.

112-08-2012

6. Comptes à payer.

Vérifiés par madame Huguette Saucier, mairesse.

Sur proposition de monsieur le conseiller Fernand Béland, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc et résolu unanimement que les comptes à payer soient payés et acceptés, tel que décrits ci-dessous:

Nom	Description	No chèque	Montant
Les Matériaux 3+2 Ltée	Tablette melamine SI	C1200286	8.87
Agritibi R.H.	Pièces pour faucheuse	C1200287	231.27
Clémence Audet	Entr.+produits 6, des Rapides	C1200288	214.06
B.C. Sports et fils inc.	Outil (pince sécuritaire)	C1200289	74.72
B.C. Sports et fils inc.	Matériel de sécurité en forêt	C1200289	47.12
Animalerie Benji	Capture d’un chien errant	C1200290	269.37
Bigué & Bigué	Plainte pénale et tarification	C1200291	96.01
Bois Turcotte Ltée	Matériel travaux étudiants	C1200292	348.47
Boivin et Gauvin inc.	Pièces service incendie	C1200293	244.84
Boivin et Gauvin inc.	Insp.&rép. Appareil resp. SI	C1200293	558.90
Boivin et Gauvin inc.	Insp.&rép. Appareil resp. SI	C1200293	599.71
Boivin et Gauvin inc.	Insp.&rép. Appareil resp. SI	C1200293	670.99
Cablevision	Internet Biblio-Sud juin 2012	C1200294	59.73
Canadian Tire Amos 285	Poubelles pour pont Tancrede	C1200295	43.67
Canadian Tire Amos 285	Pièces et accessories atelier	C1200295	17.21
Canadian Tire Amos 285	Pièces, outils pour atelier	C1200295	62.01
Canadian Tire Amos 285	Produit lavage camion SI	C1200295	27.67
CIA informatique	Conf. connexion à distance	C1200296	97.73
CIB	Module des permis	C1200297	316.18
La Coop Val-Nord	Réparation chemin des Pins	C1200298	146.49
Deshaies, grossiste	Crédit sur produits entretien	C1200299	-38.92
Deshaies, grossiste	Produit d’entretien	C1200299	30.71
Deshaies, grossiste	Produits d’entretien	C1200299	132.98
Deshaies, grossiste	Nettoyant pr toilettes publiques	C1200299	27.68

Nom	Description	No chèque	Montant
Desjardins Sécurité financ.	Ass. Collective juillet 2012	C1200300	1 203.84
Michel Duranseau	Formation pour service incendie	C1200301	75.00
Elcom Radio	Travail technician radio SI	C1200302	37.55
Ferabi inc.	Matériel réparation machinerie	C1200303	333.60
Fontaine Descôteaux, avocats	20% frais juridiques	C1200304	883.92
FQM	Envoi par Dicom	C1200305	10.17
Françoise Raby	Réunion du 20 juin 2012	C1200306	40.00
Fonds de Solidarité FTQ	Pièces pour transb.&tracteur	C1200307	40.00
Entreprises marco Genesse	Nivelage du 5 au 27 juin 2012	C1200308	6 075.46
Gestoméga inc.	Honoraires du 26 juin 2012	C1200309	393.21
Gyva inc.	Papeterie	C1200310	112.99
Gérard Sylvain	2 au 30 juin 2012 centre trans.	C1200311	600.00
Pharmacie Jean Coutu 108	Lingettes désinfectantes SI	C1200312	9.18
Lise Goulet	Réunion du 20 juin 2012	C1200313	40.00
Location Lauzon Amos	Pièces pour transb.&tracteur	C1200314	217.94
Location Lauzon Amos	Mat. Réparation scie+chemin	C1200314	143.16
Location Lauzon Amos	Matériel pour équipements	C1200314	309.73
Lumen	Lampe pour lumière caserne #2	C1200315	10.35
Lumen	Mat. Électrique municipalité	C1200315	59.49
M & M Nord Ouest inc.	Mat.pr travaux voirie&étudiants	C1200316	312.58
Magasin général Cadillac	Matériel pour service incendie	C1200317	32.05
Manoir des Rapides	Essence camion & équipements	C1200318	554.96
Manoir des Rapides	Essence SI	C1200318	253.01
M.L. Récupération	Vidange de fosses septiques	C1200319	240.00
M.L. Récupération	Vidange de fosses septiques	C1200319	240.00
Télébec mobilité	Service téléavertisseur SI	C1200320	22.99
M.R.C. d'Abitibi	Modèle règlements d'urbanisme	C1200321	4 009.00
M.R.C. d'Abitibi	2e versement quotes-parts	C1200321	91 444.50
Nicole Labrecque	Frais de déplacements	C1200322	51.24
Petite caisse	Frais de poste	C1200323	148.98
Ministre du Revenu Qc	Versement TPS & TVQ perçues	C1200324	89.41
Le Routier 117	Diésel SI	C1200325	39.29
Le Routier 117	Diésel SI	C1200325	46.12
Les Entr. Roy & Frères	Épandage d'abat-poussière	C1200326	2 701.91
Équipement R.S. Lacroix	Pièce pour tondeuse Honda	C1200327	8.79
Sanitri	Traitement collecte mai 2012	C1200328	5 627.80
Huguette Saucier	Frais de déplacements	C1200329	92.40
Huguette Saucier	Réunion du 20 juin 2012	C1200329	40.00
Sel Warwick	Achat d'Abat poussière	C1200330	2 491.74
Serrurier Deschênes enr.	Achat d'une clé (banc gravier)	C1200331	17.24
SPI Sécurité inc.	Trousse de premiers soins	C1200332	142.83
SPI Sécurité inc.	Habillement pr travail ext.	C1200332	37.35
Tomlin inc.	Test et inspection SI	C1200333	39.09
Tomlin inc.	Inspection et remplissage SI	C1200333	22.43
Ville d'Amos	Util. lieux d'enfouissement	C1200334	3 929.11
Ville d'Amos	Frais d'intérêt	C1200334	4.62
Sous-total			127 522.50

Nom	Description	Montant
Hydro-Québec	Éclairage public du mois de juin	556.80
Hydro-Québec	Électricité 707, ave du Lac	46.89
Hydro-Québec	Éclairage du panneau d'accueil	17.74
Télébec	Téléphone 186, ave du Lac	128.12
Télébec	Téléphone CRJM	90.44
Télébec	Téléphones bureau mun&CLSC	373.99
Bell Mobilité	Cellulaires	121.87
Shaw direct	Forfait télévision CRJM	32.28

Nom	Description	Montant
Revenu Québec	DAS du mois de juin	5 409.34
A.D.R.C.	DAS du mois de juin	2 225.59
Rémunérations pour le mois de juin		13 165.41
Total de prélèvements bancaires et rémunérations		22 168.47
Total des factures		127 522.50
Total des comptes du mois de juillet		149 690.97

Nom	Description	No chèque	Montant
Canadian Tire Amos 285	Rép. et accessoires 6, Rapides	C1200335	72.41
Ministre des Finances	Redevances gravières avr-mai-j	C1200336	4006.44
Ministre des Finances	MAJ inscrip. Véhicules lourds	C1200337	132.00
Clémence Audet	Entretien du 6 au 27 juillet	C1200338	160.00
Bois Turcotte Ltée	Mat. Caserne 1 et out. atelier	C1200339	179.11
Bois Turcotte Ltée	Entretien Tour d’observation	C1200339	134.60
Cablevision	Câble Internet Biblio-Sud	C1200340	62.03
Canadian Tire Amos 285	Attache pour tracteur pelouse	C1200341	28.73
Canadian Tire Amos 285	Armoires de métal SI	C1200341	413.89
Céline Doyon	Frais de déplacements	C1200342	94.50
Daniel Tétreault CA	Rapport Recyc-Québec 2011	C1200343	488.64
Daniel Tétreault CA	Rapport MTQ 2011	C1200343	586.37
Mme Denise Massé Nantel	Entretien juin 186, du Lac	C1200344	60.00
Mme Denise Massé Nantel	Entretien juillet 186, du Lac	C1200344	60.00
Deshaies, grossiste	Prod. Entr. Toilettes publiques	C1200345	237.56
Desjardins sécurité financ.	Assurance collective août	C1200346	1 203.84
Envirobi	Levée et location conteneurs	C1200347	1 590.62
Envirobi	Location de conteneurs	C1200347	390.92
Envirobi	Levée et location conteneurs	C1200347	1 319.81
Envirobi	Intérêt sur facture no.4730	C1200347	7.82
Enviroboue Ghislain Morin	Vidange de 2 réservoirs	C1200348	569.51
Féd. québécoise des mun.	Frais livraison Dicom clé sécurisée	C1200349	10.17
Fonds de solidarité FTQ	Régime de retraite FTQ	C1200350	60.00
Gaston Miljours	Concassé entretien de chemin	C1200351	712.85
Gaston Miljours	Concassé pour entretien chemin	C1200351	540.38
Entreprises Marco Genesse	Nivelage du 3 au 27 juillet	C1200352	7 207.14
Gestoméga inc.	Honoraires 29 jui, 3 & 31 juillet	C1200353	600.17
Gestoméga inc.	Honoraires 22 juin 2012	C1200353	393.21
Ghislaine Cadotte	Entretien CRJM après location	C1200354	50.00
Gilles Prévost	Formation du chef pompier	C1200355	2 287.72
Gyva inc.	Fourniture de bureau	C1200356	12.06
Gyva inc.	Fourniture de bureau SI	C1200356	43.67
Gyva inc.	Fourniture de bureau	C1200356	136.81
Gyva inc.	Frais d’intérêt	C1200356	0.23
Gérard Sylvain	7-07au11-08 c. transbordement	C1200357	600.00
Karine Lachance	Examen médical	C1200358	45.00
Noël Langlois	Utilisation du VTT personnel	C1200359	225.00
Noël Langlois	Carte d’appel pour cellulaire	C1200359	28.74
Noël Langlois	Carte d’appel pour cellulaire	C1200359	114.98
Location Amos inc.	Perceuse-mèche et élagueur	C1200360	254.10
Location Lauzon Amos	Entretien coupe herbe	C1200361	115.25
Logiciels Première Ligne	Contrat soutien SI	C1200362	554.64
Logiciels Première Ligne	Programme de base SI	C1200362	942.85
Logiciels Première Ligne	Entretien annuel SI	C1200362	549.57
M & M Nord Ouest inc.	Entretien camion 202	C1200363	5.11
M & M Nord Ouest inc.	Entretien mécanique général	C1200363	31.72
M & M Nord Ouest inc.	Entretien mécanique general	C1200363	43.87
Manoir des Rapides	Essence camion & équip.	C1200364	423.31
Manoir des Rapides	Essence SI	C1200364	131.00
Télébec mobilité	Service téléavertisseurs SI	C1200365	22.99

Nom	Description	No. chèque	Montant
Gilles Nadeau	Élect. Et entretien 180 ave Lac	C1200366	90.72
Nicole Labrecque	Frais de déplacements	C1200367	31.08
Parafiamma Solutions inc.	Entretien appareil SI	C1200368	779.54
Parafiamma Solutions inc.	Entretien appareil SI	C1200368	47.14
François Perron	Frais de déplacements	C1200369	230.16
Petite caisse	Frais de poste	C1200370	63.84
Pompe à eau			
René Rochefort	Réparation de la fuite d'eau	C1200371	1 189.05
Le Routier 117	Diésel SI	C1200372	55.84
Le Routier 117	Diésel SI	C1200372	52.00
Huguette Saucier	Frais de déplacements	C1200373	88.20
Stéphan Lavoie	Achat de piles	C1200374	37.90
Secur-Alert inc.	Frais annuel pour rapports	C1200375	78.18
Secur-Alert inc.	Frais annuel système sécurité	C1200375	166.71
Entr. Sous-Marines Tomlin	Inspection et remplissage SI	C1200376	24.73
Tourisme Abitibi-Témisc.	Adhésion annuelle 2012-2013	C1200377	471.40
Les Entreprises			
Tranchargex	Installation de réservoir	C1200378	3 805.67
Ville d'Amos	Entraide incendie à la mine	C1200379	682.84
Ville d'Amos	Utilisation lieux enfouissement	C1200379	266.03
Ville d'Amos	Utilisation lieux enfouissement	C1200379	649.17
Corp. informat. Bellechasse	Formation 13 septembre 2012	C1200380	258.69
Sous-total			37 010.23

Nom	Description	Montant
Hydro-Québec	Électricité 6, des Rapides	388.29
Hydro-Québec	Électricité 16, des Rapides	155.41
Hydro-Québec	Électricité 180, ave du Lac	100.03
Hydro-Québec	Électricité 186, ave du Lac	152.41
Hydro-Québec	Électricité Parc Tancrede	26.94
Télébec	Téléphone 186, ave du Lac	125.97
Télébec	Téléphone CRJM	166.75
Télébec	Téléphones bureau mun&CLSC	366.36
Bell Mobilité	Cellulaires	120.48
Shaw direct	Forfait télévision CRJM	33.33
Revenu Québec	DAS du mois de juillet	5 761.20
A.D.R.C.	DAS du mois de juillet	2 444.93
Rémunérations pour le mois de juillet		16 698.00
Total de prélèvements bancaires et rémunérations		26 540.10
Total des factures		37 010.23
Total des comptes du mois d'août		63 550.33

ENGAGEMENT D’UN DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LA PÉRIODE DU CONGÉ MALADIE DE MADAME FRANCE BEAULIEU.

113-08-2012

7. Engagement d’un directeur général pour la période du congé maladie de madame France Beaulieu.

Quelques informations sont données sur le sujet par monsieur le conseiller Fernand Béland. Par la suite, monsieur le conseiller David Bolduc formule qu’il est d’accord pour l’engagement de monsieur Pierre Goyette si la résolution précise que la période d’emploi sera jusqu’au retour de congé de Mme Beaulieu. Par la suite, Monsieur le conseiller Stéphan Lavoie demande le vote.

M. Fernand Béland : ne vote pas M. David Bolduc : pour

M. Daniel Dubuc : pour M. Stéphan Lavoie : pour

Monsieur le conseiller Fernand Béland demande ensuite que la résolution soit formulée selon le projet de résolution. Et la résolution est adoptée comme suit :

CONSIDÉRANT que Madame France Beaulieu est présentement en congé maladie jusqu'au 15 septembre 2012;

CONSIDÉRANT que Monsieur Pierre Goyette est disposé à occuper cette fonction à temps partiel jusqu'au retour de Madame Beaulieu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc, appuyé par monsieur le conseiller Fernand Béland et résolu unanimement d'engager monsieur Pierre Goyette à titre de directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, comme travailleur autonome au tarif horaire de 36,00\$ l'heure.

8. A) PROJET D'APPEL D'OFFRES SUR LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES SEAO INTITULÉ PROJET RUE PRINCIPALE.

114-08-2012

8. a) Projet d'appel d'offres sur le système électronique d'appel d'offres SEAO intitulé : Projet rue Principale.

Il est proposé par monsieur le conseiller Fernand Béland, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc et résolu unanimement :

D'APPROUVER le document d'appel d'offres, soit le cahier de charges et devis, préparé pour le projet d'asphaltage de l'avenue Principale;

D'AUTORISER la dépense pour la publication dudit appel d'offres sur le système électronique d'appel d'offres SEAO.

8. B) PROJET D'APPEL D'OFFRES PAR VOIE D'INVITATION CONCERNANT 20 000 TONNES DE CONCASSÉ.

115-08-2012

8. b) Projet d'appel d'offres par voie d'invitation concernant 20 000 tonnes de concassé.

Il est proposé par monsieur le conseiller David Bolduc, appuyé par monsieur le conseiller Fernand Béland et résolu unanimement :

D'APPROUVER le document d'appel d'offres, soit le cahier de charges et devis, préparé pour le projet de production de 20 000 tonnes de concassé;

D'AUTORISER la dépense pour la publication dudit appel d'offres dans les journaux régionaux.

9. APPUI À MONSIEUR GUILLAUME VAILLANCOURT POUR L'ACHAT DES LOTS 83-2 ET 84 RANG A, CANTON PREISSAC.

116-08-2012

9. Appui à monsieur Guillaume Vaillancourt pour l'achat des lots 83-2 et 84, rang A, canton Preissac.

ATTENDU QUE Monsieur Guillaume Vaillancourt a fait une demande auprès du Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) pour acquérir les lots 83-2 et 84, rang A, canton de Preissac;

ATTENDU QUE le MRNF requiert une résolution favorable de la municipalité de Preissac préalablement à la vente dudit terrain;

ATTENDU QUE ce terrain fait l'objet, depuis plusieurs années, d'un bail auprès du MRNF et est présentement l'assiette du 102, chemin des Peupliers, résidence de Monsieur Guillaume Vaillancourt;

ATTENDU QUE l'usage actuel et projeté du terrain est un usage résidentiel et par conséquent conforme à la réglementation municipale;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Fernand Béland, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc et résolu unanimement :

DE DONNER un appui favorable à monsieur Guillaume Vaillancourt pour l'acquisition des lots 83-2 et 84, rang A, canton de Preissac auprès du MRNF.

10. APPLICATION DE L'ARTICLE 18.6 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 89-92 RELATIF À L'ALIGNEMENT DES BÂTIMENTS PRINCIPAUX EN PARALLÈLE PAR RAPPORT À LA LIGNE DE LOT AVANT.

117-08-2012

10. Application de l'article 18.6 du règlement de zonage 89-92 relatif à l'alignement des bâtiments principaux par rapport à la ligne de lot avant.

ATTENDU QUE l'article 18.6 du règlement de zonage N° 89-92 stipule que tous les bâtiments principaux doivent être alignés par rapport aux autres et implantés en parallèle par rapport à la ligne de rue;

ATTENDU QUE l'alignement de la majorité des résidences implantées en bordure d'un lac ou d'un cours d'eau se fait plutôt en fonction de la vue offerte par ce lac ou ce cours d'eau;

ATTENDU QUE les citoyens désirant quand même implanter leur construction principale en fonction du lac ou du cours d'eau doivent alors obtenir une dérogation mineure pour réaliser leur projet;

ATTENDU QUE les demandes de dérogation mineure récentes portant sur ce sujet ont toutes été acceptées par le conseil municipal;

ATTENDU QUE cet état de fait a pour conséquence de retarder de plusieurs semaines l'émission du permis de construction;

ATTENDU QUE la majorité des demandes de dérogations mineures présentées au comité consultatif d'urbanisme portent sur ce sujet et viennent augmenter indument le nombre des demandes à traiter;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Fernand Béland, appuyé par monsieur le conseiller Stéphan Lavoie et résolu unanimement :

DE PERMETTRE à l'inspecteur municipal de ne plus exiger que les bâtiments principaux soient implantés en parallèle par rapport à la ligne avant du lot lorsque ceux-ci sont situés en bordure d'un lac ou d'un cours d'eau .

11. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MONSIEUR BERTRAND BOLDUC.

118-08-2012

11. Demande de dérogation mineure de monsieur Bertrand Bolduc.

Monsieur le conseiller David Bolduc déclare son apparence de conflits d'intérêt puisqu'il s'agit de son père, et se retire des débats.

ATTENDU QUE monsieur Bertrand Bolduc a produit une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 89-92 concernant un immeuble existant au 4, rue Paul-Arthur Bélanger, Preissac, sur le lot 22A-5, rang 9, canton de Preissac dans la circonscription foncière de l'Abitibi;

ATTENDU QU'il a présenté en date du 1 juin 2012 une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 89-92 ayant pour but de régulariser l'implantation de la résidence dont l'alignement n'est pas parallèle à la ligne de la rue, en contravention avec l'article 18.6 du règlement de zonage 89-92 de la municipalité de Preissac;

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure a été publiée dans le journal L'Alliance et distribuée à tous les résidents ;

ATTENDU QUE la mairesse a permis à toute personne souhaitant s'exprimer sur ladite demande de le faire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc, appuyé par monsieur le conseiller Fernand Béland et résolu unanimement :

D'ACCORDER la demande de dérogation mineure au règlement de zonage 89-92 sur le lot 22A-5, rang 9, canton de Preissac, circonscription foncière de l'Abitibi (4, rue Paul-Arthur Bélanger).

D'AUTORISER l'implantation de la résidence n'étant pas parallèle à la ligne de la rue en contravention avec l'article 18.6 du règlement de zonage 89-92 situé au 4, rue Paul-Arthur Bélanger de Preissac.

12. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MADAME LISE ST-JEAN.

119-08-2012

12. Demande de dérogation mineure de madame Lise St-Jean.

ATTENDU QUE madame Lise St-Jean a produit une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 89-92 concernant d'une résidence projeté au 1079, chemin de la Pointe, Preissac, sur le lot 26-28, rang 6, canton de Preissac dans la circonscription foncière de l'Abitibi;

ATTENDU QU'elle a présenté en date du 13 juin 2012 une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 89-92 ayant pour but de permettre l'implantation de la résidence dont l'alignement n'est pas parallèle à la ligne avant du lot, en contravention avec l'article 18.6 du règlement de zonage 89-92 de la municipalité de Preissac;

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure a été rédigée dans le journal Alliance et distribuée à tous les résidents ;

ATTENDU QUE la mairesse a permis à toute personne souhaitant s'exprimer sur ladite demande de le faire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Stéphan Lavoie, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc et résolu unanimement :

D'ACCORDER la demande de dérogation mineure au règlement de zonage 89-92 sur le lot 26-28, rang 6, canton de Preissac, circonscription foncière de l'Abitibi (1079, chemin de la Pointe).

D'AUTORISER l'implantation de la résidence n'étant pas parallèle à la ligne du lot en contravention avec l'article 18.6 du règlement de zonage 89-92 situé au 1079, chemin de la Pointe de Preissac.

13. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MADAME ANNIE HURTUBISE POUR ET AU NOM DE MADAME LINDA BÉDARD ET MONSIEUR SYLVAIN VACHON..

120-08-2012

13. Demande de dérogation mineure de madame Annie Hurtubise pour et au nom de madame Linda Bédard et monsieur Sylvain Vachon.

ATTENDU QUE madame Annie Hurtubise pour et au nom de madame Linda Bédard et monsieur Sylvain Vachon a produit une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 89-92 concernant un immeuble existant au 21, chemin des Villageois, Preissac, sur le lot 9, rang A, canton de Bousquet dans la circonscription foncière de Rouyn-Noranda;

ATTENDU QU'elle a présenté en date du 13 juin 2012 une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 89-92 ayant pour but de permettre l'implantation de deux remises dont les marges latérales sont respectivement de 1.54 et 1.07 mètres plutôt que de deux mètres, en contravention avec l'article 18.1 du règlement de zonage 89-92 de la municipalité de Preissac;

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure a été rédigée dans le journal Alliance et distribuée à tous les résidents ;

ATTENDU QUE la mairesse a permis à toute personne souhaitant s'exprimer sur ladite demande de le faire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc, appuyé par monsieur le conseiller Stéphan Lavoie et résolu unanimement :

D'ACCORDER la demande de dérogation mineure au règlement de zonage 89-92 sur le lot 9, rang A, canton de Bousquet, circonscription foncière de Rouyn-Noranda (21, chemin des Villageois).

D'AUTORISER l'implantation de deux remises dont les marges latérales sont respectivement de 1.54 et 1.07 mètres au lieu de 2 mètres en contravention avec l'article 18.1 du règlement de zonage 89-92 situé au 21, chemin des Villageois à Preissac.

14. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MONSIEUR DENIS LEMOYNE.

121-08-2012

14. Demande de dérogation mineure de monsieur Denis Lemoyne.

ATTENDU QUE monsieur Denis Lemoyne a produit une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 89-92 concernant un immeuble situé au 62, avenue Principale, Preissac, sur les lots 21A-P, 21A-4-P et 22B-P, rang 9, canton de Preissac dans la circonscription foncière de l'Abitibi;

ATTENDU QU'il a présenté en date du 15 juin 2012 une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 89-92 ayant pour but de régulariser l'existence d'un garage dont la superficie de 167.8 mètres carrés dépasse la superficie maximale permise de 120 mètres carrés, en contravention avec l'article 18.1 du règlement de zonage 89-92 de la municipalité de Preissac;

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure a été rédigée dans le journal Alliance et distribuée à tous les résidents ;

ATTENDU QUE la mairesse a permis à toute personne souhaitant s'exprimer sur ladite demande de le faire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc, appuyé par monsieur le conseiller David Bolduc et résolu unanimement :

D'ACCORDER la demande de dérogation mineure au règlement de zonage 89-92 sur les lots 21-A-P, 21-A-4-P et 22B-P, rang 9, canton de Preissac, circonscription foncière de l'Abitibi (62, avenue Principale).

DE RÉGULARISER l'existence d'un garage, dont la superficie de 167.8mètres carrés dépasse la superficie maximale permise de 120 mètres carrés en contravention avec l'article 18.1 du règlement de zonage 89-92 situé au 62, avenue Principale à Preissac.

15. RÉSOLUTION POUR INTERDIRE LA VENTE DE TERRAINS À 100 OU 200 MÈTRES DU Puits DESSERVANT PLUS DE 20 PERSONNES.

122-08-2012

15. Suspension de la mise en vente de terrains sur la rue Paul-Arthur-Bélanger due à la présence d'un puits collectif desservant plus de vingt (20) personnes.

Monsieur Stéphan Lavoie déclare son apparence de conflit d'intérêt, puisqu'il est membre de l'Association coopérative d'aqueduc de Preissac, et se retire des débats.

ATTENDU QUE les puits de l'Association Coopérative d'Aqueduc sur le lot 22-A-25, rang 9, canton de Preissac desservent potentiellement une population de plus de vingt (20) personnes, comprenant entre autres l'école, le centre récréatif, le bureau municipal et plusieurs résidences;

ATTENDU QUE le Règlement sur le captage des eaux souterraines (c. Q-2, r. 6, article 25) prévoit des aires de protection de cent (100) mètres pour l'aire de protection bactériologique et deux cents (200) mètres pour l'aire de protection virologique autour de ces ouvrages de captage;

ATTENDU QUE la presque totalité des terrains cadastrés sur la rue Paul-Arthur-Bélanger et présentement mis en vente par la municipalité de Preissac se situent à l'intérieur de ces aires de protection;

ATTENDU QUE la vente de ces terrains, non desservis par un réseau d'égout, impliquerait subséquemment la construction d'une installation septique et donc un risque de contamination de l'aire d'alimentation du puits collectif;

ATTENDU QUE seule une étude hydrogéologique réalisée par un ingénieur ou un géologue pourrait modifier ces aires de protection;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller David Bolduc, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc et résolu unanimement :

DE SUSPENDRE la mise en vente des terrains, propriété de la municipalité de Preissac, situés sur la rue Paul-Arthur-Bélanger tant et aussi longtemps qu'une étude hydrogéologique n'aura pas déterminé que ceux-ci ne constituent pas un

risque de contamination de l'aire d'alimentation des puits de l'Association coopérative d'aqueduc de Preissac.

16. RENOUELEMENT D'ADHÉSION À TOURISME ABITIBI-TÉMISCAMINGUE.

123-08-2012

16. Renouveaulement d'adhésion à Tourisme Abitibi-Témiscamingue.

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc, appuyé par monsieur le conseiller David Bolduc et résolu unanimement de renouveler l'adhésion de la municipalité à Tourisme Abitibi-Témiscamingue au coût de 471.40\$.

17. SUIVI DES PLAINTES CONCERNANT LE CHEMIN DES ÉCUREUILS.

17. Suivi des plaintes concernant le chemin des Écureuils.

Monsieur le conseiller Fernand Béland, responsable du dossier Réseau routier local en collaboration avec madame la mairesse Huguette Saucier, mentionne qu'après discussions avec l'employé responsable des travaux publics, il a été convenu de faire le nettoyage des accotements avec les équipements de la municipalité. Il précise que si l'herbe était enlevée sur les accotements, ceci briserait le chemin.

18. ENGAGEMENT TEMPORAIRE DE GENEVIÈVE LANGLOIS.

124-08-2012

18. Engagement temporaire de Geneviève Langlois.

ATTENDU QUE selon la résolution #106-06-2012, il avait été convenu d'engager monsieur Robert Lachance;

ATTENDU QUE monsieur Lachance n'est pas disponible pour occuper l'emploi d'aide à l'employé responsable des travaux publics et de l'entretien des infrastructures;

ATTENDU QUE mademoiselle Geneviève Langlois avait posée sa candidature pour ce poste et qu'elle était disponible pour occuper l'emploi dès le 26 juin 2012;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur le conseiller Stéphan Lavoie, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc et résolu unanimement:

D'ENGAGER Geneviève Langlois pour l'emploi temporaire d'aide à l'employé responsable des travaux publics et de l'entretien des infrastructures, et ce, au tarif de 14.00\$ l'heure pour la période du 26 juin au 27 août 2012.

19. CANDIDATURE POUR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME.

125-08-2012

19. Candidature pour le comité consultatif d'urbanisme (CCU).

Monsieur le conseiller David Bolduc déclare son apparence de conflit d'intérêt, puisqu'il s'agit de son père, et se retire des débats.

ATTENDU QU'il y a des postes vacants au sein du comité consultatif d'urbanisme (CCU);

ATTENDU QU'un appel de candidatures a été publié dans le journal L'Alliance;

ATTENDU QUE le monsieur Bertrand Bolduc a signifié au conseil son intérêt pour un tel poste;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Fernand Béland, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la candidature de monsieur Bertrand Bolduc comme membre du comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la municipalité de Preissac.

20. INFORMATION AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DE L'UTILISATION DES COMPENSATIONS VISANT L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL.

126-08-2012

20. Information au ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien du réseau routier local.

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 47 694 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2011;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'**Annexe A** identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**Annexe B** ou un **rapport spécial de vérification externe** dûment complété.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur le conseiller Fernand Béland, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc et résolu unanimement :

D'INFORMER le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

21. ENTRETIEN DU COMPLEXE RÉCRÉATIF JACQUES MASSÉ PENDANT LA PÉRIODE D'ÉTÉ.

127-08-2012

21. Entretien du Complexe récréatif Jacques Massé pendant la période d'été.

ATTENDU QUE chaque organisme de Preissac doit faire l'entretien avant de quitter après chaque utilisation du complexe récréatif Jacques Massé;

ATTENDU QUE dans le prix d'une location (ex. mariage, fête familiale) dudit endroit un montant de 50.00\$ est versé par le locateur;

ATTENDU QUE madame Ghislaine Cadotte a accepté de faire l'entretien après chaque location du complexe récréatif Jacques Massé pour la somme de 50.00\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Stéphan Lavoie, appuyé par monsieur le conseiller David Bolduc et résolu unanimement :

DE DONNER à madame Ghislaine Cadotte la somme de 50.00\$ pour l'entretien du complexe récréatif Jacques Massé après chaque location (ex. mariage, fête familiale).

D'AVISER par écrit tous les organismes qui occupent ledit endroit que l'entretien doit être fait avant de quitter.

22. ACHAT D'ABAT-POUSSIÈRE.

128-08-2012

22. Achat d'abat-poussière.

ATTENDU QUE l'achat d'un deuxième lot de 47 tonnes d'abat-poussière était planifié depuis juillet dernier et que, même si la saison est avancée, il est convenu d'en tenir compte;

ATTENDU QUE la municipalité a demandé des prix à deux fournisseurs, soit à Sel Warwick inc. de Victoriaville et Marcel Baril de Rouyn-Noranda;

ATTENDU QUE le résultat des soumissions est le suivant :

- Sel Warwick : 314.87\$ la tonne (livraison incluse)
Soit 14 798.89\$ avant taxes
- Marcel Baril : 417.99\$ la tonne (livraison incluse)
Soit 19 645.53\$ avant taxes

ATTENDU QUE le coût maximum de l'offre de services pour épandage et lavage des équipements de Entreprises Roy & Frères inc. de St-Mathieu s'élève à 3 055.00\$ avant taxes, soit 65.00\$ la tonne métrique;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le monsieur le conseiller Fernand Béland, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc et résolu unanimement :

D'ACHETER de la compagnie Sel Warwick un second lot de 47 tonnes d'abat-poussière en flocons au coût de 314.87\$ la tonne, le tout conformément à l'offre de service produite le 9 juillet 2012.

D'ACCEPTER l'offre de services de Entreprises Roy et Frères Inc. de St-Mathieu pour l'épandage dudit produit d'abat-poussière au coût maximum de 65.00\$ la tonne métrique.

23. SOUMISSIONS POUR L'ACHAT D'UN ORDINATEUR.

129-08-2012

23. Soumissions pour l'achat d'un ordinateur.

ATTENDU QUE l'ordinateur mis à la disposition de l'inspecteur municipal ne fonctionne pas adéquatement;

ATTENDU QUE plusieurs essais de techniciens informatiques visant à corriger la situation n'ont pu résoudre le problème;

ATTENDU QU'il semble que la meilleure solution est de changer l'équipement;

ATTENDU QUE l'achat d'un nouvel équipement informatique pourrait nous permettre de remplacer le serveur réseau, soit l'équipement actuellement localisé au bureau de la réception, et de transférer le serveur actuel au bureau de l'inspecteur;

ATTENDU QUE deux entreprises ont été invitées à soumissionner;

ATTENDU QUE les compagnies Buro Plus Gyva et CIA informatique dont les bureaux sont situés à Amos ont soumissionnées;

ATTENDU QUE ces entreprises ont soumis les prix suivants :

- Buro Plus Gyva
1359.90\$ excluant les taxes avec garantie de 1 an
80.00\$/heure pour transfert de données
- CIA informatique
1346.95\$ excluant les taxes avec garantie de 3 ans
85.00\$/heure pour transfert de données

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Fernand Béland, appuyé par monsieur le conseiller David Bolduc et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat d'un nouvel ordinateur et de logiciels chez CIA Informatique d'Amos pour la somme de 1 346.95\$ avant taxes et la dépense reliée au transfert des données au tarif de 85.00\$ l'heure.

24. FORMATION DU SYSTÈME CIB DU 13 SEPTEMBRE 2012 POUR NICOLE ET CÉLINE.

130-08-2012

24. Formation du système CIB du 13 septembre 2012 pour Nicole et Céline.

ATTENDU QUE CIB offre une formation regroupée qui aura lieu à Amos le 13 septembre 2012;

ATTENDU QUE mesdames Nicole et Céline ont demandé au conseil municipal de participer à la formation du système CIB;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Fernand Béland, appuyé par monsieur le conseiller David Bolduc et résolu unanimement :

DE PERMETTRE à Nicole et Céline de participer à la formation du système CIB qui aura lieu le 13 septembre 2012;

D'AUTORISER la dépense pour les frais de formation au coût de 258.69\$ taxes incluses ainsi que les frais de déplacements.

25. CONTRAT D'ENTRETIEN DES FLEURS POUR LA MUNICIPALITÉ.

131-08-2012

25. Contrat d'entretien des fleurs, plantes et arbustes pour la municipalité.

ATTENDU QU'une offre d'emploi pour l'entretien des fleurs, plantes et arbustes a été publiée et distribuée à tous les résidents de Preissac au cours du mois de mai;

ATTENDU QUE la seule offre reçue est celle de madame Sophie Beaupré;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc, appuyé par monsieur le conseiller Fernand Béland et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat à madame Sophie Beaupré pour la somme de 400.00\$.

D'AUTORISER la dépense de 500.00\$ pour l'achat de fleurs vivaces ainsi que les frais d'un déplacement de madame Beaupré pour cet achat.

26. CONTRAT DE SERVICES CONCERNANT LE SYSTÈME D'ALARME RELIÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE AU 6, RUE DES RAPIDES.

132-08-2012

26. Contrat de services concernant le système d'alarme relié de sécurité incendie au 6, rue des Rapides.

Monsieur le conseiller Stéphan Lavoie déclare son absence de conflit d'intérêt et se retire des débats.

ATTENDU QUE le contrat de services concernant le système d'alarme relié de sécurité incendie au 6, rue des Rapides est échu;

ATTENDU QUE le coût annuel pour le renouvellement de notre contrat avec la Centrale de télésurveillance Labrex de Val d'Or est de 876.00\$ avant taxes;

ATTENDU QUE Sécur-Alert inc. d'Amos nous propose d'effectuer les installations requises pour la sécurité incendie au coût de 841.00\$ avant taxes;

ATTENDU QUE la municipalité a conclu une entente avec Sécur-Alert inc. pour le système d'alarme intrusion de cet immeuble;

ATTENDU QUE le coût du contrat annuel de surveillance avec Sécur-Alert inc. est présentement de 145.00\$ avant taxes et que l'ajout d'un système d'alarme incendie ne représente aucun frais supplémentaire pour ce service;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller David Bolduc, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de Sécur-Alert inc. pour l'installation d'un nouveau système d'alarme incendie, si celle-ci nous offre les mêmes services que la Centrale de télésurveillance Labrex.

D'AUTORISER la dépense de 841.00\$ avant taxes pour cette acquisition.

27. TRAVAUX DE CORRECTION DE L'ENTRÉE QUI LONGE LE BÂTIMENT DU COMPLEXE RÉCRÉATIF JACQUES MASSÉ.

133-08-2012

27. Travaux de correction de l'entrée qui longe le bâtiment du Complexe récréatif Jacques Massé.

ATTENDU QUE l'entrée longeant le côté ouest du complexe récréatif Jacques Massé doit être corrigée de façon à éliminer l'accumulation d'eau à l'intérieur du bâtiment;

ATTENDU QUE les travaux visent à corriger l'élévation de l'entrée et revoir l'égouttement du terrain;

ATTENDU QUE le coût estimé s'élève à 2 600.00\$ avant taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Fernand Béland, appuyé par monsieur le conseiller Stéphan Lavoie et résolu unanimement :

D'AUTORISER la dépense pour les travaux de correction de l'entrée longeant le bâtiment du Complexe récréatif Jacques Massé.

28. CHANGEMENT AU DÉBARCADÈRE DE LA RIVIÈRE KINOJÉVIS (AU VILLAGE).

134-08-2012

28. Changement au débarcadère de la rivière Kinojévis (au village).

ATTENDU QUE les installations visant à délimiter le stationnement du débarcadère de la rivière Kinojévis (au village) nuisent aux utilisateurs de la rampe de mise à l'eau;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur le conseiller Fernand Béland, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc et résolu unanimement :

D'AUTORISER la dépense évaluée à 500.00\$ avant taxes pour enlever deux des quatre bornes, soit celles situées à chaque bout, et de les entreposer au 707 avenue du Lac.

29. ACHAT D'UN CELLULAIRE AVEC FORFAIT POUR NOËL.

Ce sujet est reporté.

30. PRIX ACCORDÉ POUR L'UTILISATION DU VÉHICULE TOUT TERRAIN DE NOËL LANGLOIS.

135-08-2012

30. Prix accordé pour l'utilisation du véhicule tout terrain de Noël Langlois.

ATTENDU QUE la municipalité demande à l'occasion à monsieur Langlois des tâches qui requiert son véhicule tout terrain.

ATTENDU QUE le coût journalier évalué est de 75.00\$ pour l'essence et l'entretien de son véhicule personnel.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc, appuyé par monsieur le conseiller Fernand Béland et résolu unanimement :

DE REMETTRE à monsieur Noël Langlois la somme de 75.00\$ par jour lors de l'utilisation de son véhicule tout terrain dans le cadre de sa fonction au sein de la municipalité.

31. PANNEAUX D'INFORMATIONS POUR LES SITES TOURISTIQUES (POSTE D'OBSERVATION, SENTIER DE LA ROCHE ET SENTIERS DU PARC DES RAPIDES.

136-08-2012

31. Panneaux d'informations pour les sites touristiques (poste d'observation, sentier de la Roche et sentiers du Parc des Rapides).

ATTENDU QUE la municipalité a déjà en sa possession des panneaux du sentier géologique situé près du poste d'observation et que les dalles de ciment prévues pour leurs installation sont déjà en place;

ATTENDU QUE certains panneaux des sentiers de la Roche et du parc des Rapides doivent être remplacés;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur le conseiller Fernand Béland, appuyé par monsieur le conseiller David Bolduc et il est résolu unanimement :

D'AUTORISER la dépense relative à l'installation des panneaux du sentier géologique ainsi que pour les panneaux de remplacement des sentiers de la Roche et du parc des Rapides.

32. ACHAT DE POUBELLES PLUS ESTHÉTIQUES ET DE CENDRIERS POUR LE SITE DU POSTE D'OBSERVATION.

137-08-2012

32. Achat de poubelles plus esthétiques et de cendriers pour le site du poste d'observation.

ATTENDU QUE le changement des poubelles et l'installation de cendriers pourraient améliorer grandement l'apparence du site du poste d'observation;

ATTENDU QUE cet attrait touristique est très achalandé;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur le conseiller Fernand Béland, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc, il est résolu unanimement :

D'AUTORISER la dépense en vue de l'achat de poubelles et de cendriers pour le poste d'observation.

33. DEMANDE DE LA RESPONSABLE DE LA BIBLIO-SUD POUR L'ACHAT D'UN CHARIOT POUR VOLUMES.

138-08-2012

33. Demande de la responsable de la Biblio-Sud pour l'achat d'un chariot pour volumes.

ATTENDU QUE la responsable de la Biblio-Sud, madame Yolande P. Gagné, nous informe d'un urgent besoin d'un chariot pour volumes, compte tenu qu'un espace de rangement a été éliminé;

ATTENDU QU'elle nous soumet, à titre d'indication, une soumission au montant de 572.00\$ avec livraison datant du mois d'août 2010 pour le chariot qu'elle souhaite acquérir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Fernand Béland et appuyé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc et résolu unanimement :

DE PERMETTRE à madame Yolande P. Gagné, responsable de la Biblio-Sud, d'acheter ledit chariot pour volume et d'autoriser la dépense pour cet achat.

34. PROJET « DÉCOUVERTE DES RICHESSES DE LA MRC D'ABITIBI DE RADIO BORÉAL ».

139-08-2012

34. Projet « Découverte des richesses de la MRC d'Abitibi de Radio Boréal ».

ATTENDU QUE monsieur Bertrand Couetoux demande une entrevue concernant l'historique de la municipalité de Preissac pour Radio Boréal, dans le cadre de son projet « Découverte des richesses de la MRC d'Abitibi »;

ATTENDU QUE le conseil municipal est favorable à ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc, appuyé par monsieur le conseiller Fernand Béland et résolu unanimement :

DE MANDATER le directeur général en place ou madame la mairesse, Huguette Saucier, selon leur disponibilité, pour accorder une entrevue à monsieur Bertrand Couetoux de Radio Boréal concernant l'historique de la municipalité de Preissac dans le cadre de « Découverte des richesses de la MRC d'Abitibi »

35. DEMANDE DE MISE DE FONDS POUR LE COMITÉ DES RIVERAINS.

140-08-2012

35. Demande de mise de fonds pour le comité des Riverains.

Suite à la demande d'informations de monsieur le conseiller Stéphan Lavoie, Monsieur Aurélien Langlois, présent parmi l'assistance, est invité par monsieur le conseiller Fernand Béland à donner les renseignements concernant les objectifs du comité des Riverains qui sera bientôt formé officiellement. Il indique entre autres

qu’il s’agit d’une société à but non lucratif qui vise la protection des cours d’eau et de la forêt.

Par la suite, sur proposition de monsieur le conseiller Daniel Dubuc, appuyé par monsieur le conseiller David Bolduc, il est résolu unanimement d’accorder au comité des Riverains de Preissac un montant de 500.00\$ pour une mise de fonds qui lui sera versé lorsque la charte sera effective.

36. CHANGEMENT DE LA JOURNÉE DU CAUCUS POUR LE MARDI.

36. Changement de la journée du caucus pour le mardi.

141-08-2012

ATTENDU QUE certains conseillers souhaitent changer la journée du caucus pour le mardi plutôt que le lundi;

ATTENDU QUE les jours de Fête, tel que la Fête du travail, l’Action de grâce pour ne nommer que ceux là, sont toujours le lundi;

ATTENDU QUE ce changement accorderait une journée supplémentaire pour la préparation de la réunion;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur le conseiller Fernand Béland, appuyé par monsieur le conseiller David Bolduc, il est résolu unanimement :

DE CHANGER la journée du caucus pour le mardi plutôt que le lundi et ce, à la même heure, soit 19h00.

37. ACHAT DE PANNEAUX ET DE POTEAUX POUR NUMÉROS CIVIQUES.

142-08-2012

37. Achat de panneaux et de poteaux pour numéros civiques.

ATTENDU QUE 38 nouveaux numéros civiques doivent être installés;

ATTENDU QUE nous avons demandé et reçu deux soumissions pour les panneaux soit celles de Zip lignes lettrage d’Amos et de André Gauthier lettrage de Ville-Marie;

ATTENDU QUE nous avons également demandé et reçu deux soumissions pour les poteaux soient celles de Legault Métal et de Zip lignes lettrage;

ATTENDU QUE le résultat des soumissions est le suivant :

	38 panneaux	38 poteaux
Zip ligne lettrage	777,48\$ avant taxes (20,46\$ l’unité)	627,00\$ avant taxes (16,50\$ l’unité)
André Gauthier lettrage	541.50\$ avant taxes et transport (14,25\$ l’unité)	-----
Legault Métal	-----	429,00\$ avant taxes (21,45\$ l’unité)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Fernand Béland, appuyé par monsieur le conseiller Stéphan Lavoie et résolu unanimement d’autoriser la dépense de 1 410,00\$ pour l’achat de panneaux et poteaux pour 38 numéros civiques.

38. DEMANDE DE MADAME JULIE BRETON ET MONSIEUR RENÉ VIGER.

38. Demande de madame Julie Breton et monsieur René Viger.

Ce sujet est reporté à la prochaine session du conseil.

39. PROJET DE RÉSOLUTION CONCERNANT LA DEMANDE EN LIEN AVEC LA PROGRAMMATION DE LA TAXE D'ACCISE.

143-08-2012

39. Projet de résolution concernant la demande en lien avec la programmation de la taxe d'accise.

Attendu que :

- la municipalité a déjà pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013* ;
- la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;
- la municipalité a déposé en 2010 une programmation de travaux à réaliser avant le 31 décembre 2013;
- la municipalité désire informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire des modifications qu'elle entend apporter à la programmation de travaux qui avaient été préalablement approuvée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Fernand Béland, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc et résolu unanimement que :

La municipalité désigne monsieur Pierre Goyette, directeur général par intérim, pour informer le ministère des modifications apportées à la programmation des travaux et faire le suivi requis auprès de celui-ci.

40. AUTORISATION DE DÉPENSE POUR LES FRAIS DE 371 COPIES CONCERNANT L'ENVOI D'UN COMMUNIQUÉ POUR LA FORMATION D'UN COMITÉ DE RIVERAINS.

144-08-2012

40. Autorisation de dépense pour les frais de copies concernant l'envoi d'un communiqué pour la formation d'un comité de Riverains.

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphan Lavoie, appuyé par monsieur le conseiller David Bolduc et résolu unanimement :

D'AUTORISER la dépense pour les frais de 371 copies concernant l'envoi d'un communiqué pour la formation d'un comité de Riverains.

41. VARIA.

Aucun sujet n'est ajouté.

42. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE.

- Les sujets suivants sont abordés :
- Fréquence de nivelage du chemin des Épinettes.
 - Roches à déplacer au débarcadère de la rivière Kinojévis (au village).

CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

145.1-08-2012

43. Clôture et levée de l'assemblée.

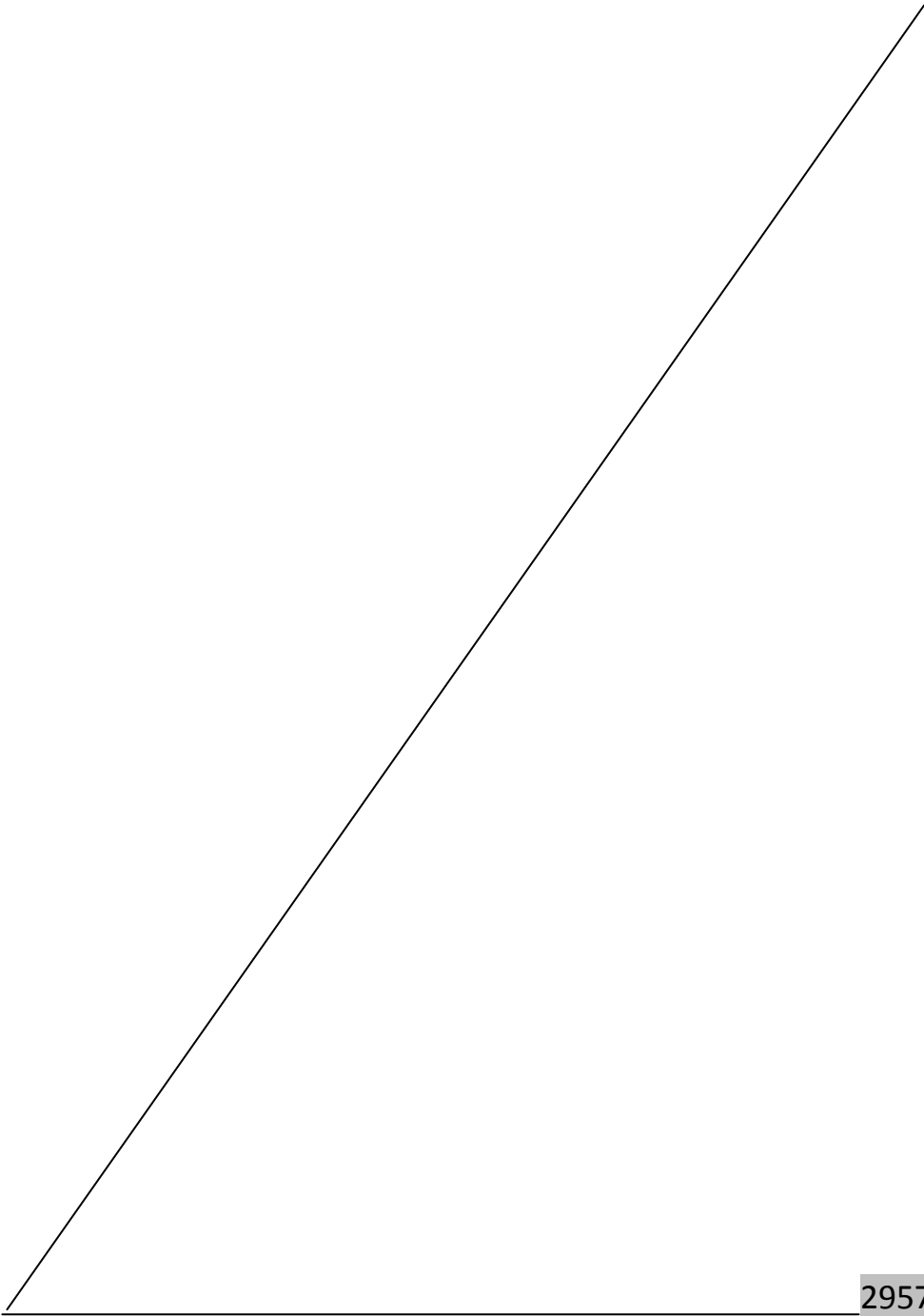
Sur proposition de monsieur le conseiller David Bolduc, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc, il est résolu unanimement de clore l'assemblée. Les sujets à l'ordre du jour de la présente réunion étant épuisés, la réunion est levée à 21h10.

(ORIGINAL SIGNÉ)

HUGUETTE SAUCIER
MAIRESSE

(ORIGINAL SIGNÉ)

NICOLE LABRECQUE
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE



Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 11 septembre 2012 à compter de 19h30 ; à laquelle étaient présents outre madame la mairesse Huguette Saucier, messieurs les conseillers suivants : Fernand Béland, David Bolduc, Daniel Dubuc et Aldée Langlois.

Était également présente à cette assemblée monsieur Pierre Goyette, directeur général par intérim.

Absent : Messieurs les conseillers Pascal Tanguay et Stephan Lavoie.

1. Vérification du quorum, prière et ouverture de la session
2. Hommage à madame Pauline Marchand, décédée le 13 août 2012
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Déclaration des intérêts pécuniaires de monsieur Aldée Langlois, conseiller au siège numéro 6
5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière tenue le 14 août 2012
6. Affaires et suivis découlant du procès-verbal de la dernière réunion
 - a. Retour sur la résolution numéro 111-08-2012 concernant la résolution numéro 87-06-2012 (terrain de camping)
 - b. Retour sur la résolution 111-08-2012 concernant la résolution 107-06-2012 (Droits de passage – Patrick Larivière)
 - c. Retour sur le point 5 concernant le point 38 de l'ordre du jour (Demande de madame Julie Breton et monsieur René Viger)
 - d. Retour sur la résolution 136-08-2012 concernant la dépense relative au remplacement de panneaux au poste d'observation, sentier de la Roche et sentier du parc des Rapides)
7. Période de questions réservées à l'assistance
8. Comptes à payer
9. Dépôt des états financiers trimestriels pour la période terminée le 30 juin 2012
10. Résultats de l'appel d'offres pour l'asphaltage de la rue Principale
11. Résultats de l'appel d'offres pour le concassage de 20 000 tonnes de gravier et information du MRN concernant le banc de gravier du chemin des Noisetiers
12. Prolongation du mandat de Pierre Goyette à titre de consultant / personne-ressource et autorisation de publication d'une offre d'emploi dans les journaux régionaux
13. Engagement de monsieur Jeannot Côté à titre de préposé aux travaux d'entretien et infrastructures par intérim

14. Autorisation de publipostage concernant l'engagement d'un préposé à l'entretien de la patinoire pour la saison hivernale 2012-2013
15. Autorisation d'un publipostage pour informer la population pressacoise d'opérations de scénario de sauvetage du Ministère de la Défense nationale entre le 14 et le 24 septembre 2012 sur l'ensemble du territoire abitibien incluant au sud du lac Preissac
16. Révision de la demande de prolongation de délai concernant le Règlement de concordance
17. Demande d'autorisation pour l'enlèvement de roches qui nuisent à la circulation des embarcations à la rampe de mise à l'eau (débarcadère rue Principale) auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
18. Transfert par CIB du rôle d'évaluation 2013-2014-2015
19. Demande de commandite pour la fabrique St-Raphaël de Preissac pour le bulletin paroissial
20. Demande de monsieur François Labrecque pour nettoyer le fossé devant sa résidence
21. Frais de remplacement de cordage pour les buts
22. Projet de remplacement de la porte extérieure de la caserne 1
23. Autorisation d'achat de panneaux de signalisation arrêt (p-10)
24. Répertoire de la municipalité 2012-2013
25. Demande par Postes Canada pour l'ajout et le déplacement de boîtes postales communautaires
26. VARIA :
 - a. Demande de résidants pour de l'épandage d'abat-poussière
27. Période de questions réservées à l'assemblée
28. Clôture et levée de l'assemblée

1. Vérification du quorum, prière et ouverture de la session

Après avoir constaté le quorum, madame la mairesse Huguette Saucier ouvre la réunion en récitant la prière d'usage. La réunion débute à 19 h 30.

Adoptée

2. Hommage à madame Pauline Marchand, décédée le 13 août 2012

Suite au décès de madame Pauline Marchand, un hommage lui est rendu pour son implication à titre de conseillère municipale pendant plusieurs années.

145.2-09-2012

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Fernand Béland, secondé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour avec le « Varia » ouvert.

Adoptée

4. Déclaration des intérêts pécuniaires

Pierre Goyette fait lecture de la déclaration des intérêts pécuniaires de monsieur le conseiller Aldée Langlois, lui demande de confirmer celle-ci et procède alors à son dépôt.

146-09-2012

5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 14 août 2012

Après une demande faite par monsieur le conseiller David Bolduc de corriger le point 4 concernant l'adoption des procès-verbaux des assemblées régulières et spéciales des 10 et 26 juillet 2012, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc, secondé par monsieur le conseiller Fernand Béland et résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée régulière du 14 août 2012.

Adoptée

6. Affaires et suivis découlant du procès-verbal de la dernière réunion

147-09-2012

a. Retour sur la résolution numéro 111-08-2012 concernant la résolution numéro 87-06-2012 (terrain de camping)

Adoption du procès-verbal de la séance du 12 juin 2012

ATTENDU QUE le lors de la séance du 12 juin 2012, le conseil a adopté la résolution 87-06-2012;

ATTENDU QUE conformément aux résolutions 09-01-2012, 29-02-2012 ainsi qu'à l'appel public ayant été publiée;

ATTENDU QUE ladite résolution comporte une erreur dans la désignation du lot ayant fait l'objet d'un appel d'affaire public et de la réception d'une soumission;

ATTENDU QU'il y a lieu de corriger l'erreur de désignation y étant indiquée afin que rendre celle-ci conforme à la vente du terrain de camping rustique;

Il est proposé par Daniel Dubuc, appuyé par Aldée Langlois de modifier la résolution 87-06-2012 de la façon suivante :

En y corrigeant le texte suivant, soit :

Le terrain vendu soit une partie de Bloc D délimité comme suit : du côté Nord à 75 mètres du chemin de camping (direction est-ouest), du côté Sud et du côté Est par le lac Preissac et du côté Ouest par le chemin de la Montagne;
Pour qu'il corresponde à la désignation du terrain ayant fait l'objet des résolutions plus haut mentionnées et de remplacer celui-ci par :

Le terrain de camping rustique se retrouvant à l'intérieur d'une partie du Bloc D du rang IV du canton de Preissac, soit d'une superficie d'environ 3,5 hectares (9 acres) dont l'arpentage devra être effectué et cadastré afin d'en permettre la désignation à l'acte de vente;

Et en ajoutant :

DE MANDATER monsieur Pierre Goyette afin que soit effectué à l'arpentage ainsi que tous les actes nécessaires afin de pouvoir procéder à la vente du terrain de camping rustique;

La résolution 87-06-2012 corrigée devient et devra se lire de la suivante :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Daniel Dubuc, appuyé par monsieur David Bolduc et résolu unanimement :

DE VENDRE le terrain de camping rustique à monsieur Rémi Nolet pour la somme de 62 000\$ selon des conditions suivantes :

Le terrain de camping rustique se retrouvant à l'intérieur d'une partie du Bloc D du rang IV du canton de Preissac, soit d'une superficie d'environ 3,5 hectares (9 acres) dont l'arpentage devra être effectué et cadastré afin d'en permettre la désignation à l'acte de vente;

DE MANDATER monsieur Pierre Goyette afin que soit effectué l'arpentage ainsi que tous les actes nécessaires afin de pouvoir procéder à la vente du terrain de camping rustique;

- ce terrain inclut le chemin d'accès au camping ainsi que la fosse septique située à son entrée;
- le cadastre du terrain ainsi que toutes nouvelles opérations cadastrales soient aux frais de l'acquéreur;
- l'acquéreur s'engage à maintenir sur cet emplacement un terrain de camping avec services connexes;
- le morcellement du terrain pour fin de vente soit interdit;
- l'entretien du chemin de camping ainsi que de la fosse septique soit la responsabilité de l'acquéreur;
- la municipalité réinvestisse les revenus générés par cette vente à la plage du Parc plein air.

b. Retour sur la résolution 111-08-2012 concernant la résolution 107-06-2012

Madame la mairesse Huguette Saucier apporte des précisions sur la position de la municipalité concernant la demande de monsieur Patrick Larivière. Elle précise notamment que les droits de passage soient actualisés pour les propriétés enclavées.

c. Retour sur le point 5 concernant le point 38 de l'ordre du jour (Demande de madame Julie Breton et monsieur René Viger)

Madame la mairesse Huguette Saucier apporte des précisions sur la position de la municipalité concernant la demande de madame Julie Breton et monsieur René Viger de défrayer les coûts relatifs à la réfection d'une installation septique au 8, rue Paul-Arthur Bélanger. La mairesse informe l'assemblée que suite à son dernier caucus, le Conseil refuse la demande de défraiement des coûts faite à la municipalité. Des discussions s'engagent alors avec monsieur René Viger.

d. Retour sur la résolution 136-08-2012 concernant la dépense relative au remplacement de panneaux au poste d'observation, sentier de la Roche et sentier du parc des Rapides)

Madame la mairesse Huguette Saucier informe l'assemblée que suite à la résolution 136-08-2012 autorisant la dépense pour le remplacement de panneaux au poste d'observation, sentier de la Roche et sentier du parc des Rapides, des recherches ont été faites par monsieur Pierre Goyette et il s'avère que lesdits panneaux ont été vendus à la municipalité de Preissac en 2006 par l'AFAT accompagnés d'une garantie de 10 ans contre la détérioration causée par la décoloration. Une demande de remplacement / remboursement est présentement en cours. Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc, secondé par monsieur le conseiller Aldée Langlois de ne pas procéder à la dépense contenue dans la résolution 136-08-2012.

Adoptée

7. Période de questions réservées à l'assistance

Monsieur René Viger : Demande de défrayer les coûts relatifs à la réfection d'une installation septique au 8, rue Paul-Arthur Bélanger

8. Comptes à payer

148-09-2012

Monsieur le conseiller Fernand Béland, ayant effectué la vérification des comptes, il est proposé par monsieur le conseiller Aldée Langlois, secondé par monsieur le conseiller Fernand Béland et résolu d’accepter et d’autoriser le paiement des comptes tels que décrits ci-dessous :

Nom	Description	No. chèque	Montant
Les Matériaux 3 + 2 Ltée	Ent. caserne 2 et couvert fosse	C1200381	45,98
Les Matériaux 3 + 2 Ltée	Local des fermières au CRJM	C1200381	581,26
Journal L’Alliance Preissac	Publicité de septembre 2012	C1200382	500,00
Armoires Miko inc.	Étagère à livres sur roulettes	C1200383	687,55
Clémence Audet	Ent. bureau mun. du 3 au 31-08	C1200384	200,00
Aéro-Feu	Gant pro-tech8 pour SI	C1200385	219,72
Bois Turcotte Ltée	Ent. clé-#civic-fermière-CRJM	C1200386	99,21
Bois Turcotte Ltée	Poignée de porte local fermières	C1200386	17,24
Bois Turcotte Ltée	Entr. caserne 1 – 2, CRJM, tour	C1200386	488,45
Bois Turcotte Ltée	Local fermière et outil	C1200386	110,55
Cablevision	Câble internet Biblio sud	C1200387	62,03
Canadian Tire Amos 285	Ent. Caserne #2 et outils	C1200388	28,59
Canadian Tire Amos 285	Ent. bâtiment caserne 2	C1200388	19,83
Canadian Tire Amos 285	Ent. équip. et outil SI	C1200388	22,97
Canadian Tire Amos 285	Entretien camion	C1200388	78,94
Carl Thibault Véhicules d’urgence	Entretien camion SI	C1200389	295,20
Centre de pneus GCR	Réparation pneu tracteur	C1200390	59,99
CIA informatique	Achat d’un ordinateur	C1200391	1 446,39
CIA informatique	Speakers ordinateur	C1200391	25,29
CIA informatique	Programme pour repertoire	C1200391	201,21
Corporation informatique	Aide pour assurance collective	C1200392	68,99
Bellechasse			
La Coop Val-Nord	Graines semence pelouse	C1200393	103,00
Céline Doyon	Dépenses pour dépôt	C1200394	63,00
Denise Massé Nantel	Ent. 186, du Lac août 12	C1200395	60,00
Deshaies, Grossiste	Essuie-main CRJM + eau	C1200396	92,50
Desjardins sécurité financ.	Assurance collective de sept.	C1200397	1 203,84
Envirobi	Location et levée conteneurs	C1200398	2 124,58
Enviroboue Ghislain Morin	Vidange fosse septique	C1200399	710,78
Ferabi inc.	Entretien caserne #2	C1200400	215,99
Financière Banque Nationale inc.	Intérêt-emprunt camion & bâtiment	C1200401	6 962,73
Fonds de solidarité FTQ	Régime de retraite	C1200402	40,00
Entreprises Marco Genesse	Nivelage pour août 2012	C1200403	6 102,64
Gestoméga inc.	Honoraires du 1 au 31 août	C1200404	3 269,89
Gyva inc.	Fourniture de bureau	C1200405	126,46
Gérard Sylvain	Centre transb. du 18 août au 8	C1200406	500,00
Lettrage Frans Gauthier	Achat 38 plaques pr #civique	C1200407	680,08
Location Lauzon Amos	Entretien tracteur à pelouse	C1200408	43,61
Lumen Division Sonepar Canada inc.	Éclairage local des fermières	C1200409	28,27

M & M Nord Ouest inc.	Entretien pour caserne 1 et 2	C1200410	165,56
M & M Nord Ouest inc.	Ent.&rep. machinerie + équip.	C1200410	78,55
Manoir de Rapides	Essence camion & équip.	C1200411	447,16
Manoir des Rapides	Essence SI	C1200411	401,26
Manoir des Rapides	Essence SI	C1200411	69,00
Télébec Mobilité	Service téléavertisseurs SI	C1200412	22,99
Nicole Labrecque	Frais de déplacements	C1200413	31,50
Petite Caisse	Frais de poste et fourn.bureau	C1200414	472,37
Pompe à eau	Réparer système	C1200415	346,24
René Rochefort	traitement eau		
Portes Levasseur	Réparation porte caserne 2	C1200416	223,97
Orizon Mobile	Achat casque d'écoute bureau	C1200417	850,82
Sanitri	Tonnage ordure 1 au 29 mai	C1200418	979,03
Sanitri	Contrat collecte juin 2012	C1200418	5 627,80
Sanitri	Tonnage ordure du 5 au 26 juin	C1200418	1 374,96
Sanitri	Tonnage ordure résid.13 au 29j	C1200418	2 208,22
Sanitri	Contrat collecte juillet 2012	C1200418	5 627,80
Sanitri	Tonnage comm. 3 au 31 juil	C1200418	852,98
SPI Sécurité inc.	Vêtement de sécurité	C1200419	124,68
Corporation Sun Média-Services Financiers	Publication appel d'offres A-T	C1200420	362,17
Corporation Sun Média-Services Financiers	Publication appel d'offres A-T	C1200420	362,17
Corporation Sun Média-Services Financiers	Publication région VD	C1200420	362,17
Corporation Sun Média-Services Financiers	Publication Abitibi-Ouest	C1200420	362,17
Entreprises Transchargex	Hres- transp dépôt de branches	C1200421	896,81
Ville d'Amos	Entraide pour incendie	C1200422	434,53
Vitrierie Pomerleau inc.	Entretien caserne #1	C1200423	44,84
Total des factures			50 316,51

Nom	Description	Montant
Hydro-Québec	Éclairage public	575,36
Hydro-Québec	Électricité 707, ave du Lac	38,45
Hydro-Québec	Électricité 707A, ave du Lac	87,63
Télébec	Téléphone 186, ave du Lac	117,70
Télébec	Téléphone CRJM	106,49
Télébec	Téléphones bureau mun&CLSC	363,77
Bell Mobilité	Cellulaires	120,48
Shaw direct	Forfait télévision CRJM	33,26
Revenu Québec	DAS du mois d'août	4 117,49
A.D.R.C.	DAS du mois d'août	1 751,88
Rémunérations pour le mois d'août		13 317,39
Total de prélèvements bancaires et rémunérations		20 629,90
Total des factures		50 316,51
Total des comptes		70 946,41

Adoptée

149-09-2012

9. Dépôt des états financiers trimestriels pour la période terminée le 30 juin 2012

Pierre Goyette procède au dépôt des états financiers trimestriels pour la période terminée le 30 juin 2012.

Adoptée

150-09-2012

10. Résultats de l'appel d'offres pour l'asphaltage de la rue Principale

ATTENDU QUE la municipalité est allée en appel d'offre sur le site SEAO du gouvernement du Québec pour la fourniture, le transport et la pose de concassé et d'enrobé bitumineux pour l'asphaltage de la rue Principale;

ATTENDU QUE deux soumissions ont été reçues à l'intérieur des délais prescrits;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a été faite conformément à l'appel d'offre le 30 août 2012 au 6, rue des Rapides à 14 h 02;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Fernand Béland, secondé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc et résolu d'accorder le contrat pour la fourniture, le transport et la pose de concassé et d'enrobé bitumineux pour l'asphaltage de la rue Principale au plus bas soumissionnaire, Lamothe division de Sintra Inc. au montant de 160 857,83 \$ et de rejeter, par conséquent, la soumission de Construction Norascon Inc., au montant de 166 667,76 \$.

Adoptée

151-09-2012

11. Résultats de l'appel d'offres pour le concassage de 20 000 tonnes de gravier

ATTENDU QUE la municipalité est allée en appel d'offre sur le site SEAO du gouvernement du Québec pour le concassage de 20 000 tonnes de gravier brut;

ATTENDU QUE cinq soumissions ont été reçues à l'intérieur des délais prescrits;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a été faite conformément à l'appel d'offre le 31 août 2012 au 6, rue des Rapides à 14 h 02;

ATTENDU QU'au cours de la période de l'appel d'offre, une erreur a été faite dans la réponse à une question posée par un entrepreneur soumissionnaire et que cette erreur a créé de l'ambiguïté et a eu des conséquences sur les montants de soumission;

ATTENDU QUE la réception d'une lettre d'un entrepreneur soumissionnaire nous informant que l'information au niveau des taxes, permis et redevances n'aurait pas été soumise à tous et que certains auraient inclus ces montants dans leur soumission;

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac désire éviter des coûts extra-contractuels et qu'aucun soumissionnaire ne soit lésé;

ATTENDU QUE l'article 2,9 de l'appel d'offre précise que la municipalité de Preissac ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et ce, sans obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Fernand Béland, secondé par monsieur le conseiller Aldée Langlois et résolu de retourner en appel d'offre en donnant des précisions sur les taxes, les permis et les redevances à inclure ou non dans la soumission de retourner les soumissions aux cinq

entreprises soumissionnaires et d'inviter celles-ci à réévaluer leur soumission, au besoin, en tenant compte des changements qui seront apportés dans le nouvel appel d'offre.

Adoptée

152-09-2012

12. Prolongation du mandat de Pierre Goyette à titre de consultant / personne-ressource et autorisation de publication d'une offre d'emploi dans les journaux régionaux

ATTENDU QUE monsieur Pierre Goyette est engagé par la municipalité de Preissac en remplacement de madame France Beaulieu agissant à titre de directrice générale par intérim et en congé de maladie jusqu'au 15 septembre 2012;

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac désire combler le poste de directeur général / directrice générale laissé vacant par la démission de monsieur Ghyslain Drolet;

ATTENDU QU'UNE offre d'emploi pour combler le poste de directeur général / directrice générale a déjà été communiquée sur le territoire de la municipalité et qu'aucune candidature n'a été reçue;

ATTENDU QUE la municipalité a déjà manifesté son intention de confier au besoin à monsieur Pierre Goyette des dossiers particuliers, projets spéciaux et autres tâches administratives conformément à la résolution 92-05-2008;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Fernand Béland, secondé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc et résolu de prolonger le mandat de monsieur Pierre Goyette à titre de consultant / personne-ressource et d'autoriser la publication d'une offre d'emploi pour le poste de directeur général / directrice générale dans les journaux régionaux.

Adoptée

153-09-2012

13. Engagement de monsieur Jeannot Côté à titre de préposé aux travaux d'entretien et infrastructures par intérim

Suite au départ de monsieur Noël Langlois, il est proposé par monsieur le conseiller Fernand Béland, secondé par monsieur le conseiller Aldée Langlois d'engager monsieur Jeannot Côté à titre de préposé aux travaux d'entretien et infrastructures par intérim avec période d'approbation.

Adoptée

154-09-2012

14. Autorisation de publipostage concernant l'engagement d'un préposé à l'entretien de la patinoire pour la saison hivernale 2012-2013

ATTENDU la nécessité d'entretenir la patinoire du complexe récréatif Jacques Massé au cours de la saison hivernale;

ATTENDU que l'entretien de la patinoire par le préposé aux travaux d'entretien et infrastructures par intérim de la municipalité occasionne des honoraires additionnels devant être rémunérés à un taux majoré;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Fernand Béland, secondé par monsieur le conseiller David Bolduc d'autoriser la publication du publipostage auprès de la population de Preissac pour trouver un préposé à l'entretien de la patinoire pour la saison hivernale.

Adoptée

15. Autorisation d'un publipostage pour informer la population pressacoise d'opérations de scénario de sauvetage du ministère de la Défense nationale entre le 14 et le 24 septembre 2012 sur l'ensemble du territoire abitibien incluant au sud du lac Preissac

155-09-2012

ATTENDU que le ministère de la Défense nationale tiendra des opérations de scénario de recherche et sauvetage sur l'ensemble du territoire abitibien incluant le sud du lac Preissac;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller David Bolduc, secondé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc d'autoriser la publication d'un publipostage pour informer la population de la tenue d'opérations de recherche et de sauvetage qui se dérouleront sur le territoire de la municipalité entre le 14 et le 24 septembre 2012.

Adoptée

156-09-2012

16. Révision de la demande de prolongation de délai concernant le Règlement de concordance

ATTENDU QU'une erreur de date s'est produite dans la demande de prolongation de délai adressée au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire afin que la municipalité adopte des règlements de concordance pour assurer la conformité avec les règlements numéro 109 et 118 concernant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Abitibi;

ATTENDU QUE la résolution 105-06-2012 demandait une prolongation jusqu'en juillet 2012;

ATTENDU QUE la demande de prolongation indiquée dans la résolution 105-06-2012 aurait dû se lire jusqu'en juillet 2013 et non juillet 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Dubuc, secondé par Aldée Langlois et résolu de remplacer le texte de la résolution 105-06-2012 par le texte suivant et d'en informer le ministre responsable :

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et développement révisé (SADR) de la MRC est entré en vigueur le 18 octobre 2010;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 59.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal doit dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du SADR adopter tout règlement modifiant le plan d'urbanisme ou tout règlement de concordance nécessaire pour assurer la conformité avec le SADR, soit avant le 18 octobre 2012;

ATTENDU QUE le règlement numéro 118 modifiant no.109 édictant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Abitibi est entré en vigueur le 15 mai 2012;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal doit adopter dans les six mois qui suivent l'entrée en vigueur du règlement modifiant le SADR, tout règlement de concordance nécessaire pour assurer la conformité avec le règlement no.118 de la MRC d'Abitibi, soit avant le 15 novembre 2012;

ATTENDU QU'on entend par règlement de concordance, tout règlement, parmi les suivants :

- 1- Qui modifie le plan d'urbanisme d'une municipalité, son règlement de zonage, de lotissement ou de construction ou l'un ou l'autre de ses règlements prévus aux sections VII à XI du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et d'urbanisme;
- 2- Que le conseil d'une municipalité adopte en vertu de l'article 116 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ou tout règlement qui le modifie.

ATTENDU QUE le ministre peut prolonger, à la demande du conseil municipal, le délai en vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité peut adopter un règlement de concordance pour se conformer au règlement no.118 modifiant le schéma et pour se conformer au règlement 109 « schéma d'aménagement et développement révisé de la MRC d'Abitibi »;

ATTENDU QUE la municipalité a amorcé une révision du plan et des règlements d'urbanisme;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander une prolongation de délai au ministre.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pascal Tanguay, appuyé par monsieur Daniel Dubuc et résolu unanimement :

DE DEMANDER au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, une prolongation de délai jusqu'à juillet 2013 afin que la municipalité adopte des règlements de concordance pour assurer la conformité avec :

3. Le règlement numéro 109 « schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Abitibi »;
4. Le règlement numéro 118 modifiant le règlement no.109 édictant le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Abitibi.

Adoptée

157-09-2012

17. Demande d'autorisation pour l'enlèvement de roches qui nuisent à la circulation des embarcations à la rampe de mise à l'eau (débarcadère rue Principale) auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

ATTENDU QUE des roches nuisent à la circulation des embarcations à la rampe de mise à l'eau du débarcadère rue Principale;

ATTENDU QUE le niveau de l'eau au débarcadère permettrait de déplacer les roches nuisibles sans entraîner de perturbation de littoral;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Fernand Béland, secondé par monsieur le conseiller David Bolduc de faire une demande de non assujettissement des travaux à un certificat d'autorisation au MDDEP en fournissant les renseignements suivants :

- la grosseur des roches et leur nombre approximatif;
- la méthode utilisée;
- les conditions du plan d'eau
- la période de l'année où se feront les travaux
- les personnes responsables
- toute autre information pouvant avoir une incidence sur l'habitat du poisson ou le plan d'eau en général.

Adoptée

158-09-2012

18. Transfert par CIB du rôle d'évaluation 2013-2014-2015

Il est proposé par monsieur le conseiller Aldée Langlois, secondé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc d'autoriser la dépense de 375 \$ pour le transfert par CIB du rôle d'évaluation triennal 2013-2014-2015.

Adoptée

19. Demande de commandite pour la fabrique St-Raphaël de Preissac pour le bulletin paroissial

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc, secondé par monsieur le conseiller Fernand Béland d'autoriser une contribution de 50 \$ à la Fabrique St-

159-09-2012	Raphaël-de-Preissac pour le bulletin paroissial. Adoptée
160-09-2012	<u>20. Demande de monsieur François Labrecque pour nettoyer le fossé devant sa résidence</u> Il est proposé par monsieur le conseiller Aldée Langlois, secondé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc d'autoriser le nettoyage du fossé devant la résidence de monsieur François Labrecque, sis au 990, chemin Vautrin à Preissac, sur une distance d'environ 250 mètres du côté est. Adoptée
161-09-2012	<u>21. Frais de remplacement de cordage pour les buts</u> Il est proposé par monsieur le conseiller Fernand Béland, secondé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc d'autoriser le remplacement des cordages et protège-filets pour les buts de hockey au montant de 416,85 \$ plus taxes applicables. Adoptée
162-09-2012	<u>22. Projet de remplacement de la porte extérieure de la caserne 1</u> Monsieur David Bolduc demande à se retirer de ce sujet afin d'éviter toute forme de conflit d'intérêt. Il est proposé par monsieur le conseiller Fernand Béland, secondé par monsieur le conseiller Aldée Langlois d'autoriser l'achat d'une porte extérieure au montant de 296 \$ pour remplacer la porte actuelle de la caserne secteur sud. Adoptée
163-09-2012	<u>23. Autorisation d'achat de panneaux de signalisation arrêt</u> Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc, secondé par monsieur le conseiller Fernand Béland d'autoriser l'achat de six panneaux de signalisation « Arrêt » au montant de 120 \$. Adoptée
164-09-2012	<u>24. Répertoire de la municipalité 2012-2013</u> Il est proposé par monsieur le conseiller Fernand Béland, secondé par monsieur le conseiller Aldée Langlois d'autoriser l'achat du logiciel Publisher pour la réalisation du répertoire de la municipalité 2012-2013 au montant de 175 \$. Adoptée
165-09-2012	<u>25. Demande par Postes Canada pour l'ajout et le déplacement de boîtes postales communautaires</u> ATTENDU la demande de Postes Canada dans le but d'ajouter des boîtes postales communautaires au chemin des Pêcheurs et de déplacer et ajouter des boîtes au chemin des Épinettes; EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par monsieur le conseiller David Bolduc, secondé par monsieur le conseiller Aldée Langlois d'autoriser Postes Canada à procéder aux ajouts et déplacements de boîtes postales communautaires au chemin des Pêcheurs et au chemin des Épinettes conformément aux plans fournis. Adoptée

26. VARIA :

Demande de résidants pour de l'épandage d'abat-poussière

Pierre Goyette informe le conseil des demandes reçues concernant l'épandage d'abat-poussière. La deuxième commande d'abat-poussière n'ayant pas encore été livrée, la municipalité s'ajustera aux besoins, s'il y a lieu, lorsque le matériel sera reçu.

Bornes sèches

Pierre Goyette informe les élus de diverses communications faites au cours des dernières semaines auprès de M. Camara et de M. Prévost concernant le projet d'installation des bornes sèches, qu'une dernière réponse est attendue de la part de la mine Agnico-Eagle et que le processus préparatoire à l'installation sera complété sous peu.

27. Période de questions réservées à l'assemblée - Sujets

- retour sur le droit de passage que devra accorder monsieur Larivière aux propriétaires des lots qui deviendraient enclavés (R. Descarreaux);
- ventre routier en face du complexe récréatif (É. Gonthier);
- fissure sur le rang Vautrin (R. Pelchat);
- précisions à la liste des comptes concernant Gestomega inc. (R. Rochon);
- bon déroulement des affaires municipales (É. Gonthier)

166-09-2012

28. Clôture et levée de l'assemblée

Tous les sujets ayant été traités, l'assemblée est levée à 20h55 sur proposition de monsieur le conseiller David Bolduc, secondé par monsieur le conseiller Aldée Langlois.

Adoptée

(ORIGINAL SIGNÉ)

Huguette Saucier

Mairesse

(ORIGINAL SIGNÉ)

Pierre Goyette

Directeur général par intérim

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 9 octobre 2012 à compter de 19h30 ; à laquelle étaient présents outre madame la mairesse Huguette Saucier, messieurs les conseillers suivants : Fernand Béland, Daniel Dubuc, Stéphan Lavoie et Aldée Langlois. Était également présente à cette assemblée madame Nicole Labrecque, directrice générale adjointe.

Absents : messieurs les conseillers Pascal Tanguay et David Bolduc.

1. Vérification du quorum, prière et ouverture de la session.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 11 septembre 2012.
4. Période de questions réservée à l'assistance.
5. Comptes à payer.
6. Demande de défrayer les coûts relatifs à la réfection d'une installation septique au 8, rue Paul-Arthur Bélanger.
7. Demande écrite de M. Sébastien Roy pour l'achat des lots 22A-11 et 22A-12, rang 9, canton Preissac.
8. Contrat de déneigement des stationnements 2012-2013.
9. Annulation du forfait cellulaire actuel et achat d'un nouveau cellulaire.
10. Changement de mandataires pour le service AccèsD Affaires.
 - Résolution autorisant la signature de la convention d'adhésion.
 - Résolution autorisant l'intégration de folios.
11. Projet d'achat d'un chargeur de batteries pour le Service incendie.
12. Demande d'autorisation de dépense concernant l'achat de 2 batteries pour l'un des camions du Service incendie.
13. Inscription à ClicSécur.
14. Réception des soumissions concernant le concassage de 20 000 tonnes de gravier brut.
15. Non-remplacement du système d'alarme actuel – contrat se terminant en 2015.
16. Réception de curriculum vitae pour le poste de directeur général / directrice générale et mise en place d'un comité de sélection.
17. Demande de location du Complexe récréatif Jacques Massé le 26 décembre 2012 et demande d'autorisation pour l'obtention d'un permis d'alcool.
18. Demande de la location du complexe récréatif Jacques Massé le 1 janvier 2013 et demande d'autorisation pour l'obtention d'un permis d'alcool.

19. Lettre du Club de l'Âge d'or concernant les installations pour le jeu de pétanque.

20. Plate-forme de compostage.

21. Dépôt des indicateurs de gestion.

22. Varia :

22.1 _____

22.2 _____

22.3 _____

23. Période de questions réservée à l'assistance.

24. Clôture et levée de l'assemblée.

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION.

Après avoir constaté le quorum, madame la mairesse Huguette Saucier, ouvre la réunion en récitant la prière d'usage. La réunion débute à 19h30.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

167-10-2012

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

Sur proposition de monsieur le conseiller Daniel Dubuc, appuyé par monsieur le conseiller Aldée Langlois, il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour avec Varia ouvert.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION DU 11 SEPTEMBRE 2012.

168-10-2012

3. Adoption du procès-verbal du 11 septembre 2012.

Il est proposé par monsieur le conseiller Fernand Béland, appuyé par monsieur le conseiller Aldée Langlois, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session régulière du 11 septembre 2012 tel que présenté.

PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE..

4. Période de questions réservée à l'assistance.

Les sujets suivants sont abordés :

- Nivelage du chemin des Épinettes.
- Demande de monsieur Sylvain Lamoureux pour l'achat d'une partie du lot 21C-P, rang 9, canton Preissac.
- Abat-poussière.

Concernant ce dernier sujet, après débats à savoir où sera entreposé l'abat-poussière pour l'hiver, les membres du conseil présents conviennent de laisser les 47 tonnes d'abat-poussière à l'extérieur pour l'hiver, soit au 707 avenue du Lac, et d'autoriser l'achat de toiles pour les protéger de l'humidité.

COMPTES À PAYER.

5. Comptes à payer.

Vérifiés par madame Huguette Saucier, mairesse.

169-10-2012

Sur proposition de monsieur le conseiller Fernand Béland, appuyé par monsieur le conseiller Stéphan Lavoie et résolu unanimement que les comptes à payer soient payés et acceptés, tel que décrits ci-dessous:

Nom	Description	No chèque	Montant
Les Matériaux 3 + 2 Ltée	Matériaux pr CRJM+local ferm	C1200424	42,37
Les Matériaux 3 + 2 Ltée	Changement cadrage+local fermières	C1200424	147,39
Agritibi R.H. Inc.	Pièces pour entretien tracteur	C1200425	466,80
CLÉMENCE AUDET	Ent.bureau mun.du 7 au 28 sept	C1200426	160,00
Azalée	Fleurs décès Mme Marchand	C1200427	87,38
Sophie Beaupré	Entretien arbres et arbustes	C1200428	399,55
Cablevision	câble internet Biblio Sud	C1200429	62,03
Imprimerie CCL	Achat de chèques au Laser	C1200430	375,81
Corporation informatique Bellechasse	Réinstallation du serveur	C1200431	103,48
Corporation informatique Bellechasse	Formation sur le logiciel	C1200431	172,46
Corporation informatique Bellechasse	Transfert rôle évaluation	C1200431	431,16
La Coop Val-Nord	Matériaux atelier,CLSC,ferm.	C1200432	483,05
La Coop Val-Nord	Entretien tracteur,camion...	C1200432	278,51
Madame Denise Massé Nantel	Ent.sept 2012 au 186,du Lac	C1200433	60,00
Desjardins sécurité financière	Prime d'assurance collective	C1200434	455,31
Dessau INC.	Installation bornes sèches	C1200435	1 277,37
Dépanneur 4 saisons enr.	Essence camion	C1200436	121,28
Dépanneur 4 saisons enr.	Essence camion	C1200436	116,72
Dépanneur 4 saisons enr.	Essence SI et camion mun.	C1200436	267,60
Envirobi	Levée et location conteneur	C1200437	1 410,87
Enviroboue Ghislain Morin inc.	Vidange fosse septique	C1200438	355,39
Fonds de solidarité FTQ	Régime de retraite FTQ	C1200439	60,00
Gaston Miljours	Rép. chemin brisé par orage	C1200440	80,48
Les Entreprises Marco Genesse	Nivelage de septembre 2012	C1200441	6 003,35
Gestomega INC.	Honoraires du 4 au 28 sept.	C1200442	4 224,01
Gyva inc.	Fourniture bureau SI	C1200443	40,12
Gyva inc.	Configuration imp. matrice	C1200443	206,96
Gyva inc.	Fourniture de bureau SI	C1200443	0,43
Gérard Sylvain	Cent. transbordement 15au8	C1200444	500,00
Inspections Karl Gagnon	Inspection camion SI	C1200445	258,69
Legault Métal inc.	Achat tube carré pr #civique	C1200446	493,24
Le groupe Sport-Inter plus	Corde pour réparer filet but	C1200447	36,74
Le groupe Sport-Inter plus	Mat. réparation but pr CRJM	C1200447	103,43
Location Lauzon Amos	Location scie pr asphalte	C1200448	156,25
Manoir des Rapides	Essence camion & équip	C1200449	279,05
Manoir des Rapides	Essence SI	C1200449	146,26
Manoir des Rapides	Essence camion & équip.	C1200449	133,24
Manoir des Rapides	Essence SI	C1200449	30,00
Ministre des Finances	Sureté du Québec vers. 2/2	C1200450	39 979,00
Télébec Mobilité	Service téléavertisseur SI	C1200451	22,99
M.R.C. D'Abitibi	Livret fiche de visite SI	C1200452	18,00
Nicole Labrecque	Frais de déplacement	C1200453	63,84
Petite Caisse	Frais de poste	C1200454	367,79
Pierre Goyette	Frais déplac. 21 juin au 2 oct	C1200455	130,20
Le Routier 117	Essence diesel SI	C1200456	74,87
Le Routier 117	Essence diésel SI	C1200456	75,00
Sel Warwick	Achat d'abat poussière	C1200457	2 534,15

Sel Warwick	Achat d'abat poussière	C1200457	14 480,87
Serrurier Deschênes enr.	Réparation serrure atelier	C1200458	430,98
Serrurier Deschênes enr.	Achat d'un cadenas et clés	C1200458	367,81
Signotech inc.	Achat de panneaux arrêt	C1200459	137,97
Sogitex	Achat de poubelles + cendriers	C1200460	960,04
Corporation Sun Média-Sercices Financier	Appel d'offres dans journaux	C1200461	362,17
Corporation Sun Média-Sercices Financier	Offre d'emploi ds journaux	C1200461	362,17
Corporation Sun Média-Services Financier	Offre d'emploi ds journaux	C1200461	362,17
Corporation Sun Média-Services Financier	Appel d'offre dans journaux	C1200461	362,17
Ville d'Amos	Util. lieux enfouissement aout	C1200462	642,35
Total des factures			81 761,32
Nom	Description	Montant	
Hydro-Québec	Éclairage public	575,36	
Hydro-Québec	Panneau d'accueil	18,03	
Télébec Ltée	Téléphone CRJM	106,03	
Télébec Ltée	Téléphones bureau mun&CLSC	372,36	
Bell Mobilité	Cellulaires	120,48	
Shaw direct	Forfait télévision CRJM	33,17	
Revenu Québec	DAS du mois de septembre	4 462,30	
A.D.R.C.	DAS du mois de septembre	1 966,54	
Rémunérations pour le mois de septembre		12 645,96	
Total de prélèvements bancaires et rémunérations			20 300,23
Total des factures			81 761,32
Total des comptes			102 061,55

DEMANDE DE DÉFRAYER LES COÛTS RELATIFS À LA RÉFECTION D’UNE INSTALLATION SEPTIQUE AU 8, RUE PAUL-ARTHUR BÉLANGER.

170-10-2012

6. Demande de défrayer les coûts relatifs à la réfection d’une installation septique au 8, rue Paul-Arthur Bélanger.

ATTENDU QUE Madame Julie Breton et Monsieur René Viger sont propriétaires du 8, rue Paul-Arthur Bélanger sur le lot 22A-7, rang 9, canton Preissac;

ATTENDU QUE ceux-ci ont reçu de l’inspecteur municipal un avis, en date du 3 mai 2012, à l’effet que leur installation septique était source de nuisance et que par conséquent ils devaient refaire une nouvelle installation;

ATTENDU QUE les propriétaires ont demandé que la municipalité défraie les coûts relatifs à cette réfection parce que des erreurs auraient été commises lors de l’émission de certains permis de construction;

ATTENDU QUE la municipalité est d’avis que des erreurs relevées au permis n’ont pas pour conséquence la nuisance constatée sur le terrain;

ATTENDU QUE le conseil est plutôt d’avis que le bon fonctionnement et l’entretien d’une installation septique sont de la responsabilité entière du propriétaire;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc, appuyé par monsieur le conseiller Aldée Langlois et résolu unanimement :

DE REFUSER la demande de défraiement des coûts faite à la municipalité.

DEMANDE ÉCRITE DE MONSIEUR SÉBASTIEN ROY POUR L'ACHAT DES LOTS 22A-11 ET 22A-12, RANG 9, CANTON PREISSAC.

7. Demande écrite de monsieur Sébastien Roy pour l'achat des lots 22A-11 et 22A-12, rang 9, canton Preissac.

Monsieur Stéphane Lavoie déclare son apparence de conflit d'intérêt, puisqu'il est membre de L'Association coopérative d'aqueduc, et se retire des débats.

Compte tenu que, par sa lettre datée du 16 septembre 2012, monsieur Sébastien Roy domicilié à Rouyn-Noranda, nous fait part qu'il désire faire l'acquisition des lots 22A-11 et 22A-12, rang 9, canton Preissac, qui font partie des terrains de la rue Paul-Arthur Bélanger;

Compte tenu que le conseil a adopté la résolution numéro 122-08-2012 le 14 août dernier visant la suspension de la mise en vente des terrains sur la rue Paul-Arthur Bélanger due à la présence d'un puits collectif desservant plus de 20 personnes pour la sécurisation des ressources en eau de l'Association coopérative d'aqueduc;

Il est convenu de demander un avis auprès de la firme d'ingénieur Roche, qui a réalisé l'évaluation hydrogéologique d'octobre 2011 pour ce puits, et de reporter ce sujet à la prochaine rencontre du conseil.

8. CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS 2012-2013.

171-10-2012

8. Contrat de déneigement des stationnements 2012-2013.

ATTENDU QUE monsieur Maurice Couture offre ses services pour le déneigement des stationnements situés du côté Nord de la municipalité, soit ceux du bureau municipal et caserne (6, rue des Rapides), de l'école St-Paul (10, rue des Rapides), du Complexe récréatif Jacques Massé (16, rue des Rapides) et de l'église St-Raphaël (27 rue des Rapides);

ATTENDU QUE monsieur Couture accepte de reprendre le contrat de déneigement pour la somme de 4 500.00\$ payable en 5 versements égaux de 900.00\$, soit le même prix que l'an dernier;

ATTENDU QUE monsieur Gaston Miljours offre ses services pour le déneigement des stationnements situés du côté Sud de la municipalité, soit ceux du sentier Bousquet (ski de fond), du local du journal L'Alliance (180, avenue du Lac), de la salle municipale et caserne (186, avenue du Lac), du sentier de la roche, du poste d'observation, de la virée du chemin du camping et du sentier des 3 lacs;

ATTENDU QUE monsieur Miljours accepte de reprendre le contrat de déneigement pour la somme de 5 000.00\$, soit le même prix que l'an dernier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Fernand Béland, appuyé par monsieur le conseiller Stéphane Lavoie et résolu unanimement :

D'ADJUGER le contrat de déneigement de la saison 2012-2013 des stationnements situés du côté Nord à monsieur Maurice Couture pour la somme de 4 500.00\$ payable en 5 versements de 900.00\$;

D'ADJUGER le contrat de déneigement de la saison 2012-2013 des stationnements du côté Sud à monsieur Gaston Miljours pour la somme de 5 000.00\$.

ANNULATION DU FORFAIT CELLULAIRE ACTUEL ET ACHAT D'UN NOUVEAU CELLULAIRE.

9. Annulation du forfait cellulaire actuel et achat d'un nouveau cellulaire.

172-10-2012

ATTENDU QUE le téléphone Sanyo Pro 700 acheté le 2 avril 2011 n'est pas en possession de la municipalité actuellement;

ATTENDU QUE l'employé responsable des travaux publics et de l'entretien des infrastructures a présentement à sa disposition un téléphone cellulaire peu performant pour nos besoins et que nous payons l'achat de minutes à la carte pour ce téléphone;

ATTENDU QUE le téléphone de type Sanyo Pro 700 est considéré très fiable et ce, peu importe où l'on se trouve sur le territoire de Preissac;

ATTENDU QUE le prix d'achat de ce téléphone cellulaire est de 149.00\$ avec un contrat de 36 mois pour le forfait ou de 399.00\$ sans forfait;

ATTENDU QUE le forfait est financièrement plus avantageux dans ce cas que l'achat de minutes à la carte;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc, appuyé par monsieur le conseiller Aldée Langlois et résolu unanimement :

DE TENTER DE RÉCUPÉRER le téléphone Sanyo Pro 700, propriété de la municipalité;

D'AUTORISER l'achat d'un nouveau téléphone cellulaire Sanyo Pro 700 au coût de 149.00\$ avant taxes ainsi que l'adhésion à un forfait pour une période de 36 mois, dans le cas où le téléphone cellulaire ne peut être récupéré rapidement.

CHANGEMENT DE MANDATAIRES POUR LE SERVICE ACCÈSD AFFAIRES.

10. Changement de mandataires pour le service AccèsD Affaires.

ATTENDU QUE certains mandataires autorisés lors de la signature de la convention d'adhésion pour l'utilisation du service AccèsD Affaires ne sont plus à l'emploi de la municipalité;

ATTENDU QUE le changement de mandataires nécessite la signature d'une nouvelle convention d'adhésion;

EN CONSÉQUENCE,

173-10-2012

1) il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc, appuyé par monsieur le conseiller Aldée Langlois et résolu unanimement :

- que la municipalité de Preissac adhère au service AccèsD Affaires ainsi qu'aux sous-services définis au formulaire « AccèsD Affaires – Dossier entreprise » offerts par la Caisse CD d'Amos;

- que madame Nicole Labrecque, directrice générale adjointe, soit désignée administrateur principal aux fins d'utilisation du service AccèsD Affaires et qu'elle soit investie de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin;
- que madame Nicole Labrecque, directrice générale adjointe, et madame Huguette Saucier, mairesse, soient autorisées à signer, pour et au nom du membre, toute convention d'adhésion et tout autre document requis ou utile à cette fin;
- que la ou les personnes mentionnées ci-dessus soient autorisées, au nom de la Municipalité de Preissac, à apporter en tout temps des modifications à la convention d'adhésion et à tout autre document relatif au service AccèsD Affaires.

174-10-2012

- 2) il est proposé par monsieur le conseiller Fernand Béland, appuyé par monsieur le conseiller Aldée Langlois et résolu unanimement :
- que le titulaire consente à ce que le ou les folios qu'il détient à la Caisse CD d'Amos, soient intégrés au service AccèsD Affaires de la Municipalité de Preissac;
 - que les modalités de fonctionnement décrites au formulaire « AccèsD Affaires – Dossier entreprise » de la Municipalité de Preissac s'applique nonobstant toute convention relative au fonctionnement des folios et des comptes désignés au formulaire « AccèsD Affaires – Dossier entreprise », toute résolution relative aux opérations, aux signatures ou tout autre document de même nature en possession de la caisse ou des caisses où le ou les folios et comptes sont détenus;
 - que madame Nicole Labrecque, directrice générale adjointe, soit désignée administrateur principal aux fins d'utilisation du service AccèsD Affaires et qu'elle soit investie de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin;
 - que la Municipalité de Preissac et les représentants qu'elle aura dûment désignés soient autorisés à effectuer des opérations au ou aux folios au moyen du service AccèsD Affaires, nonobstant toute convention relative au fonctionnement du ou des folios, toute résolution relative aux opérations, aux signatures ou tout autre document de même nature en possession de la caisse ou des caisses où le ou les folios et comptes sont détenus;
 - que madame Nicole Labrecque, directrice générale adjointe, soit autorisée à signer, pour et au nom du titulaire, tout document requis ou utile pour donner plein effet aux présentes.

PROJET D'ACHAT D'UN CHARGEUR DE BATTERIES POUR LE SERVICE INCENDIE.

175-10-2012

11. Projet d'achat d'un chargeur de batteries pour le Service incendie.

Monsieur le conseiller Stéphane Lavoie déclare son apparence de conflit d'intérêt puisqu'il est pompier volontaire, et se retire des débats.

ATTENDU QUE le Service incendie nous fait part qu'il a pour projet d'acheter un chargeur de batteries mentionnant que cette dépense était prévue au budget 2011 mais n'a pu être acheté au cours cette dernière année;

ATTENDU QU'une seule soumission nous est présentée, soit celle de Réusitech inc. au montant de 1 249.75\$ avant taxes, incluant l'installation;

ATTENDU QUE le chef pompier nous a informés qu'il n'y a pas d'urgence à faire cet achat et que la demande peut être reportée au budget 2013;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc, appuyé par monsieur le conseiller Aldée Langlois et résolu unanimement de demander au chef pompier de prévoir cette dépense lorsqu'il dressera ses prévisions budgétaires 2013 et de s'assurer d'obtenir au moins deux soumissions avant de demander l'autorisation d'achat.

DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉPENSE CONCERNANT L'ACHAT DE 2 BATTERIES POUR L'UN DES CAMIONS DU SERVICE INCENDIE.

176-10-2012

12. Demande d'autorisation de dépense concernant l'achat de 2 batteries pour l'un des camions du Service incendie.

ATTENDU QUE le Service incendie nous informe du besoin de changer les batteries du camion appelé Unité d'urgence et demande une autorisation d'achat;

ATTENDU QUE la soumission de Réusitech inc. se chiffre à 291.92\$ avant taxes pour les deux batteries requises;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Aldée Langlois, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc et résolu unanimement d'autoriser la dépense de 335.64\$ taxes incluses pour l'achat des deux batteries.

INSCRIPTION À CLICSÉQR.

177-10-2012

13. Inscription à clicSéqr.

ATTENDU QUE l'inscription à clicSÉQR, système de sécurité pour l'entrée aux services en ligne gouvernementaux, est nécessaire pour la transmission de certains documents à produire annuellement tels les prévisions budgétaires, les états financiers et les indicateurs de gestion;

ATTENDU QUE les démarches d'inscription n'avaient pas été complétées suite à l'adoption de la résolution no. 165-10-2011 et qu'il y a lieu de changer le nom du représentant autorisé de la municipalité pour permettre notre inscription;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Stéphan Lavoie, appuyé par monsieur le conseiller Fernand Béland et résolu unanimement :

QUE madame Huguette Saucier, mairesse, soit, et elle est par les présentes, autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité de Preissac les documents requis pour l'inscription à clicSÉQR et, généralement, à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin.

QUE le ministre soit, et il est par les présentes, autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉQR.

RÉCEPTION DES SOUMISSIONS CONCERNANT LE CONCASSAGE DE 20 000 TONNES DE GRAVIER BRUT.

178-10-2012

14. Réception des soumissions concernant le concassage de 20 000 tonnes de gravier brut.

ATTENDU QUE, suite au premier appel d’offre publié concernant le concassage de 20 000 tonnes de gravier brut, il fut convenu par la résolution numéro 151-09-2012 de retourner en appel d’offre;

ATTENDU QU’un nouvel appel d’offre comportant les spécifications identifiées dans cette résolution a été publié sur le site SEAO du gouvernement du Québec toujours pour le concassage de 20 000 tonnes de gravier brut;

ATTENDU QUE six soumissions ont été reçues à l’intérieur des délais prescrits;

ATTENDU QUE l’ouverture des soumissions a été faite, conformément à l’appel d’offre, le 28 septembre 2012 au 6, rue des Rapides à 14 h 17;

ATTENDU QUE le résultat des soumissions est le suivant:

1. Les entreprises Manitek

Réception de la soumission : 2012-09-28 heures : 9h45

Travaux total : 98 700.00\$

2. Blais & Langlois

Réception de la soumission : 2012-09-28 heures : 10h08

Travaux total : 87 400.00\$

3. Construction Val D’Or

Réception de la soumission : 2012-09-28 heures : 13h10

Travaux total : 75 000.00\$

4. Excavation Val D’Or

Réception de la soumission : 2012-09-28 heures : 13h27

Travaux total : 73 600.00\$

5. Les entreprises Jolicoeur

Réception de la soumission : 2012-09-28 heures : 13h38

Travaux total : 81 600.00\$

6. Galarneau entrepreneur général inc.

Réception de la soumission : 2012-09-28 heures : 13h50

Travaux total : 90 000.00\$

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme est Excavation Val d’Or;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Fernand Béland, appuyé par monsieur le conseiller Stéphan Lavoie et résolu unanimement d’adjuger le contrat de concassage de 20 000 tonnes de gravier brut à l’entreprise 9169-7516 Québec inc./ Excavation Val d’Or pour la somme de 73 600.00\$ avant taxes.

NON REMPLACEMENT DU SYSTÈME D’ALARME ACTUEL – CONTRAT SE TERMINANT EN 2015.

ATTENDU QU'au cours de la session du conseil tenue le 14 août 2012, nous avons accepté la proposition de Sécur-Alert inc. pour l'installation d'un nouveau système d'alarme incendie puisque nous avons à ce moment été informés que le contrat avec la Centrale de télésurveillance Labrex de Val d'Or était échu;

ATTENDU QUE notre contrat avec Alarme Labrex pour le système d'alarme relié stipule à la clause 20 que : « À moins d'avis contraire reçu par écrit au moins 60 jours avant l'expiration du présent contrat par l'une des parties, il y aura tacite reconduction le jour suivant la date anniversaire de la signature du présent contrat »;

ATTENDU QU'il y a eu tacite reconduction du contrat le 27 mai 2010 pour une période de 5 ans, menant l'échéance du contrat actuel au 26 mai 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Fernand Béland, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc et résolu unanimement d'annuler la résolution numéro 132-08-2012 adoptée le 14 août 2012.

RÉCEPTION DE CURRICULUM VITAE POUR LE POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL/DIRECTRICE GÉNÉRALE ET MISE EN PLACE D'UN COMITÉ DE SÉLECTION.

180-10-2012

16. Réception de curriculum vitae pour le poste de directeur général/directrice générale et mise en place d'un comité de sélection.

ATTENDU QUE nous avons reçu six curriculum vitae suite à la publication de l'offre d'emploi pour le poste de directeur général/directrice générale parue des les journaux Le Citoyen de la région;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des candidatures et procédé à une présélection;

ATTENDU QU'un comité de sélection doit être formé pour rencontrer les candidats présélectionnés par le conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc, appuyé par monsieur le conseiller Stéphan Lavoie et résolu unanimement que le comité de sélection soit formé des personnes suivantes : madame la mairesse Huguette Saucier, messieurs les conseillers, Fernand Béland, Aldée Langlois, Stéphan Lavoie et monsieur Pierre Goyette, directeur général par intérim.

DEMANDE DE LOCATION DU COMPLEXE RÉCRÉATIF JACQUES MASSÉ LE 26 DÉCEMBRE 2012 ET DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'OBTENTION D'UN PERMIS D'ALCOOL.

181-10-2012

17. Demande de location du Complexe récréatif Jacques Massé le 26 décembre 2012 et demande d'autorisation pour l'obtention d'un permis d'alcool.

ATTENDU QUE monsieur Roland Caron nous adresse une demande de location de la salle du Complexe récréatif Jacques Massé pour un rassemblement familial le 26 décembre 2012;

ATTENDU QU'il demande également l'autorisation du conseil afin de présenter une demande de permis d'alcool à la Régie des alcools des courses et des jeux du Québec (RACJ) pour cet évènement;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur le conseiller Daniel Dubuc, appuyé par monsieur le conseiller Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'AUTORISER monsieur Roland Caron à utiliser la salle du Complexe récréatif Jacques Massé le 26 décembre 2012 selon les conditions prévues à la Politique de location de cette salle de la municipalité de Preissac;

D'AUTORISER la demande d'un permis de réunion auprès de la RACJ visant à servir gratuitement des boissons alcooliques ou permettre la consommation de boissons alcooliques apportées par les participants à l'événement lors de cette rencontre familiale.

DEMANDE DE LOCATION DU COMPLEXE RÉCRÉATIF JACQUES MASSÉ
LE 1^{ER} JANVIER 2013 ET DEMANDE D'AUTORISATION POUR
L'OBTENTION D'UN PERMIS D'ALCOOL.

182-10-2012

18. Demande de location du Complexe récréatif Jacques Massé le 1^{er} janvier 2013 et demande d'autorisation pour l'obtention d'un permis d'alcool.

ATTENDU QUE madame Sylvie Gagné nous adresse une demande de location de la salle du Complexe récréatif Jacques Massé pour un rassemblement familial le 1^{er} janvier 2013;

ATTENDU QUE cette demande requiert également l'autorisation du propriétaire des lieux afin de présenter une demande de permis d'alcool à la Régie des alcools des courses et des jeux du Québec (RACJ) pour cet événement;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur le conseiller Fernand Béland, appuyé par monsieur le conseiller Stéphan Lavoie et résolu unanimement :

D'AUTORISER madame Sylvie Gagné à utiliser la salle du Complexe récréatif Jacques Massé le 1^{er} janvier 2013 selon les conditions prévues à la Politique de location de cette salle de la municipalité de Preissac;

D'AUTORISER la demande d'un permis de réunion auprès de la RACJ visant à servir gratuitement des boissons alcooliques ou permettre la consommation de boissons alcooliques apportées par les participants à l'événement lors de cette rencontre familiale.

LETTRE DU CLUB DE L'ÂGE D'OR CONCERNANT LES INSTALLATIONS
POUR LE JEU DE PÉTANQUE.

183-10-2012

19. Lettre du Club de l'Âge d'or concernant les installations pour le jeu de pétanque.

ATTENDU QUE, par sa lettre datée du 18 septembre 2012, madame Huguette Béland, secrétaire du Club de l'Âge d'or de Preissac, fait part aux membres du conseil municipal des remerciements du Club pour le jeu de pétanque aménagé au cours de l'été 2012;

ATTENDU QU'elle demande d'informer le Club de la somme qu'il doit rembourser à la municipalité pour le voyage de sable ayant servi à l'aménagement dudit jeu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc, appuyé par monsieur le conseiller Fernand Béland et résolu unanimement d'informer le Club de l'Âge d'or de Preissac que la municipalité assumera les frais de ce voyage de sable et qu'elle ne demande donc aucun remboursement de la part de leur Club pour l'aménagement de ce jeu de pétanque.

PLATE-FORME DE COMPOSTAGE.

20. Plate-forme de compostage.

Madame la mairesse Huguette Saucier donne information à l'effet que le Comité de la MRC d'Abitibi qui s'occupe du projet de plate-forme de compostage territorial a adressé une demande dans le but de rencontrer le conseil municipal au sujet de ce projet. Malgré la résolution 163-10-2011 adoptée le 11 octobre 2011, il est convenu d'accepter de rencontrer les représentants de la MRC, si possible, avant le prochain huis clos.

DÉPÔT DES INDICATEURS DE GESTION.

21. Dépôt des indicateurs de gestion.

Madame la directrice générale adjointe, Nicole Labrecque, procède au dépôt du rapport *Indicateurs de gestion 2011* de la municipalité et informe les membres du conseil que ce rapport a été déposé au Ministère des Affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire (MAMROT). Elle précise que ce rapport est disponible pour consultation et que les membres du conseil pourront en obtenir copie sur demande.

VARIA :

184-10-2012

22.1 Avis d'absence de 90 jours consécutifs du conseiller occupant le siège no. 2.

ATTENDU QUE madame la directrice générale adjointe Nicole Labrecque donne avis de l'absence aux séances du conseil pendant 90 jours consécutifs de monsieur Pascal Tanguay, conseiller;

ATTENDU QUE l'article 317 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités prévoit dans ce cas que : « le mandat d'un membre du conseil prend fin à la clôture de la première séance qui suit l'expiration de cette période, à moins que le membre n'y assiste »;

ATTENDU QU'il est prévu dans ce même article de loi que : « Toutefois, le conseil peut, lors de cette séance, accorder un délai de grâce de 30 jours au membre dont le défaut a été causé par l'impossibilité en fait d'assister aux séances ».

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le monsieur le conseiller Stéphan Lavoie, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc et résolu unanimement d'accorder un délai de grâce de 30 jours à monsieur le conseiller Pascal Tanguay.

185-10-2012

22.2 Mises à jour du site Web de la municipalité.

ATTENDU QUE la compagnie Adtex enr. offre ses services pour la mise à jour du site web de la municipalité au coût de 25.00\$ par mois;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Fernand Béland, appuyé par monsieur le conseiller Stéphan Lavoie et résolu unanimement :

D'ACCEPTER l'offre de service de Adtex enr.;

D'AUTORISER la dépense de 25.00\$ par mois avant taxes pour la mise à jour du site Internet de la municipalité.

22.3 Vente d'une partie du lot 21C-P, rang 9, canton Preissac

ATTENDU QUE par sa lettre datée du 7 septembre 2012, monsieur Sylvain Lamoureux a adressé une demande à la municipalité de Preissac visant à acquérir une parcelle du lot 21C-P, rang 9, canton Preissac;

186-10-2012

ATTENDU QUE monsieur Lamoureux nous informe par cette lettre que le but de sa demande d'acquisition est d'agrandir son terrain de façon à lui permettre d'aménager une installation septique conforme;

ATTENDU QUE la parcelle de terrain demandée représente une dimension de 60,96 mètres de largeur et de 30,48 mètres de profondeur et se situe du côté ouest par rapport au lot 21C-8, rang 9, canton Preissac appartenant à monsieur Sylvain Lamoureux;

ATTENDU QUE le terrain convoité exclut le sentier du parc des Rapides situé à proximité;

ATTENDU QUE la vente d'une partie du lot 21C-P a déjà été autorisée par la résolution 175-09-2007 en faveur de monsieur Sylvain Lamoureux;

ATTENDU QUE le conseil est favorable à la vente de cette partie de lot aux conditions précisées à la résolution numéro 175-09-2007;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Aldée Langlois, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc et résolu unanimement d'autoriser madame la mairesse Huguette Saucier à signer, pour et au nom de la municipalité de Preissac, le contrat de vente d'une partie du lot 21C-P, rang 9, canton Preissac en faveur de monsieur Sylvain Lamoureux et ce, selon les conditions stipulées à la résolution numéro 175-09-2007 et dont la dimension et la localisation sont indiqués sur le plan joint à la présente résolution.

PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE.

Les sujets suivants sont abordés :

- Signalisation routière pour la chaussée endommagée sur la rue des Rapides et suivi avec le Ministère des Transports.
- Information de monsieur Fernand Béland, conseiller, concernant le projet de plate-forme de compostage.
- Suggestion à la municipalité de faire un sondage auprès de la population de Preissac concernant le compostage.

CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

187-10-2012

24. Clôture et levée de l'assemblée.

Sur proposition de monsieur le conseiller Stéphan Lavoie, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc, il est résolu unanimement de clore l'assemblée. Les sujets à l'ordre du jour de la présente réunion étant épuisés, la réunion est levée à 20h35.

(ORIGINAL SIGNÉ)

HUGUETTE SAUCIER
MAIRESSE

(ORIGINAL SIGNÉ)

NICOLE LABRECQUE
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 13 novembre 2012 à compter de 19h30 à laquelle étaient présents outre madame la mairesse Huguette Saucier, messieurs les conseillers suivants : Fernand Béland, Daniel Dubuc, Stephan Lavoie, Aldée Langlois. Était également présent à cette assemblée monsieur Pierre Goyette, personne-ressource agissant à titre de secrétaire-trésorier.

Absents : monsieur le conseiller David Bolduc.

1. Vérification du quorum, prière et ouverture de la session
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 9 octobre 2012
4. Période de questions réservée à l'assistance
5. Assermentation des élus relative au code d'éthique
6. Comptes à payer
7. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 9 août 2011
8. Adoption du procès-verbal de la session spéciale 16 août 2011
9. Retour sur la demande de M. Sébastien Roy pour l'achat des lots 22A-11 et 22A-12, rang 9, canton Preissac
10. Demande d'appui à Jocelyne Ricard pour l'achat du lot 115, rang A, canton de Preissac
11. Demande d'appui à Dominique Pierre pour l'achat du lot 121, rang A, canton de Preissac
12. Annulation de la demande de subvention auprès du ministère de la Culture
13. Exploitation de la sablière 32D08-32 par le MRNF
14. Demande de colportage de la Fondation Espoir Jeunesse
15. Demande d'autorisation de Télébec chemin des Pins
16. Demande d'autorisation de Télébec chemin de la Pointe
17. Demande de déplacement de poteaux à Télébec
18. Candidatures pour le comité consultatif d'urbanisme (CCU)
19. Travaux routiers

- 20. Calendrier de cueillette des ordures 2013
- 21. Modification des dates de service du centre de transbordement
- 22. Achat de pneus d'hiver
- 23. Service incendie - Bâtiment de pratiques et de cours
- 24. Demande de dérogation - Bornes-sèches
- 25. Frais d'arpentage – Bornes sèches
- 26. Assurance Côté Guimond – Couverture de risques
- 27. Mise à jour annuelle – Assurances Côté Guimond
- 28. Formation des pompiers
- 29. Demande de location et de permis pour le 25 décembre
- 30. Réception du nouveau rôle triennal de taxation
- 31. Demande de M. Gaston Miljours
- 32. Ministère de l'éducation – Agrandissement
- 33. MRN – Projet de cession à titre gratuit
- 34. Retrait de l'offre d'achat - Terrain de camping
- 35. Compte-rendu – Direction générale
- 36. Varia :
 - 36.1 _____
 - 36.2 _____
 - 36.3 _____
- 37. Période de questions réservée à l'assistance.
- 38. Clôture et levée de l'assemblée.

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION.

Après avoir constaté le quorum, madame la mairesse Huguette Saucier, ouvre la réunion en récitant la prière d'usage. La réunion débute à 19h30.

Madame la mairesse, Huguette Saucier informe l'assemblée que le conseiller monsieur Pascal Tanguay ne fait plus partie du conseil municipal, celui-ci ayant été absent durant trois réunions successives et un délai additionnel de 30 jours lui ayant été accordé dont celui-ci ne s'est pas prévalu.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

188-11-2012

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

Sur proposition de monsieur le conseiller Aldée Langlois, appuyé par monsieur le conseiller Fernand Béland, il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour avec le Varia ouvert.

Adoptée

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION DU 9 OCTOBRE

3. Adoption du procès-verbal du 9 octobre 2012

189-11-2012

Il est proposé par monsieur le conseiller Fernand Béland, appuyé par monsieur le conseiller Stephan Lavoie, et résolu unanimement d’adopter le procès-verbal de la session régulière du 9 octobre 2012 tel que présenté.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L’ASSISTANCE.

4. Période de questions réservée à l’assistance.

Aucune question n’est posée.

ASSERMENTATION DES ÉLUS RELATIVE AU CODE D’ÉTHIQUE

5. Assermentation des élus relative au code d’éthique.

Monsieur Pierre Goyette informe les élus que tout membre d’un conseil d’une municipalité dont le mandat est en cours à la date d’entrée en vigueur du code d’éthique et de déontologie des élus municipaux doit être assermenté selon la Loi et qu’il procédera à leur assermentation après l’assemblée.

COMPTES À PAYER

190-11-2012

6. Comptes à payer

Vérifiés par madame Huguette Saucier, mairesse et monsieur le conseiller Fernand Béland.

Sur proposition de monsieur le conseiller Aldée Langlois, appuyé par monsieur le conseiller Fernand Béland et résolu unanimement que tous les comptes à payer soient payés et acceptés, tel que décrits ci-dessous à l’exception du chèque C1200503 au nom de Sanitri, au montant de 19 050.27\$, lequel sera retenu pour fins de vérification.

Nom	Description	# chèque	Montant
Ministre des Finances	Redevances juil-août-sept.2012	C1200463	\$4 095,36
Ministre du Revenu du Québec	Pénalité & intérêt DAS 2012-07	C1200464	\$830,93
2869-6219 Québec Inc.	Taxe 2012 payées en trop	C1200465	\$18,67
Alarme Labrex	Télésurveillance 2012-2013	C1200466	\$1 007,18
Journal l'Alliance de Preissac	Publicité pour octobre 2012	C1200467	\$500,00
Journal l'Alliance de Preissac	Publicité pour novembre 2012	C1200467	\$500,00
L'Arche d'Amos	Campagne pour 3e foyer	C1200468	\$191,00
Mme Chantale Aubé	Taxe 2012 payées en trop	C1200469	\$403,45
CLÉMENCE AUDET	Ent. bureau du 5 au 26 oct.	C1200470	\$160,00
Me Chantal Boyer	Honoraire dossier 137844460-1	C1200471	\$2 156,91
Fernand Béland	Remplacement à table maires	C1200472	\$33,60
Cablevision	Câble-internet Biblio-sud	C1200473	\$62,03
C.A.U.A.T.	Répartition incendie 2013	C1200474	\$646,18
Constructo sé@o	Appel d'offres électroniques	C1200475	\$122,07

La Coop Val-Nord	Mat. réparer toit bureau +clsc	C1200476	\$58,57
Nom	Description	# chèque	Montant
La Coop Val-Nord	Entretien CRJM-fermière	C1200476	\$106,03
La Coop Val-Nord	Matériaux entretien bâtiment	C1200476	\$191,48
La Coop Val-Nord	Fourniture aménagement CLSC	C1200476	\$5,61
La Coop Val-Nord	Fourniture aménagement CLSC	C1200476	\$40,43
La Coop Val-Nord	Fourniture aménagement CLSC	C1200476	\$69,38
CSST	Pénalité pour retard	C1200477	\$68,21
Céline Doyon	Dépôt fait à Amos	C1200478	\$126,00
Madame Denise Massé Nantel	Ent. ménager 186 ave du Lac	C1200479	\$60,00
Géoposition, arpenteur-géomètre	Plan locali. ch des Côteaux	C1200480	\$632,36
Desjardins sécurité financière	Assurance groupe novembre 2012	C1200481	\$726,06
Mme Nina Dionne	Taxe 2012 payées en trop	C1200482	\$209,33
Dépanneur 4 saisons enr.	Essence pour camion	C1200483	\$122,09
Envirobi	Location et levée conteners	C1200484	\$1 764,64
Fabrique St-Raphael de Preissac	Command. pour bulletin paroiss	C1200485	\$50,00
Ferblanterie L.M. Bertrand	Mat.du toit salle conférence	C1200486	\$51,74
Fédération québécoise des municipalités	Frais transport signalisation	C1200487	\$23,63
Fonds de solidarité FTQ	Régime retr.16 sept.-13 oct	C1200488	\$20,00
Gaston Miljours	Enlevre asphalte cote église	C1200489	\$735,84
Gaston Miljours	Heures rétrocaveuse CAT	C1200489	\$183,96
Gaston Miljours	Rép. entrée à M. Gamache	C1200489	\$1 080,77
Gaston Miljours	Accompte sur sable 2012-2013	C1200489	\$5 748,75
Gestomega INC.	Honoraire du 1 au 31 octobre	C1200490	\$2 855,97
Gyva inc.	Fourniture de bureau	C1200491	-\$4,24
Gyva inc.	Founiture de bureau	C1200491	\$96,33
Gyva inc.	Fourniture de bureau	C1200491	\$36,19
Gyva inc.	Fourniture de bureau	C1200491	\$31,16
Gyva inc.	Fourniture de bureau	C1200491	\$56,76
Gyva inc.	Fourniture de bureau	C1200491	\$115,22
Gérard Sylvain	cent.transbord. 13 oct-10 nov	C1200492	\$500,00
Detekta solutions / 2547-0956 Québec	Contrat mars 2012-février2013	C1200493	\$951,42
Detekta solutions / 2547-0956 Québec	Contrat caserne #1	C1200493	\$632,36
Pharmacie Jean Coutu 108	Friandise Halloween	C1200494	\$74,85
Laurentide Re/Sources inc.	Récupération de peinture	C1200495	\$85,31
Manoir des Rapides	Essence camion & équip.	C1200496	\$358,22
Manoir des Rapides	Essence camion & équip.	C1200496	\$263,12
Manoir des Rapides	Essence camion SI	C1200496	\$147,46
Marché Richelieu	Repas de remise diplomes	C1200497	\$203,84
Télébec Mobilité	Service téléavertisseur SI	C1200498	\$22,99
Nicole Labrecque	Dépôt à Amos	C1200499	\$31,50
Petite Caisse	Frais de poste et fourn bureau	C1200500	\$278,69
Pompiers Volontaires d'Amos	Remplissage de bonbonnes SI	C1200501	\$80,00
Pompiers Volontaires d'Amos	Remplissage bonbonnes SI	C1200501	\$18,00
Réusitech inc.	Achat de batteries SI	C1200502	\$442,57
Sanitri	Ordures commerc. 4 au 25 sept	C1200503	\$1 134,99
Sanitri	Ordures résident 5 au 26 sept	C1200503	\$2 337,44
Sanitri	Contrat traitement septembre	C1200503	\$5 627,80
Sanitri	Odures résident. 1 au 29 août	C1200503	\$3 280,83
Sanitri	Ordures commerc. 8 au 28 août	C1200503	\$1 041,41
Sanitri	Contrat traitement août 2012	C1200503	\$5 627,80
Huguette Saucier	Rapport de dépenses oct 2012	C1200504	\$92,40
SPI Sécurité inc	Attaches pr trousse secour. SI	C1200505	\$14,95
Garage Tardif Ltée	Achat de pneus d'hiver camion	C1200506	\$1 094,56
Ville d'Amos	Util.lieux enfouissement sept	C1200507	\$344,48
Ville d'Amos	Frais d'intérêt	C1200507	\$27,91
Sous-total			\$50 704.55
<u>Nom</u>	<u>Description</u>		<u>Montant</u>
Hydro-Québec	Éclairage public du mois de juin		\$556,80
Hydro-Québec	Électricité 16, des Rapides		\$171,01
Hydro-Québec	Électricité 707A, ave du Lac		\$39,52
Hydro-Québec	Bâtiement 6, rue des Rapides		\$419,93

Hydro-Québec	Bâtiment 186, avenue du Lac	\$161,44
Nom	Description	Montant
Hydro-Québec	Bâtiment 180, avenue du Lac	\$88,40
Hydro-Québec	Parc Tancrède	\$26,94
Hydro-Québec	Garage 707, avenue du Lac	\$122,83
Télébec	Téléphone 186, ave du Lac	\$118,67
Télébec	Téléphone CRJM	\$103,79
Télébec	Téléphones bureau mun&CLSC	\$367,61
Bell Mobilité	Cellulaires	\$112,23
Revenu Québec	DAS du mois de octobre 2012	\$2 995,28
A.D.R.C.	DAS du mois de octobre 2012	\$1 248,47
Rémunérations du mois d'octobre		\$10 639,50
Total de prélèvements bancaires et rémunérations		\$17 172,42
Total des factures		\$50 704,55

Total des comptes **\$67 876,97**

Adoptée

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 9 AOÛT 2011

191-11-2012

7. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 9 août 2011

ATTENDU QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière du 9 août 2011 n'avait été rédigé que partiellement et n'avait pas encore été adopté.

ATTENDU QUE monsieur Pierre Goyette a complété, à la demande de la municipalité et sous toute réserve, la rédaction des points 6, 9, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18 et 19 dudit procès-verbal à partir des notes manuscrites prises lors de l'assemblée, par madame France Beaulieu, directrice générale par intérim.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Fernand Béland, appuyé par monsieur le conseiller Stephan Lavoie et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de l'assemblée régulière du 9 août 2011, tel que rédigé.

Adoptée

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION SPÉCIALE DU 16 AOÛT 2011

192-11-2012

8. Adoption du procès-verbal de la session spéciale du 16 août 2011

ATTENDU QUE le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 16 août 2011 n'avait pas été rédigé et n'avait pas encore été adopté.

ATTENDU QUE monsieur Pierre Goyette a complété, à la demande de la municipalité et sous toute réserve, la rédaction dudit procès-verbal à partir

des notes manuscrites prises lors de l'assemblée, par madame France Beaulieu, directrice générale par intérim.

ATTENDU QUE une numérotation spéciale des résolutions adoptées lors de cette assemblée spéciale a été utilisée afin que celles-ci s'intercalent à l'intérieur du Registre des délibérations de la municipalité de Preissac.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Stephan Lavoie, appuyé par monsieur le conseiller Fernand Béland et résolu unanimement :

D'AUTORISER la numérotation utilisée pour permettre d'intercaler les résolutions dans le Registre des délibérations de la municipalité et **d'ADOPTER** le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 16 août 2011, tel que rédigé.

Adoptée

RETOUR SUR LA DEMANDE DE MONSIEUR SÉBASTIEN ROY POUR L'ACHAT DE DEUX LOTS RUE PAUL-ARTHUR BÉLANGER

193-11-2012

9. Retour sur la demande de monsieur Sébastien Roy pour l'achat de deux lots rue Paul-Arthur Bélanger

M. le conseiller Stephan Lavoie déclare son apparence de conflit d'intérêt puisqu'il est membre de l'Association coopérative d'aqueduc de Preissac.

ATTENDU QUE monsieur Sébastien Roy domicilié à Rouyn-Noranda désire faire l'acquisition des lots 22A-11 et 22A-12, rang 9, canton Preissac, qui font partie des terrains de la rue Paul-Arthur Bélanger;

ATTENDU QUE le conseil a adopté la résolution numéro 122-08-2012 le 14 août 2012 visant la suspension de la mise en vente des terrains sur la rue Paul-Arthur Bélanger due à la présence du puits collectif desservant plus de 20 personnes pour la sécurisation des ressources en eau de l'Association coopérative d'aqueduc;

ATTENDU QU'une étude hydrogéologique a été réalisée par la firme Roche en octobre 2011, laquelle conclue que « la présence de résidences dans l'aire des périmètres de protection du puits représente le principal risque pour la qualité de l'eau souterraine du puits de la Coopérative;

ATTENDU QUE le libellé du Règlement sur le captage des eaux souterraines de la Loi sur la qualité de l'environnement ch.3, s.1, art. 25 : « Dans le cas de lieux de captage exploités à des fins d'eau potable dont le débit moyen est inférieur à 75 m³ par jour et alimentant plus de 20 personnes, l'aire de protection virologique est fixée dans un rayon de 200 m. »

ATTENDU QUE le lot 22a-12 se situe à l'intérieur de la zone de 200 mètres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Fernand Béland, appuyé par monsieur le conseiller Aldée Langlois et résolu unanimement :

DE REFUSER la vente du lot 22a-12 **et D'AUTORISER** uniquement la vente du lot 22a-11 aux fins d'usage résidentiel.

Adoptée

DEMANDE D'APPUI DE MME JOCELYNE RICARD POUR L'ACHAT DU LOT 115, RANG A, CANTON DE PREISSAC

194-11-2012

10. Demande d'appui de Mme Jocelyne Ricard pour l'achat du lot 115, rang A, canton de Preissac

ATTENDU QUE madame Jocelyne Ricard a fait une demande auprès du Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) pour acquérir le lot 115, rang A, canton de Preissac duquel fait présentement l'objet 115/d'un bail (no. 806100);

ATTENDU QUE le MRNF requiert une résolution favorable de la municipalité de Preissac préalablement à la vente dudit terrain;

ATTENDU QUE ce terrain fait l'objet, depuis plusieurs années, d'un bail auprès du MRNF et constitue présentement l'assiette du 76, chemin des Peupliers, résidence secondaire de monsieur Sylvain Legros et madame Jocelyne Ricard;

ATTENDU QUE l'usage actuel et projeté du terrain est un usage résidentiel et par conséquent conforme à la réglementation municipale;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Fernand Béland, appuyé par monsieur le conseiller Aldée Langlois et résolu unanimement :

DE DONNER un appui favorable à monsieur Sylvain Legros et madame Jocelyne Ricard pour l'acquisition du lot 115, rang A, canton de Preissac auprès du MRNF.

Adoptée

DEMANDE D'APPUI DE MONSIEUR DOMINIQUE PIERRE POUR L'ACHAT DU LOT 121, RANG A, CANTON DE PREISSAC.

195-11-2012

11. Demande d'appui de M. Dominique Pierre pour l'achat du lot 121, rang A, canton de Preissac

ATTENDU QUE monsieur Dominique Pierre a fait une demande auprès du Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune (MRNF) pour acquérir le lot 121, rang A, canton de la Pause;

ATTENDU QUE le MRNF requiert une résolution favorable de la municipalité de Preissac préalablement à la vente dudit terrain;

ATTENDU QUE l'usage actuel et projeté du terrain est un usage résidentiel et par conséquent conforme à la réglementation municipale;

ATTENDU QUE ce terrain est adjacent à la propriété du demandeur;

ATTENDU QUE cet agrandissement porterait la superficie totale à 5867,9 m². Ce qui est plus près des normes de lotissement souhaitées actuellement;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Fernand Béland, appuyé par monsieur le conseiller Aldée Langlois et résolu unanimement :

DE DONNER un appui favorable à monsieur Dominique Pierre pour l'acquisition du lot 121, rang A, canton de la Pause auprès du MRNF et de certifier que l'usage exercé sur ce terrain est conforme à la réglementation municipale.

Adoptée

ANNULATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA CULTURE

196-11-2012

12. Annulation de la demande de subvention auprès du ministère de la Culture

ATTENDU QU'une demande de subvention a été faite auprès du ministère de la Culture en 2009 pour déménager la bibliothèque du bureau municipal à l'école St-Paul;

ATTENDU QUE la municipalité n'a pas donné suite aux informations demandées de temps à autre par le ministère depuis ladite demande de subvention et qu'elle a depuis, décidé de ne pas aller de l'avant avec ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Fernand Béland, appuyé par monsieur le conseiller Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'INFORMER le ministère de la Culture que la municipalité ne donnera pas suite à la demande de subvention faite en 2009 concernant le déplacement de la bibliothèque de l'édifice municipal vers l'école St-Paul.

Adoptée

EXPLOITATION DE LA SABLIERE 32D08-32 PAR LE MRNF

197-11-2012

13. Exploitation de la sablière 32D08-32 par le MRNF

ATTENDU QUE le Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune (MRNF) a produit en date du 18 octobre 2012 une demande d'autorisation auprès de Commission de Protection du Territoire et des Activités Agricoles (CPTAQ);

ATTENDU QUE cette demande consiste à produire une nouvelle demande en vue prolonger une utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit

l'enlèvement de sol arable et l'exploitation d'une sablière sur une partie des lots 8 et 9, rang 3, canton de Villemontel;

ATTENDU QUE la CPTAQ a déjà autorisé (décision #327277) l'exploitation de cette sablière le 20 novembre 2002 pour une durée de dix (10) ans et que cette autorisation prend donc fin le 19 novembre 2012;

ATTENDU QUE l'aire visée par la demande est identique à la demande de 2012 puisque seulement trente pourcent (30%) de la superficie de 313 790 mètres carrés ont été excavée;

ATTENU QUE les différents critères de décision à être pris en considération par la CPTAQ ne semblent pas nuire à l'obtention de cette demande, soit :

- 1) Le terrain n'est pas propice à l'agriculture (sable et gravier ou couvert forestier),
- 2) Il y a un très faible potentiel agricole,
- 3) Il n'y a aucune activité agricole potentielle ou actuelle dans ce secteur,
- 4) Il y a peu de contrainte environnementale liée à cette exploitation,
- 5) Il n'y a pas d'autres emplacements accessibles et hors de la zone agricole pour cet usage,
- 6) L'activité ne nuit pas à l'homogénéité de la communauté agricole puisqu'inexistante dans le secteur,
- 7) Il n'y a aucun effet sur la ressource eau du territoire,
- 8) Il n'y a pas de morcèlement donc aucune incidence sur la constitution des propriétés foncières pour fins agricoles,
- 9) L'accès à une sablière à proximité du milieu bâti est un facteur économique important,
- 10) Aucune occupation permanente ne se fera sur ces lots.

ATTENDU QUE la demande est en tous points conformes au règlement de zonage N° 89-92 de la municipalité de Preissac;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Fernand Béland, appuyé par monsieur le conseiller Aldée Langlois et résolu unanimement :

DE RECOMMANDER la demande d'autorisation du MRNF, secteur Mine auprès de la CPTAQ afin de poursuivre l'exploitation de la sablière sur une partie des lots 9 et 10, rang 3, canton de Villementel.

Adoptée

DEMANDE DE COLPORTAGE DE LA FONDATION ESPOIR JEUNESSE

198-11-2012

14. Demande de colportage de la fondation Espoir Jeunesse

ATTENDU QUE la fondation canadienne Espoir jeunesse a demandé une autorisation écrite pour avoir droit de faire du porte à porte dans la municipalité;

ATTENDU QUE selon le règlement 215-2009 de la municipalité, il faut avoir l'autorisation du conseil municipal pour faire du colportage;

ATTENDU QUE le conseil municipal n'est pas favorable à ce type de colportage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Fernand Béland, appuyé par monsieur le conseiller Aldée Langlois et résolu unanimement :

DE REFUSER à l'organisme Fondation canadienne Espoir Jeunesse le droit de faire du colportage au sein de la municipalité de Preissac.

Adoptée

DEMANDE D'AUTORISATION DE TÉLÉBEC CHEMIN DES PINS

199-11-2012

15. Demande d'autorisation de Télébec chemin des Pins

ATTENDU QUE Télébec demande une autorisation de travaux pour la pose de poteaux, toron et câbles sur le chemin des Pins;

ATTENDU QUE ce projet est requis afin de donner le service téléphonique pour un nouveau client;

ATTENDU QUE ce projet ne contrevient pas à la réglementation municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Fernand Béland, appuyé par monsieur le conseiller Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'APPROUVER la pose de poteaux, toron et câbles sur le chemin des Pins conformément au plan d'installation présenté par Télébec.

Adoptée

DEMANDE D'AUTORISATION DE TÉLÉBEC CHEMIN DE LA POINTE

200-11-2012

16. Demande d'autorisation de Télébec chemin de la Pointe

ATTENDU QUE Télébec demande une autorisation de travaux pour la pose de poteaux, toron et câbles sur le chemin de la Pointe;

ATTENDU QUE ce projet est requis afin de prolonger le réseau électrique et de donner le service téléphonique pour onze nouveaux clients;

ATTENDU QUE ce projet ne contrevient pas à la réglementation municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Aldée Langlois, appuyé par monsieur le conseiller Stephan Lavoie et résolu unanimement :

D'APPROUVER la pose de poteaux, toron et câbles sur le chemin de la Pointe conformément au plan d'installation présenté par Télébec.

Adoptée

DEMANDE DE DÉPLACEMENT DE POTEAUX À TÉLÉBEC

201-11-2012

17. Demande de déplacement de poteaux à Télébec

ATTENDU QU'une demande d'autorisation d'installation de poteaux sur le chemin des Coteaux Est a été demandée à la municipalité le 23 septembre 2011 par Télébec

ATTENDU QUE la municipalité devait valider l'emplacement desdits poteaux et qu'un arpentage a été effectué par Descarreaux et Dubé conformément à la résolution 108-06-2012 adoptée lors de l'assemblée régulière du 12 juin 2012;

ATTENDU QUE l'arpentage fait par Descarreaux et Dubé indique que les poteaux installés par Télébec sont situés à l'intérieur de l'emprise du chemin et nuisent à la réfection éventuelle du chemin des Coteaux Est et au creusage de fossés;

ATTENDU QUE les poteaux ont été installés par Télébec sans qu'aucune résolution à cet effet n'ait été adoptée par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur le conseiller Fernand Béland, appuyé par monsieur le conseiller Aldée Langlois et résolu unanimement:

D'INFORMER Télébec des présentes et de **DEMANDER** à Télébec de déplacer en temps opportun les poteaux à l'extérieur de l'emprise du chemin des Coteaux Est afin de permettre à la municipalité la réfection du chemin des coteaux et le creusage de fossés.

Adoptée

CANDIDATURES POUR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME.

202-11-2012

18. Candidatures pour le comité consultatif d'urbanisme (CCU).

ATTENDU QU'il y a des postes vacants au sein du comité consultatif d'urbanisme (CCU);

ATTENDU QUE le monsieur Jean-Jacques Dupuis et monsieur Aurélien Langlois ont signifié au conseil leur intérêt pour un tel poste;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Fernand Béland, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la candidature de monsieur Jean-Jacques Dupuis et de monsieur Aurélien Langlois comme membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la municipalité de Preissac.

Adoptée

TRAVAUX ROUTIERS

203-11-2012

19. Travaux routiers

ATTENDU QUE des travaux de remplacement de ponceau sont requis au chemin de la Montagne;

ATTENDU QUE le creusage de fossé du chemin Vautrin et de la rue Principale nord sera inscrit à la programmation de 2013;

ATTENDU QUE la zone de débroussaillage de la rue Principale nord devra être délimitée par des rubans pour éviter d’empiéter sur le terrain des résidents;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur le conseiller Fernand Béland, appuyé par monsieur le conseiller Aldée Langlois et résolu unanimement :

D’AUTORISER les travaux de remplacement de ponceau au chemin de la Montagne ainsi que la dépense pour le débroussaillage de la rue Principale Nord.

Adoptée

CALENDRIER DE CUEILLETTE DES ORDURES 2013

204-11-2012

20. Calendrier de cueillette des ordures 2013

ATTENDU QUE le conseil municipal fait imprimer le calendrier des cueillettes des ordures annuellement;

ATTENDU QUE les entreprises suivantes ont offert leur service en soumettant leur prix suivant :

Imprimerie Bigot	515.00\$ sans taxes applicables
Imprimerie Harricana	490.00\$ sans taxe applicables

ATTEDU QU’Imprimerie Harricana a soumissionné le plus bas montant pour le même nombre de copies;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Stephan Lavoie, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc et résolu unanimement :

DE RETENIR Imprimerie Harricana pour l’impression du calendrier de cueillette des ordures 2013 pour un montant de 490.00\$ sans taxes applicables.

Adoptée

MODIFICATION DES DATES DE SERVICE DU CENTRE DE TRANSBORDEMENT

205-11-2012

21. Modification des dates de service du centre de transbordement

ATTENDU la demande de M. Gérard Sylvain concernant des modifications au calendrier de service du centre de transbordement;

ATTENDU QUE les modifications demandées sont justifiées par la fréquence d’utilisation du site;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le monsieur le conseiller Aldée Langlois, appuyé par monsieur le conseiller Stephan Lavoie et résolu unanimement :

D'AUTORISER la fermeture du site de transbordement les jours fériés et d'offrir le service d'utilisation du site du 1^{er} avril au 30 novembre.

Adoptée

ACHAT DE PNEUS D'HIVER

22. Achat de pneus d'hiver

206-11-2012

ATTENDU QUE des pneus d'hiver sont requis pour la camionnette;

ATTENDU QUE nous avons reçu les soumissions suivantes :

Garage Tardif Ltée : pneus posés et balancés 940.00\$ sans taxes applicables

GCR Centre de pneus : pneus posés et balancés 1114.35 \$ taxes incluses

ATTENDU QUE le garage Tardif Ltée a soumissionné le prix le plus bas pour la même qualité et quantité de pneus;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Fernand Béland, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de 4 pneus d'hiver au garage Tardif Ltée au montant de 940.00\$ sans taxes applicables comprenant la pose et le balancement.

Adoptée

SERVICE D'INCENDIE – BÂTIMENT DE PRATIQUES ET DE COURS

207-11-2012

23. Service d'incendie – Bâtiment de pratiques et de cours

Monsieur le conseiller Stephan Lavoie déclare son apparence de conflit d'intérêt puisqu'il est membre du service des incendies de Preissac.

ATTENDU QUE monsieur Martin Campeau est propriétaire du bâtiment situé au 759, chemin de la Pointe;

ATTENDU QUE le service d'incendie de Preissac utilise ce bâtiment pour des fins de pratiques et de cours avec la permission du propriétaire;

ATTENDU QUE ce bâtiment sera éventuellement détruit par les flammes;

ATTENDU QUE le service d'incendie souhaite garder ce bâtiment aux fins de pratiques et de cours;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Fernand Béland, appuyé par monsieur le conseiller Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ACCORDER un montant forfaitaire annuel de 500.00\$ à M. Martin Campeau pour que la municipalité puisse utiliser le bâtiment de celui-ci aux fins de pratiques et de cours du service d'incendie de Preissac.

Adoptée

DEMANDE DE DÉROGATION - BORNES SÈCHES

24. Demande de dérogation - Bornes sèches

M. le conseiller Stephan Lavoie déclare son apparence de conflit d'intérêt puisqu'il est membre du service des incendies de Preissac.

208-11-2012

ATTENDU QUE la loi sur la sécurité incendie requiert que les mesures prévues au plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques aient été réalisées au calendrier établi, soit le 31 décembre 2012;

ATTENDU QUE la municipalité ne pourra rencontrer le calendrier établi à l'égard de l'Action 20 du Schéma de couverture de risques prévoyant l'installation de bornes sèches, ce retard ayant été occasionné à la fois par un manque d'effectifs à la municipalité et par un retard de la firme d'ingénieur-conseil Dessau, l'analyse d'un des sites potentiels pour l'installation de borne sèche n'ayant pas été concluante;

ATTENDU QUE toutes les démarches sont encours par la municipalité et la firme Dessau pour finaliser l'analyse des sites requis à l'Action 20 du Schéma de couverture de risques et que l'installation des bornes sèches sur le territoire de la municipalité sera complété au printemps 2013, aussitôt que les conditions le permettront;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Fernand Béland, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc et résolu unanimement :

DE DEMANDER à la MRC Abitibi qu'une prolongation de l'échéance de la mise en œuvre de l'Action 20 du Schéma de couverture de risques soit accordée à la municipalité de Preissac jusqu'au printemps 2013, aussitôt que les conditions permettront l'installation des bornes sèches sur les sites certifiés conformes par la firme Dessau.

Adoptée

FRAIS D'ARPENTAGE – BORNES SÈCHES

209-11-2012

25. Frais d'arpentage - Bornes sèches

M. le conseiller Stephan Lavoie déclare son apparence de conflit d'intérêt puisqu'il est membre du service des incendies de Preissac.

ATTENDU QUE la loi sur la sécurité incendie requiert que les mesures prévues au plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques aient été réalisées au calendrier établi, soit le 31 décembre 2012;

ATTENDU QU'une prolongation de l'échéance de la mise en œuvre de l'Action 20 du Schéma de couverture de risques jusqu'au printemps 2013 est demandée à la MRC Abitibi;

ATTENDU QU'une modification doit être apportée au projet et qu'un levé bathymétrique soit être effectué derrière l'édifice municipal (site B0-10-04) afin de déterminer si ce point peut être inclus ou non dans le certificat d'autorisation;

ATTENDU QUE les frais d'analyse et de levé bathymétrique du site B0-10-04 n'étaient pas inclus dans le programme initial et que le certificat d'autorisation devra, s'il y a lieu, être modifié en conséquence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Aldée Langlois, appuyé par monsieur le conseiller Fernand Béland et résolu unanimement :

D'AUTORISER la dépense de 2 400.00\$ afin de défrayer les frais d'analyse et de levée bathymétrique du point B0-10-01 situé derrière l'édifice de la municipalité ainsi que l'ajout, si l'analyse est concluante, au certificat d'autorisation, le tout afin de se conformer aux mesures prévues au plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques.

Adoptée

ASSURANCES CÔTÉ GUIMOND – COUVERTURE DE RISQUES

210-11-2012

26. Assurance Côté Guimond – Couverture de risques

M. le conseiller Stephan Lavoie déclare son apparence de conflit d'intérêt puisqu'il est membre du service des incendies de Preissac.

ATTENDU QUE la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) demande à ses membres sociétaires de faire parvenir à leur courtier une résolution confirmant que toutes les mesures prévues à leur plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risque ont été réalisées et complétées conformément à l'échéancier prévu;

ATTENDU QUE la Loi sur la sécurité incendie requiert que les mesures prévues au plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risque aient été réalisées au calendrier établi, soit le 31 décembre 2012;

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac ne pourra rencontrer le calendrier établi à l'égard de l'Action 20 du Schéma de couverture de risques prévoyant l'installation de bornes sèches, ce retard ayant été occasionné à la fois par un manque d'effectifs à la municipalité et par un retard de la firme d'ingénieur-conseil Dessau, l'analyse d'un des sites potentiels pour l'installation de borne sèche n'ayant pas été concluante;

ATTENDU QUE toutes les démarches sont en cours par la municipalité et la firme Dessau pour finaliser l'analyse des sites requis à l'Action 20 du Schéma de couverture de risques et que l'installation des bornes sèches sur le territoire de la municipalité sera complété au printemps 2013, aussitôt que les conditions le permettront;

ATTENDU QU'une prolongation de l'échéance de la mise en œuvre de l'Action 20 du Schéma de couverture de risques est demandée à la MRC Abitibi jusqu'au printemps 2013, aussitôt que les conditions permettront l'installation des bornes sèches sur les sites certifiés conformes par la firme Dessau.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur le conseiller Fernand Béland, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc et résolu unanimement :

D'INFORMER la MMQ représentée par Assurances Côté Guimond Lafond et Associés que les mesures prévues au plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risque de la municipalité de Preissac ne seront pas toutes complétées conformément à l'échéancier prévu et qu'une prolongation de l'échéance de la mise en œuvre de l'Action 20 du Schéma de couverture de risques a été demandée à la MRC Abitibi jusqu'au printemps 2013, aussitôt que les conditions permettront l'installation des bornes sèches sur les sites certifiés conformes par la firme Dessau.

Adoptée

MISE À JOUR ANNUELLE – ASSURANCES CÔTÉ GUIMOND

211-11-2012

27. Mise à jour annuelle – Assurances Côté Guimond

ATTENDU QUE la Municipalité de Preissac est membre de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) et qu'elle souscrit à une police d'assurance MMQ auprès de l'assurance Côté Guimond, Lafond et Associés;

ATTENDU QU'une mise à jour des informations contenues dans la police d'assurance MMQ de la municipalité doit être faite annuellement;

ATTENDU QU'aucune mise à jour n'a été produite depuis 2009;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur le conseiller Daniel Dubuc, appuyé par monsieur le conseiller Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'AUTORISER monsieur Pierre Goyette à mettre à jour les informations contenues dans la police d'assurance MMQ de la municipalité.

FORMATION DES POMPIERS

28. Formation des pompiers

M. le conseiller Stephan Lavoie déclare son apparence de conflit d'intérêt puisqu'il est membre du service des incendies de Preissac.

212-11-2012

ATTENDU QUE le règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal, qui découle de la Loi sur la sécurité incendie adoptée par le gouvernement du Québec en juin 2000, prévoit de nouvelles exigences de formation pour les pompiers de services municipaux de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle;

ATTENDU QUE la municipalité, souhaitant encourager les pompiers actuels à demeurer au sein de son Service d'incendies, a adopté une politique à l'égard de la formation depuis le 1 janvier 2007 prévoyant une compensation pour le temps dévolu à la formation;

ATTENDU QUE les pompiers suivants : sylvie Cholette, Karine Lachance, Éric Lévesque, Rémi Pitre et Patrick Thibeault ont passé leur examen avec succès de pompier 1 section 2;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur le conseiller Fernand Béland, appuyé par monsieur le conseiller Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement prévu à la Politique à l'égard de la formation des pompiers adoptée en 2007 aux pompiers suivants : Sylvie Cholette, Karine Lachance, Éric Lévesque, Rémi Pitre et Patrick Thibeault pour leur formation de pompiers 1, section 2.

Adoptée

DEMANDE DE LOCATION ET DE PERMIS POUR LE 25 DÉCEMBRE

213-11-2012

29. Demande de location et de permis pour le 25 décembre

ATTENDU QUE monsieur Marcel Martel a adressé une demande de location de la salle du Complexe récréatif Jacques Massé pour un rassemblement familial le 25 décembre 2012;

ATTENDU QUE monsieur Martel demande également l'autorisation du conseil afin de présenter une demande de permis d'alcool à la Régie des alcools des courses et des jeux du Québec (RACJ) pour cet événement;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur le conseiller Aldée Langlois, appuyé par monsieur le conseiller Stephan Lavoie et résolu unanimement :

D'AUTORISER monsieur Marcel Martel à utiliser la salle du Complexe récréatif Jacques Massé le 25 décembre 2012 selon les conditions prévues à la Politique de location de cette salle de la municipalité de Preissac ainsi que la demande d'un permis de réunion auprès de la RACJ visant à servir gratuitement des boissons alcooliques ou permettre la consommation de boissons alcooliques apportées par les participants à l'événement lors de cette rencontre familiale.

Adoptée

RÉCEPTION DU NOUVEAU RÔLE TRIENNAL DE TAXATION

214-11-2012

30. Réception du nouveau rôle triennal de taxation

ATTENDU QUE la MRC a déposé auprès de la municipalité le nouveau rôle triennal de taxation;

ATTENDU QUE la valeur des unités résidentielles augmente de 39 %

ATTENDU QUE la MRC est l'autorité devant répondre aux questions des résidents concernant leur nouvelle évaluation foncière;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur le conseiller Stephan Lavoie, appuyé par monsieur le conseiller Aldée Langlois et résolu unanimement :

DE DEMANDER à la MRC de fournir à la municipalité un communiqué informatif expliquant la hausse de la valeur résidentielle foncière, lequel communiqué sera envoyé aux propriétaires fonciers avec leur facture annuelle de taxes.

Adoptée

DEMANDE DE M. GASTON MILJOURS

31. Demande de M. Gaston Miljours

215-11-2012

ATTENDU QUE monsieur Miljours a demandé une avance pour 500 tonnes d'abrasifs pour la saison d'hiver 2012-2013;

ATTENDU QUE le conseil accepte de verser ladite acompte, mais demande de s'assurer de la conformité de la quantité utilisé en faisant mesurer la quantité reçue en début de saison et la quantité restante en fin de saison;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur le conseiller Aldée Langlois, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc et résolu unanimement :

DE VERSER à monsieur Gaston Miljours un acompte de 5 000,00 \$ pour 500 tonnes d'abrasif pour la saison hivernale 2012-2013.

DE S'ASSURER de la conformité de la quantité utilisée en faisant mesurer la quantité reçue en début de saison et la quantité restante en fin de saison.

Adoptée

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION – AGRANDISSEMENT

216-11-2012

32. Ministère de l'éducation - Agrandissement

ATTENDU QU'une subvention de 35 789 \$ a été accordée à la municipalité en 2007 pour l'agrandissement du Complexe récréatif Jacques Massé dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

ATTENDU QUE la subvention est conditionnelle à la production d'un rapport vérifié par un vérificateur externe comprenant le bilan des activités réalisées, la description des résultats du projet et leur évaluation au regard des objectifs poursuivis et le détail des sommes affectées au projet;

ATTENDU QUE la Municipalité, malgré des demandes successives de la part du Ministère, n'a pas produit à ce jour les renseignements demandés;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur le conseiller Fernand Béland, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc et résolu unanimement :

D'AUTORISER monsieur Pierre Goyette de faire le suivi approprié dans ce dossier et de signer les rapports requis auprès du Ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport concernant la subvention de 35 789 \$ accordée en

2007 pour l'agrandissement du Complexe récréatif Jacques Massé dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives.

MRN – PROJET DE CESSION À TITRE GRATUIT

217-11-2012

33. MRN – Projet de cession à titre gratuit

ATTENDU QUE la municipalité a fait, en juillet 2010, une demande de cession à titre gratuit pour fins de voie publique, sur les lots 43 à 45 , rg VI ct Preissac (chemin des Riverains);

ATTENDU QUE le Ministère des Ressources naturelles (MRN) a procédé à une offre de cession à titre gratuit en faveur de la municipalité en septembre 2010;

ATTENDU QUE le MRN a reçu l'acceptation de l'offre signée par la municipalité, le 19 oct. 2010 et que l'offre était conditionnelle à ce que la municipalité fasse cadastrer le terrain dans les 8 mois de l'acceptation;

ATTENDU QUE la municipalité n'a pas donné suite à ce projet et qu'aucun arpenteur n'a été mandaté pour procéder aux travaux d'arpentage pour ce dossier;

ATTENDU QUE le MRN accorde à la municipalité un dernier délai d'un mois, soit d'ici le 26 novembre 2012 pour faire connaître ses intentions dans ce dossier;

ATTENDU QUE le conseil municipal aimerait revoir ce dossier de façon éclairée au cours des prochains mois;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur le conseiller Fernand Béland, appuyé par monsieur le conseiller Aldée Langlois et résolu unanimement :

DE DEMANDER au MRN une prolongation de délai, jusqu'au 30 avril 2013, afin de réévaluer la cession du MRN à titre gratuit pour fins de voie publique, sur les lots 43 à 45 , rg VI ct Preissac (chemin des Riverains).

Adoptée

RETRAIT DE L'OFFRE D'ACHAT – TERRAIN DE CAMPING

218-11-2012

34. Retrait de l'offre d'achat – Terrain de camping

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac est allée en appel d'offre pour la vente du terrain de camping rustique;

ATTENDU QUE M. Rémi Nollet a déposé une offre d'achat le 24 mai 2012 dernier concernant le terrain de camping de la municipalité;

ATTENDU QUE le conseil municipal a accepté l'offre de M. Nolet par résolution adoptée le 12 juin 2012 mais confirmant qu'une erreur de désignation cadastrale s'était produite dans le processus d'échange d'information;

ATTENDU QUE M. Rémi Nolet a signifié qu'il retirait son offre d'achat dans une lettre adressée à la municipalité le 15 octobre 2012 dernier;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur le conseiller Stephan Lavoie, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc et résolu unanimement :

D'ACCEPTER que M. Rémi Nolet retire son offre d'achat du terrain de camping rustique et de ne pas donner suite à la résolution 147-09-2012 adoptée le 11 septembre 2012 dernier.

Adoptée

COMPTE-RENDU – DIRECTION GÉNÉRALE

35. Compte-rendu – Direction générale

Madame la mairesse Huguette Saucier informe l'assemblée que suite aux entrevues pour l'embauche d'un directeur général, une seule candidature a présentement été retenue et qu'après consultation, il a été décidé de poursuivre la recherche d'autres candidatures valables afin que le conseil municipal puisse prendre la meilleure décision possible concernant l'embauche d'un futur directeur général. L'assemblée est aussi informée que monsieur Pierre Goyette a accepté de poursuivre son mandat actuel en attendant l'embauche d'un directeur général permanent.

36. VARIA.

219-11-2012

36.1 Autorisation de dépense pour l'analyse des échantillons de concassé

ATTENDU QUE le conseil demande de faire cinq échantillons de concassé soient prélevés et envoyés à Groupe Qualitas de Val D'Or pour des fins d'analyse;

EN CONSÉQUENCE sur proposition de monsieur le conseiller Fernand Béland, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc et résolu unanimement :

D'AUTORISER la dépense de l'analyse des échantillons de concassé au montant de 109.00\$ sans taxe applicables chacune.

Adoptée

36.2 Assurance collective des employés

Suite à des discussions concernant l'assurance collective des employés de la municipalité, monsieur Pierre Goyette propose qu'un rapport détaillé concernant l'assurance collective des employés de la municipalité leur soit produit.

Projet de compostage

Information et discussion concernant le projet de compostage. Madame la mairesse, Huguette Saucier, donne un bref compte rendu d'une rencontre sur le compostage qui a eu lieu avec le conseil municipal et les représentants de la MRC. Monsieur le conseiller Fernand Béland rappelle que la municipalité a l'obligation de se conformer d'ici 2020 et souhaite recevoir les coûts réels du projet de plateforme de compostage proposé par la MRC avant de se prononcer.

PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE.

Des questions sont posées et des commentaires formulés par l'assemblée concernant :

- le chèque au montant de 830.93\$ fait à l'ordre de Ministre du Revenu du Québec en paiement d'intérêts et de pénalités;
- la directrice générale par intérim;
- la diligence requise pour l'embauche d'un futur directeur général permanent;

CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

220-11-2012

38. Clôture et levée de l'assemblée.

Sur proposition de monsieur le conseiller Fernand Béland, appuyé par monsieur le conseiller Aldée Langlois, et résolu unanimement : de clore l'assemblée. Les sujets à l'ordre du jour de la présente réunion étant épuisés, la réunion est levée à 21 h 15.

Adoptée

(ORIGINAL SIGNÉ)

HUGUETTE SAUCIER
MAIRESSE

(ORIGINAL SIGNÉ)

PIERRE GOYETTE



Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 11 décembre 2012 à compter de 19h30 à laquelle étaient présents outre madame la mairesse Huguette Saucier, messieurs les conseillers suivants : Fernand Béland, David Bolduc, Daniel Dubuc et Aldée Langlois. Était également présent à cette assemblée monsieur Pierre Goyette, agissant à titre de secrétaire-trésorier.

Absents : Monsieur le conseiller Stephan Lavoie.

1. Vérification du quorum, prière et ouverture de la session
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 13 novembre 2012
4. Période de questions réservée à l'assistance Aucune question
5. Comptes à payer
6. Nomination de Me Chantal Boyer comme procureure
7. Obligation pour la municipalité d'avoir un directeur général et secrétaire-trésorier
8. Fin d'emploi de madame France Beaulieu à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière par interim
9. Rapport du maire – Dépôt
10. Réception d'une requête – Madame Huguette Saucier, Mairesse
11. Assemblées spéciales et date de la prochaine assemblée régulière
12. Nomination pour l'année 2013 d'un représentant substitut à la Table des maires
13. Liste des comptes de taxes impayées
14. Achat d'une plaque de reconnaissance du gouvernement du Québec au complexe récréatif Jacques Massé
15. Location d'équipement d'entretien de la piste de ski de fond

16. Fermeture du bureau municipal pendant la période des Fêtes

17. Renouvellement de l'adhésion 2013 au COMBEQ (Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec)

18. Autorisation de permis de boisson - Club de l'Âge d'Or de Preissac

19. Demande de la fabrique St-Raphaël de Preissac

20. Demande budgétaire du Journal L'Alliance

21. Dépôt du nombre et de la valeur des permis émis en 2012

22. Rencontres d'information concernant le projet Forêt proximité

23. Varia :

23.1 _____

23.2 _____

23.3 _____

24. Période de questions réservée à l'assistance

25. Clôture et levée de l'assemblée

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION.

Après avoir constaté le quorum, madame la mairesse Huguette Saucier ouvre la réunion en récitant la prière d'usage. La réunion débute à 19 h 30.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

221-12-2012

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

Sur proposition de monsieur le conseiller David Bolduc, appuyé par monsieur le conseiller Aldée Langlois et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour avec le Varia ouvert.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION DU 13 NOVEMBRE 2012

222-12-2012

3. Adoption du procès-verbal de la session du 13 novembre 2012

Il est proposé par monsieur le conseiller Aldée Langlois, appuyé par monsieur le conseiller Fernand Béland, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session régulière du 13 novembre 2012 tel que présenté.

4. Période de questions réservée à l'assistance.

Aucune question n'est posée.

COMPTES À PAYER

223-12-2012

5. Comptes à payer

Les comptes à payer ont été vérifiés par madame Huguette Saucier, mairesse.

Sur proposition de monsieur le conseiller Fernand Béland, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc et résolu unanimement que tous les comptes à payer soient payés et acceptés, tel que décrits ci-dessous.

Comptes Fournisseurs

nom	description	# chèque	montant
Marché Bonichoix – famille Charro	Repas remise de diplômes	C1200508	203,84 \$
Ministre du Revenu du Québec	Corporation dév. Économique	C1200509	33,00 \$
Ministre du Revenu du Québec	Corporation des Loisirs	C1200509	33,00 \$
Ville d'Amos	Util.lieu d'enfouissement oct.	C1200510	671,90 \$
9061-7499 Québec Inc.	Remboursement de taxe 2012	C1200511	531,44 \$
Journal l'Alliance de Preissac	Publicité de décembre 2012	C1200512	500,00 \$
Clémence Audet	Ent.bureau+grand ménage nov	C1200513	511,03 \$
Aréo-Feu	Mousse , classe A 19 L SI	C1200514	1 725,20 \$
Aréo-Feu	Gant pro-tech 8 SI	C1200514	421,72 \$
Boivin et Gauvin inc.	Pièces pour appareil resp. SI	C1200515	97,96 \$
Boivin et Gauvin inc.	Pièce pour appareil resp. SI	C1200515	120,56 \$
Cablevision	Câble internet biblio sud	C1200516	62,03 \$
Canadian Tire Amos 285	Articles de nettoyage SI	C1200517	8,49 \$
C.A.U.A.T.	Système de répartition incendie	C1200518	381,01 \$
CIA informatique	Chang. poste infor.+biblio N	C1200519	781,83 \$
La Coop Val-Nord	Matériaux pour entretien	C1200520	-12,42 \$
La Coop Val-Nord	Compresseur retourné	C1200520	-89,19 \$
La Coop Val-Nord	Globes-outil et toile	C1200520	367,60 \$
La Coop Val-Nord	Matériaux pour biblio sud	C1200520	5,10 \$
La Coop Val-Nord	Nettoyeur à pare-brise	C1200520	5,83 \$
La Coop Val-Nord	Matériaux pour entretien,outil	C1200520	143,94 \$
Jeannot Côté	Location de 4 roues, novembre	C1200521	75,00 \$
Benoît Curadeau	Débroussaillage ave Principal	C1200522	950,00 \$
Céline Doyon	Dépôt + commissions à Amos	C1200523	109,20 \$
Madame Denise Massé Nantel	Entretien 186 ave du Lac	C1200524	60,00 \$
Desjardins sécurité financière	Assurance collective déc. 2012	C1200525	726,06 \$
Dépanneur 4 saisons enr.	Essence camion et SI	C1200526	163,56 \$
Eduexpert inc.	Formation pompiers	C1200527	1 025,33 \$
Elcom Radio	Réparation pagette SI	C1200528	96,82 \$
Envirobi	Levée et location de conteneurs	C1200529	996,20 \$
Fonds de solidarité FTQ	Régime retraite FTQ	C1200530	60,00 \$
Imprimerie Gaby INC.	Commande d'enveloppes bureau	C1200531	183,96 \$
Gaston Miljours	Rép. ponceau ch. la Montagne	C1200532	367,92 \$
Gaston Miljours	Déneigement 2012-13 5% ret.	C1200532	24 799,78 \$
Gaston Miljours	Déneigement stationnement sud	C1200532	1 149,75 \$
Gaston Miljours	Sablage du 26 novembre 2012	C1200532	442,53 \$
Gaston Miljours	4 tonnes de sable tamisé	C1200532	47,60 \$
Gaston Miljours	Gravier pour fosse septique	C1200532	666,86 \$
Gaston Miljours	Rép. stationnement cimetièrre	C1200532	574,88 \$
Les Entreprises Marco Genesse	Nivelage de octobre 2012	C1200533	8 256,99 \$
Les Entreprises Marco Genesse	Nivelage de novembre 2012	C1200533	3 209,00 \$

nom	description	# chèque	Montant
Gestomega INC.	Honoraire du 1 au 30 nov.	C1200534	5 173,87 \$
Ghislaine Cadotte	Entretien CRJM 7 déc.2012	C1200535	50,00 \$
Gyva inc.	Fourniture de bureau	C1200536	43,99 \$
Gyva inc.	Fourniture de bureau	C1200536	28,69 \$
Gyva inc.	Fourniture de bureau	C1200536	38,19 \$
Gyva inc.	Fourniture de bureau	C1200536	4,79 \$
Gyva inc.	Agenda pour camion	C1200536	14,94 \$
Gérard Sylvain	Centre transb. 24nov. + 8 déc.	C1200537	200,00 \$
Lamothe Division de Sintra inc.	Asphaltage rue Principale	C1200538	158 969,89 \$
Lumen Div. Sonepar Canada inc	Tester détecteur fumé SI	C1200539	55,19 \$
M & M Nord Ouest inc.	Pièces pour rép. camion SI	C1200540	0,86 \$
M & M Nord Ouest inc.	Pièce pour rép. camion SI	C1200540	58,86 \$
Magny Électrique	Rép. lampadaire rue principale	C1200541	251,40 \$
Manoir des Rapides	Essence service incendie	C1200542	367,88 \$
Manoir des Rapides	Essence camion & equip.	C1200542	594,15 \$
Maurice Couture	Déneigement côté nord vers.1/5	C1200543	900,00 \$
Télébec Mobilité	Service téléavertisseur SI	C1200544	22,99 \$
	Carton pour permis de		
Papeterie Commerciale	construction	C1200545	34,47 \$
Petite Caisse	Achat de timbres et fourn. bur	C1200546	550,60 \$
Pierre Goyette	Frais de déplacement nov.	C1200547	102,90 \$
Ministre du Revenu du Québec	Taxe sur vente du terrain	C1200548	449,25 \$
Ministre du Revenu du Québec	Taxe reçue par Legault Métal	C1200548	22,69 \$
Sanitri	Contrat traitement collecte	C1200549	5 627,80 \$
Sanitri	Frais déplacement de conteneur	C1200549	344,93 \$
Sanitri	Tonnage collecte commercial	C1200549	1 257,20 \$
Sanitri	Collecte ordure résidentielle	C1200549	2 049,08 \$
Huguette Saucier	Frais de déplacement nov.	C1200550	138,60 \$
Créations Thermodoor	Frais pour déchargement sel	C1200551	114,98 \$
Les Entreprises Transchargex	Changer ponceau ch Montagne	C1200552	494,39 \$
TOTAL			228 427,89 \$
<u>Paieement direct</u>			
nom	description	# chèque	montant
Bell Mobilité Inc.	Frais mensuel pour cellulaires	L1200017	114,57 \$
Hydro-Québec	Facturation de l'éclairage rue	L1200018	17,74 \$
Hydro-Québec	Frais éclairage + location	L1200018	575,36 \$
Télébec Ltée	Frais mensuel pour téléphone	L1200019	366,77 \$
Télébec Ltée	Facturation mens. téléphone	L1200019	103,79 \$
Télébec Ltée	Facturation mens. téléphone	L1200019	118,67 \$
TOTAL			1 296,90 \$
<u>SALAIRE</u>			
Salaire net			14 171,31 \$
D.A.S provincial			3 110,44 \$
D.A.S. fédérale			1 245,33 \$
GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER DE DÉCEMBRE 2012			<u>248 251,87 \$</u>

NOMINATION DE ME CHANTAL BOYER COMME PROCUREURE

224-12-2012

6. Nomination de Me Chantal Boyer comme procureure

Il est proposé par monsieur le conseiller Aldée Langlois, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc et résolu unanimement :

DE NOMMER Me Chantal Boyer, procureure de la Municipalité de Preissac pour l’année 2013.

OBLIGATION POUR LA MUNICIPALITÉ D'AVOIR UN DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ET NOMINATION DE MONSIEUR PIERRE GOYETTE

225-12-2012

7. Obligation pour la municipalité de pourvoir le poste de directeur général et secrétaire trésorier et nomination de monsieur Pierre Goyette.

ATTENDU QUE le directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité, monsieur Ghyslain Drolet, a remis sa démission et que le conseil municipal a accepté celle-ci, conformément à la résolution 82-05-2012 adoptée lors de l'assemblée régulière du 8 mai 2012;

ATTENDU QUE la municipalité doit combler la fonction de directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à l'article 210 du Code municipal;

ATTENDU QU'à la demande du conseil municipal, monsieur Pierre Goyette accepte, pour une période indéterminée, de devenir directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité et permettre ainsi à la Municipalité de se conformer à l'article 210 du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Aldée Langlois, appuyé par monsieur le conseiller David Bolduc et résolu unanimement :

D'ENGAGER monsieur Pierre Goyette pour une période indéterminée, à titre de directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Preissac et ainsi permettre à la Municipalité de se conformer à l'article 210 du Code municipal. Monsieur Pierre Goyette est engagé sur une base de 28 heures par semaine au taux horaire de 36 \$, à titre de salarié et non de travailleur autonome en vertu de l'obligation de l'employeur à se conformer à la Loi régissant les déductions à la source.

FIN D'EMPLOI DE MADAME FRANCE BEAULIEU À TITRE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

226-12-2012

8. Fin d'emploi de madame France Beaulieu à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

ATTENDU QUE madame France Beaulieu a été engagée à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim par la Municipalité de Preissac suite au congé pour cause de maladie du directeur général de la municipalité pour une période indéterminée, conformément aux résolutions 50-04-2011 adoptée lors de la session du 12 avril 2011 et 78-05-2011 adoptée lors de la session du 8 mai 2011;

ATTENDU QUE le directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité, monsieur Ghyslain Drolet, a remis sa démission et que le conseil municipal a accepté celle-ci, conformément à la résolution 82-05-2012 adoptée lors de l'assemblée régulière du 8 mai 2012;

ATTENDU QUE la municipalité doit combler de façon permanente la fonction de directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à l'article 210 du Code municipal;

ATTENDU QU'une offre d'emploi dans le but de pourvoir le poste de directeur général / directrice générale a été communiquée sur le territoire de la municipalité et publiée dans les journaux régionaux en septembre 2012, conformément à la résolution 152-09-2012 adoptée lors de l'assemblée du 11 septembre 2012;

ATTENDU QUE lors de sa session régulière du 11 décembre 2012, la Municipalité de Preissac a résolu d'engager monsieur Pierre Goyette à titre de directeur général et secrétaire-trésorier;

ATTENDU QUE les services de madame France Beaulieu à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim ne sont par conséquent plus requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Fernand Béland, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc et résolu unanimement :

DE METTRE FIN à compter de ce jour à la relation d'emploi entre la Municipalité de Preissac et madame France Beaulieu, considérant l'engagement d'un directeur général et secrétaire-trésorier et d'allouer une allocation de départ à madame France Beaulieu en fonction de la nature du poste et de la durée d'emploi.

RAPPORT DU MAIRE – DÉPÔT

9. Rapport du maire - Dépôt

Madame la mairesse, Huguette Saucier, invite le directeur général, monsieur Pierre Goyette à faire la lecture du Rapport du maire et procède au dépôt du Rapport du maire 2012.

RÉCEPTION D'UNE REQUÊTE – MADAME HUGUETTE SAUCIER, MAIRESSE

227-12-2012

10. Réception d'une requête – Madame Huguette Saucier, Mairesse.

Madame la mairesse Huguette Saucier déclare son apparence de conflit d'intérêt, se retire de l'assemblée et cède la présidence d'assemblée à monsieur Daniel Dubuc, maire substitut. Celui-ci demande alors à monsieur Pierre Goyette d'expliquer ce dont il est question.

ATTENDU QUE le Procureur Général du Québec a déposé une requête contre Madame Huguette Saucier et a mis en cause à la procédure la Municipalité;

ATTENDU QUE le Code Municipale prévoit que la Municipalité a l'obligation de prendre faits et cause dans ladite poursuite d'un membre d'un conseil municipal ou d'assumer les frais de représentation du membre du conseil;

ATTENDU QUE la Municipalité soit représentée dans cette poursuite judiciaire;

ATTENDU QU'il est opportun que madame Saucier soit représenté par un autre procureur que celui de la Municipalité;

ATTENDU QUE Me Chantal Boyer accepte de représenter la Municipalité au tarif de 165 \$ l'heure;

ATTENDU QUE madame Huguette Saucier désire être représentée par Me Denise Descôteaux qui accepte ledit mandat au tarif de 175 \$ l'heure.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Aldée Langlois, appuyé par monsieur le conseiller Fernand Béland et résolu unanimement :

DE MANDATER Me Chantal Boyer afin de représenter la Municipalité dans ladite poursuite judiciaire, le tarif de Me Boyer étant de 165 \$ l'heure;

DE MANDATER Me Denise Descôteaux afin de représenter madame Huguette Saucier dans ladite poursuite judiciaire, le tarif de Me Descôteaux étant de 175 \$ l'heure;

D'INFORMER la Mutuelle des municipalités du Québec des présentes.

ASSEMBLÉES SPÉCIALES ET DATE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

Assemblée spéciale le 18 décembre 2012 pour approuver les modifications apportées à la programmation des travaux de voirie locale dans le cadre de la remise gouvernementale de la taxe d'accise suivie immédiatement d'une seconde assemblée spéciale pour approuver le budget 2013 et date de la prochaine assemblée régulière

Madame la mairesse, Huguette Saucier informe l'assemblée qu'une assemblée spéciale aura lieu le 18 décembre 2012 à 7 h pour approuver les modifications apportées à la programmation des travaux de voirie locale dans le cadre de la remise gouvernementale de la taxe d'accise suivie d'une seconde assemblée spéciale pour approuver le budget 2013. Madame la mairesse profite de l'occasion pour informer les élus que le prochain caucus aura lieu le lundi 7 janvier 2013 suivi de l'assemblée régulière, le 8 janvier 2013.

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT SUBSTITUT À LA TABLE DES MAIRES

228-12-2012

12. Nomination d'un représentant substitut à la table des maires

ATTENDU QUE annuellement, toute municipalité doit nommer un représentant substitut à la table des maires advenant une absence du maire, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc, appuyé par monsieur le conseiller Aldée Langlois et résolu unanimement :

DE NOMMER Monsieur le conseiller Fernand Béland à titre de représentant substitut à la table des maires de la MRC Abitibi, advenant que la mairesse ne puisse y être présente.

LISTE DES COMPTES DE TAXES IMPAYÉES

229-12-2012

13. Liste des comptes de taxes impayées

ATTENDU QUE le directeur général présente la liste des immeubles dont la perception des taxes accuse un retard;

ATTENDU QU'un envoi par lettre recommandée a été transmis aux propriétaires en défaut ;

ATTENDU QUE conformément à l'article 985 du Code municipal du Québec, la créance résultant de taxes municipales dues se prescrit par 3 ans à compter de la taxe d'inscription;

ATTENDU qu'aucun retard de paiement de taxes n'excède 2 ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller David Bolduc, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc et résolu :

D'INFORMER la MRC Abitibi et la Commission scolaire Harricana qu'au 31 décembre 2012, aucun immeuble ne sera assujetti à une vente pour non-paiement.

AUTORISATION D'ACHAT D'UNE PLAQUE DE RECONNAISSANCE – COMPLEXE RÉCRÉATIF JACQUES MASSÉ

230-12-2012

14. Autorisation d'achat d'une plaque de reconnaissance – Complexe Jacques Massé

ATTENDU QUE la Municipalité de Preissac a obtenu en 2009 une subvention du Ministère de 35 789.00\$ pour l'agrandissement du complexe récréatif Jacques Massé;

ATTENDU QUE telle subvention est assortie de l'obligation de témoigner du rôle financier du gouvernement du Québec dans le projet d'agrandissement du complexe récréatif;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Fernand Béland, appuyé par monsieur le conseiller Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat d'une plaque de reconnaissance afin de souligner l'apport du gouvernement du Québec aux travaux d'agrandissement du complexe récréatif Jacques Massé qui ont été effectués en 2009.

LOCATION D'ÉQUIPEMENT D'ENTRETIEN DE LA PISTE DE SKI DE FOND

231-12-2012

15. Location d'équipement d'entretien de la piste de ski de fond

ATTENDU QUE la municipalité n'a pas les équipements requis pour faire l'entretien de la piste de ski de fond en hiver;

ATTENDU QUE M. André-Pierre Brisson consent à louer l'équipement requis au coût de 75 \$ par jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Aldée Langlois, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc et résolu unanimement :

D'AUTORISER la dépense de location de 75 \$, lorsque requis, de l'équipement motorisé afin d'assurer l'entretien de la piste de ski de fond.

FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL PENDANT LA PÉRIODE DES FÊTES

232-12-2012

16. Fermeture du bureau municipal pendant la période des Fêtes

ATTENDU QUE pendant la période des fêtes les services administratifs sont peu solliciter au bureau municipal pour la période du 22 décembre 2012 au 2 janvier 2013;

ATTENDU QUE le conseil municipal ne voit aucune contrainte à fermer le bureau municipale pour ladite période.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Fernand Béland, appuyé par monsieur le conseiller David Bolduc et résolu unanimement.

DE FERMER le bureau municipal du vendredi 21 décembre 2012 à 17 h au 2 janvier 2013 inclusivement.

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION 2013 AU COMBEQ

233-12-2012

17. Renouvellement de l'adhésion 2013 au COMBEQ

Il est proposé par monsieur le conseiller David Bolduc, appuyé par monsieur le conseiller Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'APPROUVER le renouvellement de l'adhésion de la Municipalité à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ).

AUTORISATION DE PERMIS DE BOISSON – CLUB DE L'ÂGE D'OR

234-12-2012

18. Autorisation de permis de boisson – Club de l'âge d'or

ATTENDU QUE le Club de l'âge d'or de Preissac demande l'autorisation d'un permis de boisson lors de ses activités du 8 décembre 2012 et du 16 mars 2013;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Fernand Béland, appuyé par monsieur le conseiller David Bolduc et résolu unanimement :

D'AUTORISER que soit émis, par la Société des loteries et courses du Québec au Club de l'âge d'or de Preissac, un permis de boisson pour leurs activités du 8 décembre 2012 et du 16 mars 2013.

DEMANDE DE LA FABRIQUE DE ST-RAPHAËL DE PREISSAC

235-12-2012

19. Demande de la Fabrique St-Raphaël-de-Preissac

ATTENDU QUE la Fabrique St-Raphaël de Preissac nécessite de remplacer la fournaise de l'église au coût d'environ 10 000 \$;

ATTENDU QUE l'église est utilisée de temps à autre par la plupart des organismes œuvrant sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE La Fabrique St-Raphaël-de-Preissac a sollicité des dons auprès d'industries, d'entreprises et d'organismes ainsi qu'auprès du grand public;

ATTENDU QUE la Fabrique St-Raphaël-de-Preissac consent à défrayer une partie des coûts de remplacement de la fournaise à même ses fonds généraux;

ATTENDU QUE la Fabrique St-Raphaël-de-Preissac demande à la Municipalité de lui accorder une subvention de 5 000 \$ pour l'achat et l'installation de la fournaise;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur le conseiller Daniel Dubuc, appuyé par monsieur le conseiller David Bolduc et résolu unanimement:

D'AUTORISER une subvention de 5 000 \$ à la Fabrique St-Raphaël-de-Preissac pour l'achat et l'installation d'une nouvelle fournaise.

DEMANDE BUDGÉTAIRE DU JOURNAL L'ALLIANCE

236-12-2012

20. Demande budgétaire du Journal L'Alliance

ATTENDU QUE la demande budgétaire du journal L'Alliance de Preissac pour l'année 2013 s'établit à 11 800 \$, soit une augmentation de 28 p. 100 sur l'année 2012;

ATTENDU QU'en plus de la subvention annuelle, la municipalité de Preissac défraie les coûts de loyer, d'électricité, d'assurances, de déneigement et d'entretien du Journal l'Alliance représentant ainsi un coût approximatif annuel par citoyen de près de 30 \$.

ATTENDU QUE le conseil municipal considère la demande budgétaire du journal L'Alliance irrecevable et le coût annuel par citoyen beaucoup trop élevé;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur le conseiller Aldée Langlois, appuyé par monsieur le conseiller Fernand Béland et résolu unanimement :

DE METTRE SUR PIED un comité de travail composé de représentants du conseil municipal de Preissac et de représentants du Journal L'Alliance afin de revoir les paramètres budgétaires et de contenu du journal L'Alliance ainsi que l'implication de la municipalité à l'égard du journal.

DE DEMANDER aux représentants municipaux de faire rapport au Conseil.

DÉPÔT DU NOMBRE ET DE LA VALEUR DES PERMIS ÉMIS EN 2012

21. Dépôt du nombre et de la valeur des permis émis en 2012

Pierre Goyette dépose les statistiques 2012 concernant le nombre et la valeur des permis émis au cours de l'année.

RENCONTRES D'INFORMATION CONCERNANT LA FORÊT DE PROXIMITÉ

237-12-2012

22. Rencontres d'information concernant la forêt de proximité

Sur proposition de monsieur le conseiller Daniel Dubuc, appuyé par monsieur le conseiller Aldée Langlois et résolu unanimement :

DE MANDATER monsieur le conseiller Fernand Béland à assister aux rencontres d'information concernant la forêt de proximité et de faire rapport au Conseil

VARIA :

Des questions sont posées et des commentaires formulés par l'assemblée concernant les sujets suivants :

- Journal L'Alliance
- Protection incendie au village
- Patinoire
- Taux de taxation

238-12-2012

26. Clôture et levée de l'assemblée.

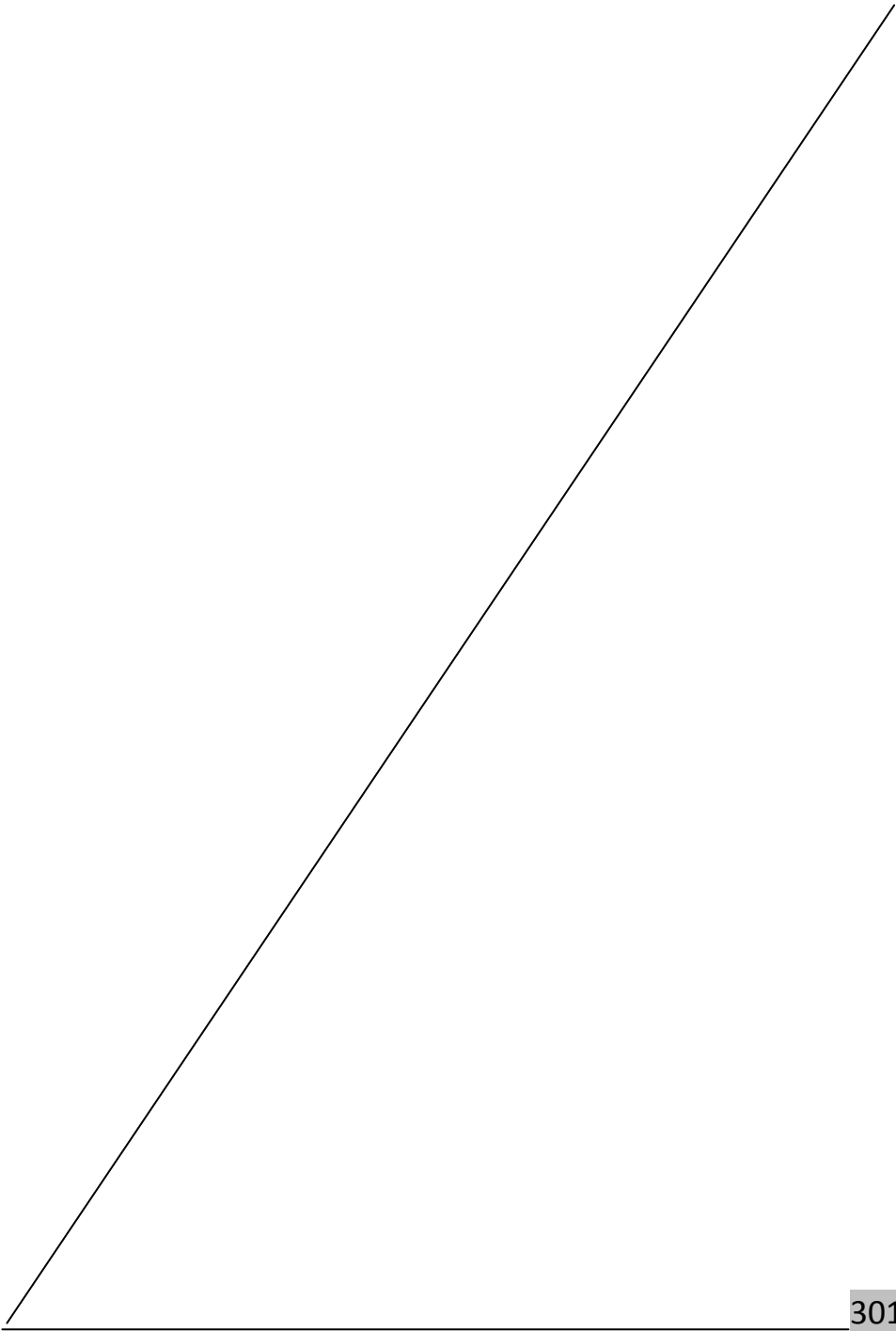
Sur proposition de monsieur le conseiller David Bolduc, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc et résolu unanimement : de clore l'assemblée. Les sujets à l'ordre du jour de la présente réunion étant épuisés, la réunion est levée à 20 h 45.

(ORIGINAL SIGNÉ)

HUGUETTE SAUCIER
MAIRESSE

(ORIGINAL SIGNÉ)

PIERRE GOYETTE
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER



Procès-verbal d'une session spéciale du Conseil municipal de Preissac, tenue ce dix-huitième jour du mois de décembre deux mille douze à 19h00, à l'édifice municipal situé au 6, rue des Rapides, à laquelle formaient quorum sous la présidence de Son Honneur la mairesse, Madame Huguette Saucier, messieurs les conseillers suivants: Monsieur Daniel Dubuc, Monsieur Aldée Langlois et Monsieur Fernand Béland.

Étaient absents : Monsieur David Bolduc et monsieur Stephan Lavoie.

Pierre Goyette, directeur général est aussi présent.

PRIÈRE, VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION

Après avoir récité la prière d'usage et constaté le quorum, Madame la mairesse Huguette Saucier ouvre la session à 19 h.

239-12-2012

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Fernand Béland, secondé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

1. Vérification du quorum et ouverture de la session
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du budget de la municipalité de Preissac pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2013
4. Adoption du programme triennal des immobilisations.
5. Publication du budget et du programme triennal des immobilisations
6. Avis de motion pour le règlement déterminant les taux de taxes pour l'exercice financier
7. Période de questions réservée à l'assistance et portant exclusivement sur le budget 2013 ou le programme triennal des immobilisations.
8. Levée de l'assemblée.

Adoptée

240-12-2012

ADOPTION DU BUDGET DE LA MUNICIPALITÉ DE PREISSAC POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2013

ATTENDU les dispositions contenues aux articles 954 et suivants du Code municipal du Québec ;

ATTENDU que le Conseil de la municipalité de Preissac prévoit des dépenses équivalentes aux revenus, le tout réparti comme suit :

REVENUS

Taxes sur la valeur foncière	1 280 770,00\$
Taxes sur une autre base	38 680,00\$
Paie­ments tenant lieu de taxes	2 330,00\$
Autres recettes de sources locales	21 140,00\$
Imposition de droits, amendes, intérêts et autres revenus	13 000,00\$
Transfert gouvernemental	332 362,00\$
Total	1 688 282,00\$

DÉPENSES ET
IMMOBILISATIONS

Administration générale	472 935,00\$
Sécurité publique	179 070,00\$
Transport	429 670,00\$
Hygiène du milieu	147 604,00\$
Aménagement, urbanisme et développement	111 428,00\$
Loisirs et culture	93 564,00\$
Frais de financement	13 936,00\$
Remboursement en capital	85 500,00\$
Transfert aux activités d'investissement moins affectations	154 575,00\$
Total	1 688 282,00\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc, secondé par monsieur le conseiller Aldée Langlois et résolu que le budget de l'exercice financier 2013 soit adopté tel que présenté.

Adoptée

241-12-2012 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES
IMMOBILISATIONS

ATTENDU les dispositions contenues aux articles 954 et suivants du Code municipal du Québec ;

ATTENDU que la municipalité de Preissac s’est qualifiée pour le versement de montants provenant d’une partie de la taxe d’accise sur l’essence et de la contribution du Québec à l’égard d’investissements dans ses infrastructures de routes et que les travaux pour 2013 seront identifiés;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Aldée Langlois, secondé par monsieur le conseiller Fernand Béland et résolu que le programme triennal des immobilisations 2013-2014-2015 soit adopté tel que présenté ci-dessous.

2013

Classification	Description	Montant en \$
Protection Incendie	Prises d'eau sèche	31 700 \$
	Équipement sauvetage nautique –	10 000 \$
	glace	8 500 \$
	Télécommunications	5 000 \$
	Évacuateur de fumée	
Transport	Amélioration des infrastructures locales	423 000 \$
	Total année 2013	478 200 \$

2014

Projet	Description	Montant en \$
Transport	Amélioration des infrastructures locales	131 000 \$
	Total année 2014	131 000 \$

2015

Projet	Description	Montant en \$
Transport	Amélioration des infrastructures locales	131 000 \$
	Total année 2015	131 000 \$

Adoptée

242-12-2012

**PUBLICATION DU BUDGET ET DU PROGRAMME TRIENNAL
DES IMMOBILISATIONS**

Il est proposé par monsieur le conseiller Fernand Béland, secondé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc et résolu de publier les prévisions budgétaires 2013 ainsi que le programme triennal des immobilisations 2013-2014-2015 dans l'édition de janvier 2013 du journal L'Alliance de Preissac et ce, en lieu et place de la distribution porte à porte.

Adoptée

**AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION DU RÈGLEMENT
FIXANT LES TAUX DE TAXES ET TARIFS DE L'ANNÉE 2013**

Avis de motion est donné sur proposition de monsieur le conseiller Daniel Dubuc à l'effet que le règlement déterminant les taux de taxes et tarifs pour l'exercice financier 2013 soit adopté lors d'une séance ultérieure de ce Conseil.

**PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE ET
PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR LE BUDGET 2010 OU LE
PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS**

Madame la mairesse, Huguette Saucier, invite les personnes présentes dans l'assistance à adresser leurs questions portant exclusivement sur le budget 2013 ou sur le programme triennal des immobilisations. Aucun sujet n'est abordé.

243-12-2012

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les sujets à l'ordre du jour de la présente session étant épuisés, la session est levée à 19 h 10 sur proposition de monsieur le conseiller Daniel Dubuc, secondé par monsieur le conseiller Fernand Béland.

Adoptée

(ORIGINAL SIGNÉ)

Huguette Saucier
Mairesse

(ORIGINAL SIGNÉ)

Pierre Goyette
Directeur général

Procès-verbal d'une assemblée spéciale du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 18 décembre 2012 à compter de 19h10 à laquelle étaient présents outre madame la mairesse Huguette Saucier, messieurs les conseillers Daniel Dubuc, Fernand Béland et Aldée Langlois. Était également présent à cette assemblée monsieur Pierre Goyette, agissant à titre de secrétaire-trésorier.

Absents : Messieurs les conseillers David Bolduc et Stéphan Lavoie.

1. Vérification du quorum, prière et ouverture de la session
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Programmation des travaux de voirie locale dans le cadre de la remise gouvernementale de la taxe d'accise
4. Période de questions réservée à l'assistance
5. Clôture et levée de l'assemblée.

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION.

Après avoir constaté le quorum, madame la mairesse Huguette Saucier, ouvre la réunion en récitant la prière d'usage. La réunion débute à 19 h 10.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

244-12-2012

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

Sur proposition de monsieur le conseiller Fernand Béland, appuyé par monsieur le conseiller Aldée Langlois, il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour.

Adoptée

PROGRAMMATION DES TRAVAUX DE VOIRIE LOCALE DANS LE CADRE DE LA REMISE GOUVERNEMENTALE DE LA TAXE D'ACCISE

245-12-2012

3. Programmation des travaux de voirie locale dans le cadre de la remise gouvernementale de la taxe d'accise

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales, des régions et de l'organisation du territoire du Québec a autorisé en avril 2011 la programmation des travaux de voirie locale 2010-2013 pour un montant de 477 693 \$;

ATTENDU QU'une partie des travaux prévus a déjà été réalisée, que certains investissements prévus dans la programmation initiale ne seront pas réalisés mais que d'autres travaux, non prévus au moment de la programmation initiale, sont requis afin d'améliorer les infrastructures de voirie municipale;

ATTENDU QUE le seuil minimum d'immobilisations en infrastructures municipales est fixé à 28 \$ par habitant pour chacune des années du programme (de 2010 à 2013) et qu'à ce jour, la municipalité a rempli cette obligation pour chacune des années 2010, 2011 et 2012.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Fernand Béland, appuyé par monsieur le conseiller Aldée Langlois et unanimement résolu de :

- modifier, de la façon suivante, la programmation de travaux de voirie locale dans le but de retirer de la programmation initiale certains travaux qui ne sont plus requis et de les remplacer par des travaux qui n'étaient pas prévus au moment de la programmation initiale, mais qui sont nécessaires afin d'améliorer les infrastructures de voirie municipale :

No projet	Année de réalisation	Localisation des travaux	Type d'intervention	Montants estimés
2013-01	2013	Chemin des Pêcheurs	Travaux de gravelage, drainage et rechargement	102 693
2013-02	2013	Chemin du Cap	Travaux de gravelage, drainage et rechargement	55 000
2011-03	2013	Chemin de la Pointe	Amélioration du drainage et travaux de rechargement	52 000
2013-03	2013	Avenue Principale Nord	Travaux de rechargement	13 000
2011-05	2013	Chemin Doré	Travaux de gravelage, drainage et rechargement	42 000
2011-07	2012	Avenue Principale Sud	Travaux d'asphaltage	152 000
2011-08	2013	Chemin de la Montagne	Amélioration du drainage, refaire le profilage des fosses et rechargement du chemin	61 000
	-----	-----	-----	-----
TOTAL				477 693

- demander au ministères des Affaires municipales, régionales et de l'organisation du territoire du Québec l'autorisation de modifier la programmation initiale des travaux de voirie locale par la présente programmation afin de tenir compte des besoins actuels et requis de travaux de voirie qui ont été ou seront réalisés en 2012 et 2013.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE.

4. Période de questions réservée à l'assistance.

Aucune question n'est posée.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

246-12-2012

5. Levée de l'assemblée

Sur proposition de monsieur le conseiller Aldée Langlois, appuyé par monsieur le conseiller David Dubuc, et résolu unanimement : de clore l'assemblée. Les sujets à l'ordre du jour de la présente réunion étant épuisés, la réunion est levée à 19 h 30.

Adoptée

(ORIGINAL SIGNÉ)

Huguette Saucier
Mairesse

(ORIGINAL SIGNÉ)

Pierre Goyette
Directeur général,
Secrétaire-trésorier